

Nous ne prétendons pas explorer ici tout le champ féministe du syndicalisme, tout le champ syndical du féminisme. Quelques sujets traités: les journées intersyndicales femmes; une grève de femmes au Pays basque; le droit à l'avortement, libre et gratuit; le 8 mars en Belgique; la nécessité de genrer les cahiers revendicatifs; les femmes zapatistes; la mixité des listes électorales; un collectif de femmes à Rome; les violences conjugales sur les femmes de plus de 70 ans. À travers le film *Ni les femmes Ni la terre*, nous abordons l'écoféminisme, tandis que *Cantamos sin medio* nous invite à réfléchir sur un syndicalisme qui doit être culturel. Les femmes ont toujours travaillé, toujours lutté, toujours activement participé aux mouvements sociaux, politiques et syndicaux; et les femmes ont régulièrement disparu des histoires retraçant tous ces moments. Plusieurs contributions y reviennent. L'auto-organisation est une priorité. Celle des femmes s'impose.

Syndicalisme et féminisme: le féminisme n'est pas l'affaire que des femmes, loin de là. Mais qui peut mieux en parler que des femmes syndicalistes? 21 femmes, dont 17 syndicalistes, ont contribué à ce numéro: Liset Aguilar, Verveine Angeli, Lucie Assemat, Manel Ben Boubaker, Anne Bennot-Millant, Sophie Binet, Nara Cladera, Elisabeth Claude, Mylène Colombani, Annick Coupé, Cybèle David, Julie Ferrua, Fanny Galot, Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert, Leire Txakartegi Iramategi, Claude Lambrechts, Corinne Mélis, Camille Saugon, Nicole Savey, Laetitia Zenevitch.

8 euros

ISBN 978-2-84950-842-8



9 782849 508428

SYNDICALISME ET FÉMINISME ■ N° 14 - ÉTÉ 2020

Les utopiques

Union syndicale
Solidaires

EDITIONS
SYLLEPS

LES utopiques

NUMÉRO 14 ÉTÉ 2020 CAHIER DE RÉFLEXIONS

SYNDICALISME
ET FÉMINISME



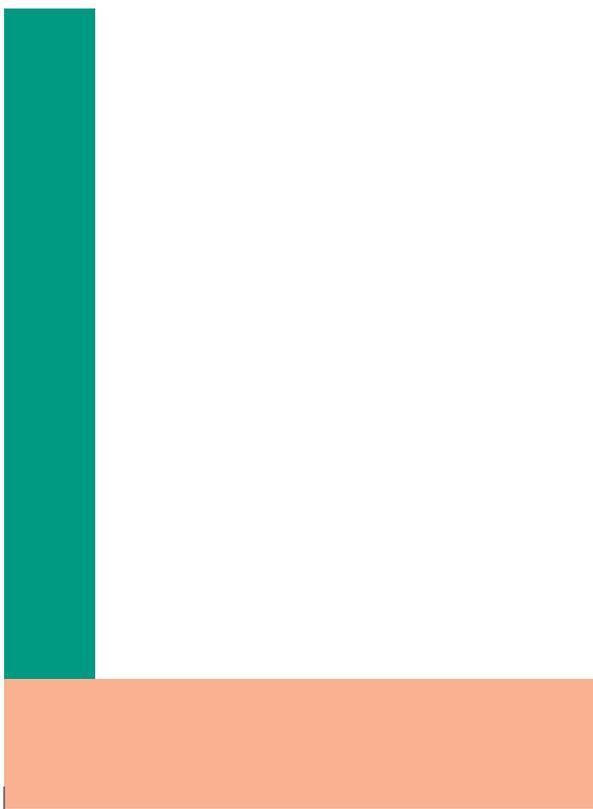
[Que Du Charbon]

Union syndicale
Solidaires

EDITIONS
SYLLEPS

LES NUMÉRO 14 - ÉTÉ 2020 utopiques CAHIER DE RÉFLEXIONS

■ SYNDICALISME
ET FÉMINISME



Sommaire

- 6** FÉMINISME ET SYNDICALISME : JE T'AIME MOI NON PLUS / *Annick Coupé*
- 12** FEMMES ZAPATISTES, LUTTES, RENCONTRES ET NON-MIXITÉ / *Cybèle David*
- 18** TRAVAIL INVISIBLE, GRÈVES INVISIBLES ? / *Élisabeth Claude,*
avec la participation de Nicole Savey
- 24** LE SYNDICALISME ET SA DETTE HISTORIQUE AVEC LA LUTTE DES FEMMES / *Nara Cladera*
- 34** LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVAILLÉ / *Fanny Gallot*
- 40** DES JOURNÉES EN INTERSYNDICALES FEMMES / *Cécile Gondard Lalanne*
- 46** BISCAYE : UNE VICTOIRE SYNDICALE ET FÉMINISTE / *Leire Txakartegi Iramategi*
- 52** BELGIQUE : D'UN 8 MARS À L'AUTRE / *Claude Lambrechts*
- 58** L'ASSEMBLÉE FÉMINISTE TOUTES EN GRÈVE À TOULOUSE / *Julie Ferrua*
- 68** UN RÉSEAU DE FEMMES MIGRANTES À ROME / *Cybèle David, Camille Saugon,*
avec Lizet Aguilar
- 74** LAISSER LA PLACE AUX PREMIÈRES CONCERNÉES / *Manel Ben Boubaker*

- 80** SORTIR DE L'INVISIBILITÉ DES TRAVAILLEUSES DANS LA CRISE DU COVID 19...
ET APRÈS / *Corinne Mélis*
- 88** NI LES FEMMES NI LA TERRE ! / *Lucie Assemat*
- 96** AVORTEMENT : UN DROIT FONDAMENTAL, TOUJOURS À DÉFENDRE ! / *Cybèle David,
Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert et Corinne Mélis*
- 102** WOMEN ON WAVES / *Laetitia Zenevich*
- 106** AGIR CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU SEIN DES ORGANISATIONS /
Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert, Corinne Mélis
- 112** L'ACTION SYNDICALE À L'OIT : POUR UNE CONVENTION CONTRE LES VIOLENCES /
Sophie Binet
- 116** RETRAITES : GENRER LE DÉBAT REVENDICATIF / *Verveine Angeli*
- 120** PAS DE VIOLENCES CONJUGALES SUR LES FEMMES ÂGÉES ? / *Anne Bennot-Millant*
- 128** LES LISTES ÉLECTORALES ET LA MIXITÉ / *Murielle Guilbert*
- 132** CANTAMOS SIN MIEDO ! / *Mylène Colombani*

édito

Le syndicalisme est féministe. Bien sûr. Comme il est antiraciste, anticolonialiste, écologiste... Mais cela ne doit pas occulter que, dans la réalité, ce n'est pas si simple. C'est l'objet de débats, de luttes, de progrès et de reculs ; mais aussi de principes fondamentaux, de pratiques novatrices à mettre en œuvre. À travers ce numéro, nous ne prétendons pas explorer tout le champ féministe du syndicalisme, tout le champ syndical du féminisme. En plus de vingt ans, les journées intersyndicales femmes y ont largement contribué ; un article y est consacré.

Les femmes ont toujours travaillé, les femmes ont toujours lutté, les femmes ont toujours activement participé aux mouvements sociaux, politiques et syndicaux ; et les femmes ont régulièrement disparu des histoires retraçant tous ces moments. Sous des angles différents, plusieurs contributions reviennent sur la dette du mouvement ouvrier vis-à-vis des femmes. L'actualité récente, avec la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19 est aussi l'occasion de dénoncer, et expliquer, cette invisibilité, organisée et à combattre. Elle montre également la nécessité de penser le croisement des oppressions et les débats, souvent difficiles, que cela sous-tend.

Le récent mouvement sur les retraites n'a-t-il pas démontré la nécessité de genrer nos cahiers revendicatifs ? La mixité des listes électorales facilite-t-elle le fait que les femmes prennent leur place dans le syndicalisme ? À propos de mixité, comment accepter que les statistiques à propos des violences conjugales fassent disparaître les femmes de plus de 70 ans ? Autant de questions soulevées dans ce numéro.

L'auto-organisation est une priorité : aussi bien comme moyen d'action immédiate, qu'en tant qu'ouverture vers la société égalitaire que nous voulons. Celle des femmes s'impose ; les premières concernées doivent pouvoir prendre toute leur place. Nous y revenons ici.

Le syndicalisme comme le féminisme ne connaissent pas de frontières. Nous évoquons dans ce numéro les femmes zapatistes, une grève de femmes au Pays basque, le 8 mars en Belgique, un collectif de femmes à Rome. Deux articles nous rappellent que le droit à l'avortement, libre et gratuit, demeure un combat, ici et ailleurs. De même, pour l'action syndicale contre les violences sexuelles et sexistes.

Enfin, à travers le film *Ni les femmes Ni la terre*, nous abordons l'écoféminisme, tandis que *Cantamos sin medio* nous invite à réfléchir sur un syndicalisme qui doit être culturel.

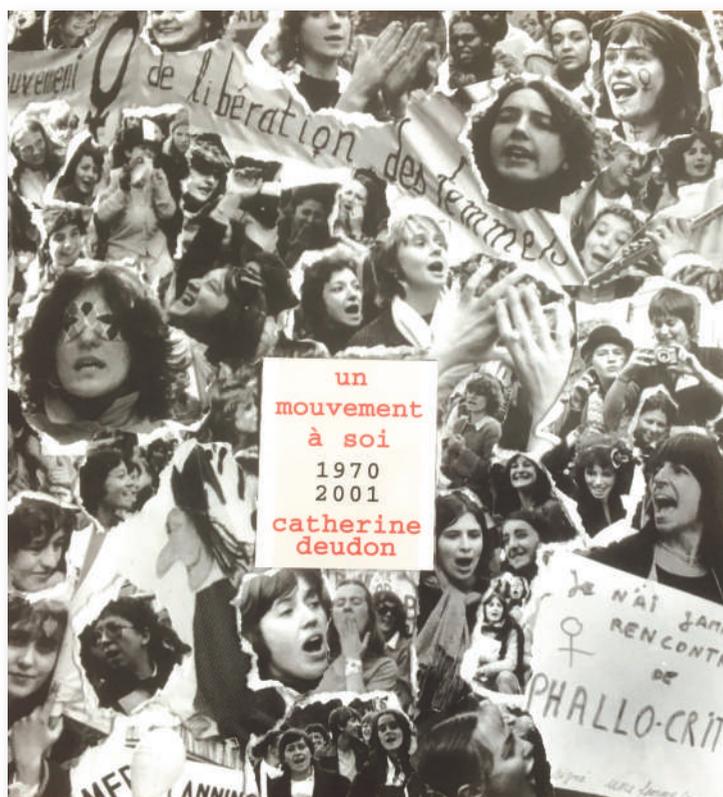
Ont contribué à ce numéro, 21 femmes, dont 17 syndicalistes. Le féminisme n'est pas l'affaire que des femmes, loin de là. Notamment, il doit interpeller l'ensemble des syndicalistes. Mais qui peut mieux en parler que des femmes syndicalistes? ■

FÉMINISME ET SYNDICALISME

Je t'aime, moi non plus...

C'est dans la foulée du mouvement social de Mai 68, que va émerger ce qu'on va appeler la deuxième vague du féminisme (la première vague étant celle de la fin du XIX^e siècle/début du XX^e siècle). Ce mouvement va poser la question de l'émancipation des femmes, de leurs revendications spécifiques et de leur oppression particulière, dans une société capitaliste et patriarcale.

Cofondatrice de SUD PTT, Annick Coupé a été porte-parole de l'Union syndicale Solidaires jusqu'en 2014. Elle est secrétaire générale d'ATTAC-France.



Un mouvement à soi;
images du mouvement
des femmes 1970-2001,
Catherine Deudon,
Syllepse, 2003

L'irruption du mouvement de libération des femmes, dans les années 1970, est fondamentale dans l'évolution de la société à cette période. Il est souvent porté et représenté par des femmes qui sont, en partie, extérieures au monde salarial. Mais ce mouvement fera apparaître comme sujet politique central l'oppression des femmes, avec ses différentes conséquences, que ce soit dans la sphère domestique ou dans la sphère du travail, posant ainsi la question du lien entre ces deux sphères. Il a fallu attendre le mouvement des femmes des années 70 pour que la question de l'émancipation des femmes, de leurs revendications spécifiques, et donc de l'oppression particulière des femmes, soit posée dans le mouvement syndical. Ce mouvement, d'abord porté par des intellectuelles, va s'élargir dans la société et interpellier le syndicalisme pour deux raisons essentielles.

La première, c'est que durant les années 70, on assiste à des luttes menées par des femmes dans les entreprises. Une des plus célèbres, est la lutte de Lip, à Besançon, entreprise d'horlogerie avec une forte présence de femmes où la production sera relancée par les ouvriers-es (une commission femmes sera très active dans cette lutte). Il y a eu aussi des luttes dans le commerce, par exemple aux Nouvelles Galeries de Thionville, dans le textile, dans les banques, ou comme en 1974 à La Poste et dans les télécommunications, secteurs où beaucoup de femmes travaillaient. Une des différences importantes, entre les luttes de 1968 et celles de cette période est la suivante : en 1968, alors que les femmes étaient largement présentes dans les grèves en France, on les voit peu dans les reportages, les médias, les archives. Parmi les leaders de 1968, il n'y a pas de femmes. En 1974, dans un certain nombre de luttes, les femmes s'imposeront comme porte-parole des mouvements, même si cela a été très difficile. Ainsi, le premier élément qui fait que la question femme va être posée dans les syndicats, c'est qu'il y a des luttes fortes, des grèves dans des secteurs largement féminisés.

La deuxième raison est l'émergence de la lutte pour le droit à l'avortement, dans laquelle les femmes de toutes conditions

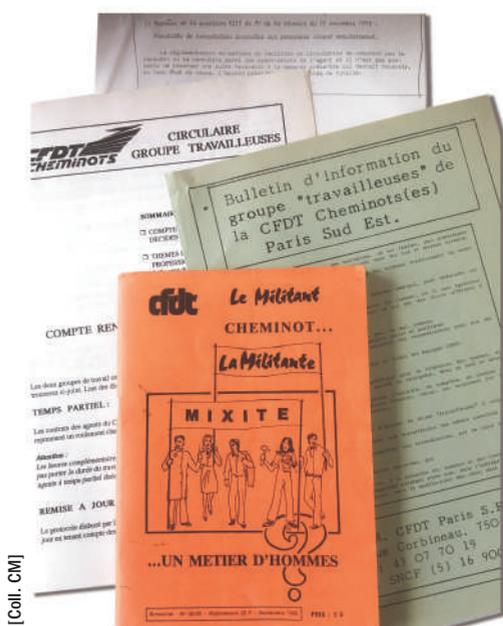
sociales vont se reconnaître, notamment les femmes ouvrières et employées, car cela les concerne directement. La création du MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception) en avril 1973 va interpeller les organisations politiques de gauche et le mouvement syndical. La CFDT va y mandater une de ses responsables nationales, Jeannette Laot. La CGT va d'abord rester en retrait même si les choses vont bouger progressivement en interne.

Des commissions femmes vont se constituer dans les syndicats, à la CFDT comme à la CGT, entraînant des discussions et des tensions parfois très vives dans ces organisations, comme d'ailleurs dans les partis politiques de gauche et d'extrême-gauche. Ce sont souvent des militantes féministes qui impulsent ces commissions femmes dans les syndicats. Des groupes femmes d'entreprise vont être créés et se coordonner. Dans les organisations, des points de débat, parfois très tendus, vont porter sur la reconnaissance ou non de la domination patriarcale, à côté/en plus de l'exploitation capitaliste ; sur le reproche de « division de la classe ouvrière » ; sur la question de la non-mixité de ces commissions ; ou encore, le refus plus ou moins explicite de laisser les femmes prendre leur place dans les responsabilités syndicales...

La grève à Lip



[DR]



[Coll. CMJ]

Cet enjeu va se traduire aussi dans les syndicats par des conférences nationales femmes, la création de plateformes revendicatives spécifiques, prenant en compte ce que vivent les femmes au travail et un peu plus largement, la publication de journaux ou de rubriques femmes dans la presse syndicale. Le journal de la CGT, *Antoinette*, est un exemple intéressant. C'était un journal assez traditionnel dans la presse syndicale de la CGT, qui, dans les années 1950-1960, publiait des fiches cuisine, des fiches tricot. On s'adressait aux femmes, avant tout parce qu'elles étaient mères de famille et peu parce qu'elles étaient salariées. Sous la pression de tout ce mouvement, des commissions femmes qui se mettent en place, d'un débat interne à la CGT et d'un certain nombre de militantes qui travaillent sur ce terrain-là, ce journal syndical deviendra un vrai journal de lutte des femmes, voire une référence pour les syndicalistes féministes, au-delà de la CGT. Quelques années après, dans les années 80, il y aura une remise au pas, et les militantes qui avaient porté le renou-

Commissions Travailleuses
au sein de la CFDT-Cheminots
dans les années 70/80

veau féministe du journal seront mises sur la touche, considérées notamment comme trop unitaires... Il est important de souligner que la confrontation entre le mouvement syndical et le mouvement des femmes a été assez dure. Mais il y a quand même rencontré et cela a contribué, durant cette période, à un début de prise en charge par le mouvement syndical de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces mobilisations, cette prise de conscience ont imposé, en France, un certain nombre de textes législatifs concernant directement les droits des femmes, dont l'avortement, le viol et les violences et l'égalité professionnelle.

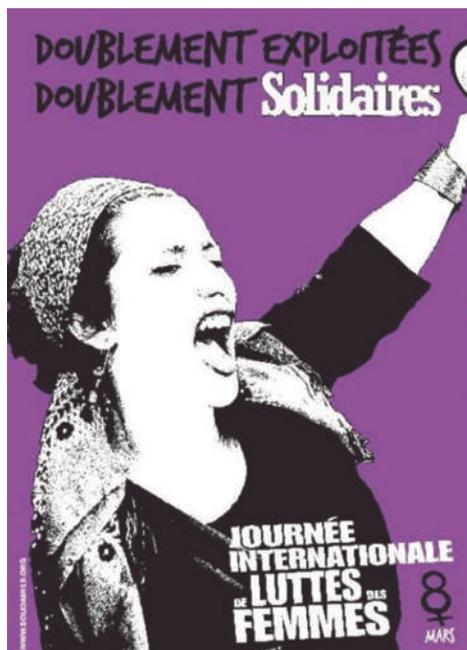
LA NON-MIXITÉ EN QUESTION

Une des questions qui va faire tension dans le syndicalisme, est la question des réunions non-mixtes. Le mouvement des femmes, en se définissant comme mouvement politique non-mixte, pour lutter contre le patriarcat, posait les bases de cet enjeu. Dans le mouvement syndical, comme dans la gauche et l'extrême gauche, même quand la question des inégalités commençait à être reconnue, les résistances étaient grandes dans des organisations qui étaient structurées « naturellement » par des hommes. Deux éléments expliquent cela : d'une part, la vision politique du mouvement syndical, comme de la gauche en général, était pensée autour de la contradiction capital/travail et de la lutte de classes et donc l'important était d'être uni-es face au patronat, à la bourgeoisie, au

capitalisme, de ne pas se laisser diviser... D'autre part, et ce n'était évidemment pas exprimé tout haut, c'était le risque pour les hommes dans ces organisations d'être remis en cause dans leur comportement quotidien, leurs pouvoirs et leurs privilèges au sein de ces organisations mais aussi dans leur vie personnelle. Le «privé est politique» disait le mouvement des femmes... Les commissions femmes qui se créent à cette période à la CFDT vont être non-mixtes. Les syndicalistes qui s'y impliquent sont souvent en lien avec le mouvement féministe. Aux Chèques postaux à Paris, il y aura ainsi une commission femmes au sein de la CFDT et un groupe femmes d'entreprise dans lequel se retrouvent des militantes CFDT, CGT et non syndiquées... Ce qui est en jeu, c'est de reconnaître ce qu'est la domination patriarcale et ce qu'elle induit comme construction sociale dans tous les aspects de la vie des femmes. Il s'agit de comprendre que le syndicalisme n'est pas en dehors de cette domination, qui a des effets au sein même de l'organisation syndicale.

Le syndicalisme de Solidaires est porteur de l'idée que les salarié-es doivent prendre leurs affaires en mains; que c'est à eux et elles de décider pour ce qui les concerne... Nous sommes favorables à l'auto-organisation, aux idées d'autogestion... Dans cette logique, si nous reconnaissons que la domination patriarcale reste structurante dans la société, aujourd'hui comme hier, cela signifie qu'il y a des dominées et des dominants, qu'ils et elles n'ont pas la même place, ni les mêmes privilèges... Il ne s'agit évidemment pas de question individuelle (encore que...) mais bien de contester un système, une construction sociale qui irrigue le fonctionnement de tous les champs de la société. Il s'agit donc bien de permettre aux dominées, les premières concernées, de s'organiser pour en faire un enjeu collectif dans une perspective de transformation sociale. C'est tout le sens de l'enjeu d'espaces non mixtes.

Cet enjeu reste d'actualité, à condition de l'articuler avec l'investissement des lieux mixtes dans le syndicalisme. Sinon, le risque est que ces espaces deviennent des «ghettos» qui ne permettraient pas de bousculer et de faire avancer les espaces mixtes, pour permettre aux femmes d'y prendre toute leur place. Les espaces non mixtes sont des outils utiles pour se donner de la force collective et construire le rapport de forces en faveur des femmes, dans les structures de l'organisation. Ils doivent être articulés avec un travail de formation syndicale, de réflexion sur les revendications pour les élaborer avec des «lunettes de genre». Il faut aussi penser le fonctionnement et la pratique de notre syndicalisme, à tous les niveaux, avec cette même dimension de genre. Il est donc nécessaire d'investir les structures mixtes, en sachant qu'alors, si on n'a pas un appui sur des lieux collectifs spécifiques (les commissions), ce sera difficile. Prendre sa place dans des lieux mixtes, mais en réalité encore trop souvent marqués par la domination mas-



culine, demande beaucoup d'énergie aux femmes. Il s'agit de faire émerger la réalité de cette oppression et des discriminations qui en découlent, et en même temps, de peser dans les lieux où les choses se font et se décident. Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur des espaces où les femmes se sentent légitimes, en particulier les espaces non-mixtes.

UN ENJEU FÉMINISTE POUR SOLIDAIRES

La question d'un travail sur l'égalité femmes/hommes est apparue assez vite dans la construction du Groupe des 10, puis de Solidaires, dès le début des années 2000. Certaines fédérations, comme SUD PTT, avaient l'expérience de commissions femmes en leur sein et d'une forte préoccupation politique en ce sens. Mais cet enjeu important pour le syndicalisme n'était pas initialement partagé par les différentes structures syndicales membres de Solidaires. Certaines organisations n'avaient jamais vraiment travaillé cette question, ne voyaient pas comment la prendre en charge ou avaient d'autres priorités; d'autres pensaient qu'étant implantées dans la Fonction publique, la question de l'égalité professionnelle était réglée; d'autres enfin considéraient que ce n'était pas une question à prendre en charge dans le syndicat, mais relevant plutôt des associations. Pour autant, il existait dans ces organisations des militantes qui étaient sensibilisées sur les enjeux féministes, mais elles étaient souvent isolées dans leur structure. La mise en place formelle d'une commission s'est faite sans tension ni opposition, mais avec une participation de très peu de structures nationales au départ. Ce travail a été porté par des militantes volontaires et motivées. Le choix consensuel a été fait d'en faire une commission mixte, pour éviter de faux débats... même si, et c'est cela qui est important, c'est un lieu investi très majoritairement par des femmes et par leurs préoccupations. Petit à petit, cette commission s'est élargie à partir du travail réalisé:

tracts pour le 8 mars, participation aux initiatives du mouvement féministe, de la Marche mondiale des femmes, journées intersyndicales femmes, développement de formations sur les inégalités et les stéréotypes, mais aussi articles et matériel sur des enjeux revendicatifs d'actualité. Lors des mobilisations sur les retraites en 2003 ou 2010, la commission a produit un travail d'analyse genré sur les inégalités de pensions, et leurs causes.

Les journées intersyndicales femmes ont permis à des militantes de s'emparer des enjeux féministes pour le syndicalisme, de les porter dans leurs structures syndicales et d'être mandatées pour participer à la commission femmes de Solidaires. Celle-ci s'est élargie et, progressivement, avec aussi un renouvellement générationnel important à la fin des années 2000, un début de prise en charge de ces enjeux a eu lieu dans beaucoup plus de structures nationales. La prise de conscience que notre syndicalisme de transformation sociale ne pouvait laisser de côté cet enjeu d'égalité entre femmes et hommes a été de plus en plus partagée. C'est cette dynamique qui a permis qu'au 4^e congrès national de Solidaires, à Saint-Jean-de-Monts, soit intégré dans le préambule de nos statuts, un paragraphe sur ces enjeux et qui commence par: «*Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant par l'égalité entre les hommes et les femmes.*» Une telle déclaration ne suffit, certes pas, à changer la réalité et à faire en sorte que ce combat devienne celui de toute l'organisation syndicale, à tout moment... Mais elle a permis de donner une visibilité et une légitimité politique à la prise en charge de ces combats par Solidaires et au travail de la commission femmes...

■ Annick Coupé

Femmes zapatistes

LUTTES, RENCONTRES ET NON-MIXITÉ

Le mouvement zapatiste est né dans les montagnes du Chiapas (à la frontière sud du Mexique) dans les années 1980. Dès le départ, des femmes intègrent l'armée zapatiste de libération nationale. En 1993, les femmes posent leurs conditions lors de consultations sur le soulèvement : la loi révolutionnaire des femmes. Celle-ci affirme le droit des femmes à participer à tous les niveaux de l'organisation au même titre que les hommes, à reprendre le contrôle de leurs vies et de leurs corps, et à s'organiser entre femmes. Cette loi est adoptée et les zapatistes n'ont jamais cessé de réaffirmer ces revendications.

Enseignante en Seine-Saint-Denis, Cybèle David est membre de SUD Éducation et coanimatrice des commissions internationales et femmes et de l'Union syndicale Solidaires.



[DR]

L'ENGAGEMENT ET L'ORGANISATION DES FEMMES

Dans l'organisation zapatiste, les femmes se regroupent, dans les communautés, en collectifs ou coopératives : artisanat, élevage, cultures, herboristerie, sages-femmes, etc. L'organisation sociale et familiale traditionnelle a maintenu des espaces non mixtes, entretenant de fait des moments d'échanges et de solidarité entre femmes. Bien entendu, les résistances à leur participation à tous les niveaux de responsabilité, que ce soit dans l'armée clandestine (l'EZLN) ou dans l'organisation civile, n'ont jamais vraiment cessé. Elles étaient autorisées, et même encouragées, à prendre des responsabilités par certain-es ; mais l'organisation familiale et communautaire est restée un moyen d'y mettre des freins (grossesses, garde d'enfants...). Malgré ceci, les femmes ont poursuivi leur chemin, ont continué à s'organiser et à revendiquer leurs droits à l'intérieur de l'organisation.

En 2007, les femmes zapatistes organisaient une rencontre avec les femmes du monde. Pendant trois jours, en plénière, de nombreuses companeras, avec différents niveaux de responsabilités, ont expliqué aux femmes du monde comment elles vivaient avant, ce qui a changé, comment elles se sont organisées pour obtenir leurs droits et comment elles luttent avec les enfants zapatistes. Les hommes pouvaient se rendre à la rencontre, mais ne pouvaient

Le numéro 9 de la revue
Solidaires International :
Mexique, Chiapas et zapatistes.

pas intervenir. Ils étaient autorisés à faire la cuisine, le ménage, s'occuper des enfants et aller chercher du bois. Cette première initiative publique des femmes zapatistes montre la nécessité interne d'ouvrir un espace de parole et de partage d'expériences exclusivement féminin. Elle montre aussi la conscience des femmes de la spécificité de leur lutte pour leurs droits dans un espace préservé de la parole et de l'avis des hommes.

Pendant la décennie suivante, toute une génération a alors été éduquée dans une société et une école égalitaire construite par les zapatistes. Les femmes ont pris une grande part à la construction du système éducatif qui a permis aux filles d'accéder à l'école, à la maîtrise du castillan en plus de leur langue maternelle (plusieurs langues mayas sont parlées au Chiapas : tzeltal, tzotzil, tojolabal, chol et mam), de se former, de connaître leurs droits. Toutefois, elles ont continué à affronter les résistances d'hommes, mais aussi de femmes, en particulier ceux et celles qui s'étaient « construit-es » avant 1994.

**LA PREMIÈRE RENCONTRE INTERNATIONALE,
POLITIQUE, ARTISTIQUE, SPORTIVE
ET CULTURELLE DE FEMMES QUI LUTTENT¹**

Ces rencontres ont réuni 2 000 femmes zapatistes et environ 6 000 femmes du Mexique et du monde. Il s'agissait d'une rencontre non mixte et aucun homme n'a été admis dans l'enceinte de la rencontre. Toute la logistique interne était prise en charge par les femmes zapatistes et des centaines de discussions, débats, pièces de théâtre, spectacles, activités sportives... ont



eu lieu pendant les 3 jours. Dans le discours d'ouverture, le 8 mars, les femmes zapatistes ont identifié ce qu'elles nomment la triple exploitation, l'intersectionnalité : *« Parce que j'ai vécu le mépris, l'humiliation, les moqueries, les violences, les coups, la mort parce que je suis une femme, une indigène, une personne pauvre, et maintenant une zapatiste. »* Elles ont aussi abordé les résistances qu'elles rencontrent : *« Et ne croyez pas que ça a été facile, ça nous a coûté beaucoup et ça continue à nous coûter beaucoup. Et pas seulement à cause de cette chiure de système capitaliste qui veut nous détruire, c'est aussi parce que nous devons lutter contre le système qui fait croire et penser aux hommes que les femmes sont inférieures et que nous ne servons à rien. »* Puis elles ont expliqué la dimension non-mixité de la rencontre : *« Nous pensons que nous devons nous retrouver entre femmes pour pouvoir parler, écouter, regarder, faire la fête, sans le regard des hommes ; peu importe que ce soient des hommes bons ou des hommes mauvais. »*

L'objectif de cette rencontre était bien de s'organiser entre femmes comme groupe social opprimé : *« Ou bien nous nous mettons en concurrence [...] et nous nous rendons compte que personne n'y a gagné. Ou bien nous nous mettons d'accord pour lutter ensemble, avec nos différences, contre le système capitaliste patriarcal qui est celui qui nous violente et qui nous assassine. Ici, peu importe votre âge, si vous êtes mariées, célibataires, veuves ou divorcées, si vous êtes de la ville ou de la campagne, si vous êtes membres d'un parti, si vous*

êtes lesbiennes ou asexuelles ou transgenres ou quelle que soit la façon dont vous vous identifiez, si vous avez fait des études ou pas, si vous êtes féministes ou pas. [...] Ce qu'on ne va pas faire, c'est d'accuser les hommes ou le système de nos erreurs. Parce que la lutte pour notre liberté en tant que femmes zapatistes est la nôtre. Ce n'est pas le travail des hommes ni du système de nous donner notre liberté. Au contraire, on peut dire que c'est le travail du système capitaliste patriarcal de nous maintenir dans la soumission. Si nous voulons être libres, nous devons conquérir la liberté nous-mêmes en tant que femmes.»

Toutes les femmes ont exprimé le fait que la liberté, la sécurité et la sororité créées par cet espace non mixte ont permis des moments d'échanges et de parole de grande qualité et une prise de conscience collective de la nécessité de se revoir. Cet événement a demandé un énorme travail collectif et les discours des zapatistes sur les questions du système patriarcal en lien avec le capitalisme, étaient très offensifs et très politiques : « C'est pour ça que cette rencontre est pour la vie. Et personne ne va nous offrir cela, sœurs et compañeras. Ni le dieu, ni l'homme, ni le parti politique, ni un sauveur, ni un leader, ni une leadeure, ni une cheffe. Nous devons lutter pour la vie. » Le discours de clôture est un engagement à continuer à s'organiser et à lutter partout :

« Sœurs et compañeras :

Ce 8 mars, à la fin de notre participation, chacune d'entre nous a allumé une petite lumière. Nous avons allumé une bougie pour qu'elle dure, parce qu'avec une allumette, ça s'éteint vite et avec un briquet, on ne sait jamais si ça tombe en panne.

Cette petite lumière est pour toi.
Emmène-la, sœur et compañera.
Quand tu te sentiras seule.
Quand tu auras peur.
Quand tu sentiras que la lutte est dure,
c'est-à-dire la vie,
Allume-la à nouveau dans ton cœur,
dans tes pensées, dans tes tripes.
Et ne la laisse pas là, compañera et sœur.
Emmène-la aux disparues.
Emmène-la aux assassinées.
Emmène-la aux prisonnières.
Emmène-la aux femmes violées.
Emmène-la aux femmes battues.
Emmène-la aux femmes harcelées.
Emmène-la aux femmes violentées
de toutes les façons.
Emmène-la aux migrantes.
Emmène-la aux exploitées.
Emmène-la aux mortes.
Emmène-la et dis-leur à toutes et à chacune
d'entre elles qu'elle n'est pas seule, que tu vas
lutter pour elle.
Que tu vas lutter pour la vérité et la justice
que mérite sa douleur.
Que tu vas lutter pour qu'aucune autre
femme ne souffre à nouveau dans quelque
monde que ce soit.
Emmène-la et convertis-la en rage, en colère,
en décision.
Emmène-la et unis-la à d'autres lumières.
Emmène-la et peut-être alors seras-tu
convaincue qu'il ne peut pas y avoir ni vérité,
ni justice, ni liberté dans le système capitaliste
patriarcal.
Alors peut-être nous nous reverrons
pour mettre le feu au système.
Et peut-être que tu seras à nos côtés pour nous
assurer que personne n'éteint ce feu jusqu'à
ce qu'il ne reste plus que des cendres.
Et alors, sœur et compañera, peut-être que
ce jour-là, qui sera la nuit, nous pourrons dire
ensemble : « Bon, maintenant on va enfin com-
mencer à construire le monde que nous méri-
tons et dont nous avons besoin. »
Cette flamme a été emportée dans de nom-
breuses géographies avec une colère et une
force dupliquée.

**LA SECONDE RENCONTRE INTERNATIONALE
DE FEMMES QUI LUTTENT
CONTRE LES VIOLENCES?**

En 2019, la dimension politique de la rencontre a franchi un cap, avec la thématique choisie : les violences faites aux femmes comme corollaire du système patriarcal. Dans l'organisation des rencontres, la non-mixité a été réaffirmée et même renforcée avec la prise en charge totale de la sécurité et de la logistique par les femmes zapatistes (archères de l'EZLN, conduites des véhicules, alimentation). Elle l'a aussi été avec un discours virulent pour agir contre les violences :

« Sœur et compañera, nous devons nous défendre. Nous auto-défendre en tant qu'individues et en tant que femmes.

Et surtout nous devons nous organiser pour nous défendre.

Nous soutenir toutes.

Nous protéger toutes.

Nous défendre toutes.

Et nous devons commencer maintenant.

[...]

Parce que c'est pour cela que nous nous réunissons, sœur et compañera.

Pour crier notre peine et notre rage.

Pour nous accompagner et nous motiver.

Pour nous prendre dans les bras.

Pour savoir que nous ne sommes pas seules.

Pour chercher des chemins de soutien et d'entraide.

Ce n'est pas seulement du réconfort dont nous avons besoin et que nous méritons.

Nous avons besoin de vérité et de justice et nous les méritons.

Nous avons besoin et nous méritons de vivre.

Nous avons besoin de liberté et nous la méritons. Et ces besoins si importants nous pourrions peut-être les conquérir si nous nous soutenons, nous protégeons et nous défendons. »

Dans une démonstration de force, les insurgées et miliciennes zapatistes ont affiché leur stratégie défensive face aux violences. Une femme victime était entourée par un tourbillon de dizaines de femmes, équipées d'un arc et de flèches. Le dernier cercle tourné vers l'extérieur, arc et flèche levés. Le message est clair : *« Répondre à l'appel de la femme qui demande de l'aide. La soutenir. La protéger. Et la défendre avec ce que nous avons. »* Pendant ces rencontres, un espace de parole sur les violences a été ouvert. Durant trois jours, le flot de dénonciations, de témoignages, de pleurs, n'a pas cessé. Des centaines de femmes, victimes ou témoins de violences, de harcèlement, d'assassinats ont trouvé, parfois pour la première fois, une sécurité et une confiance pour libérer leur parole. Première étape indispensable avant





[DR]

d'être en capacité de surmonter la douleur et la peur ; et de vivre, de s'organiser et de lutter pour que cela s'arrête. De nombreux espaces d'organisations, de luttes et d'expressions artistiques se sont aussi ouverts pendant trois jours. Face à ce déferlement de paroles bouleversantes, l'organisation et la détermination des femmes ont été réitérées dans le discours de clôture :

« Notre devoir en tant que femmes que nous sommes et qui luttent est de nous protéger et de nous défendre. [...] »

C'est ainsi, sœur et compañera, nous devons vivre sur la défensive.

Et nous devons apprendre à nos enfants à grandir sur la défensive.

Et ce jusqu'à ce qu'elles puissent naître, s'éduquer et grandir sans peur.

Nous en tant que zapatistes pensons que c'est mieux pour cela d'être organisées.

Nous savons qu'il y a celles qui pensent que cela peut aussi se faire de manière individuelle.

Mais nous, nous le faisons organisées en tant que zapatistes que nous sommes.

Parce que nous sommes des femmes qui luttons oui, mais nous sommes des femmes zapatistes.

Pour cela, compañera et sœur, le résultat que nous t'apportons c'est que parmi nos compañeras zapatistes cette année, aucune n'a été assassinée ou portée disparue.

Oui, nous avons quelques cas, selon la dernière réunion que nous avons eue, de violence contre la femme.

Et nous sommes en train de voir comment punir les responsables, tous des hommes.

Et non seulement les autorités autonomes s'en occupent, mais nous aussi nous nous en occupons en tant que femmes zapatistes que nous sommes.»

Les femmes zapatistes parviennent ainsi à agir efficacement contre les violences faites aux femmes sur leur territoire, dans un pays laminé par les féminicides et les violences. Et leur force vient de cette construction du « nous », les femmes, unies contre le système qui nous opprime :

« Ce n'est pas seulement du réconfort dont nous avons besoin et que nous méritons.

Nous avons besoin de vérité et de justice et nous les méritons.

Nous avons besoin et nous méritons de vivre.

Nous avons besoin de liberté et nous la méritons.

Et ces besoins si importants nous pourrions peut-être les conquérir si nous nous soutenons, nous protégeons et nous défendons.»

■ Cybèle David

Travail invisible GRÈVES INVISIBILISÉES ?

Les femmes ont toujours travaillé... Les femmes ont toujours « grévé »... Retour sur des siècles de travail et luttes trop souvent invisibilisés.

Militante dans le secteur sanitaire et social, en Lorraine à la CGT en 1971-1972, puis en région parisienne, à la CFDT de 1973 à 1988, Élisabeth Claude participe à la création du syndicat CRC Santé Sociaux (futur SUD Santé Sociaux). En 1991, elle entre à l'AFPA où elle milite à la CGT ; en 1999, elle est parmi les fondatrices et fondateurs de SUD FPA ; en 2010, comme 1 000 autres salarié-es, son contrat de travail est « transféré » à Pôle Emploi et elle milite alors à SUD Emploi. Aujourd'hui retraitée, elle est toujours active au sein de la commission Femmes Solidaires et de l'union interprofessionnelle Solidaires 93.

Étudiante, Nicole Savey a adhéré à l'UNEF. Devenue enseignante d'histoire et de géographie de 1969 à 2003, elle adhère au SGEN-CFDT jusqu'en 1994, puis à la FSU. Dans les années 75-80, elle participe à un « groupe femmes » à Roanne, puis adhère à la Maison des Femmes de Paris en 1981. De 1994 à 2009, elle s'engage dans l'Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates (ASFAD) et de 1996 à 2005, au Collectif national pour les droits des femmes (CNDF). À partir de 2000, elle participe à la Marche mondiale des femmes et aux activités de la Maison des femmes de Montreuil dont elle est membre du CA de 2004 à 2019. Depuis 2006, elle est membre de l'Institut Émilie du Châtelet, fédération de recherche sur les femmes, le sexe et le genre.

Piquet de grève des femmes
tailleuses, New York, 1909.
20 000 femmes concernées



[DR]

LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVAILLÉ !

Au temps du travail agricole non salarié et des corporations, qui réunissaient patrons et ouvriers dans l'artisanat et le commerce, la grève n'était pas une forme d'action utilisée, d'autant que grèves, coalitions et syndicats étaient interdits par la loi, en France jusqu'en 1864 (abrogation du délit de coalition) et 1884 (autorisation des syndicats). Cela n'a pas empêché des grèves et un mouvement ouvrier de se développer. Mouvement ouvrier auquel quelques femmes ont participé comme les Saint-Simoniennes¹ ou Flora Tristan prônant, déjà, l'union des luttes. Dans la même période, comme aujourd'hui, une immense majorité de femmes assurent le travail domestique (donc non rémunéré) : alimentation des familles, soins et éducation aux enfants, soins aux personnes âgées et handicapées, entretien du logement, etc. Au XIX^e siècle, avec la révolution industrielle, elles sont de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché du travail salarié, d'abord à leur domicile, puis dans les ateliers et les usines. Elles investissent ensuite les bureaux, les administrations, l'enseignement...

Après la seconde guerre mondiale, les Françaises devenues citoyennes sont d'abord incitées à rester à la maison ; on les efface même des statistiques, en ne les comptabilisant plus comme actives quand elles participent à la bonne marche des fermes, mais en les assignant au statut de femmes au foyer, dites inactives. Il faut cependant noter qu'elles représentent, quand même, environ 35% de la population active ! Dans les années 60-70, elles entrent

¹ Courant de pensée initié par le comte de Saint-Simon et caractérisée par l'accent mis sur l'importance de l'industrialisation et la recherche de la justice sociale.

encore plus massivement sur le marché du travail salarié: le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans est de 58% en 1990 et continue d'augmenter pour atteindre 67,6% en 2017. Celui des hommes stagne à 75,6%. Comme le constatent Monique Méron et Margaret Maruani: «*Jamais moins du tiers et désormais près de la moitié de la population active, telle est la part des femmes dans le monde du travail professionnel au XX^e siècle.*»

LES FEMMES ONT TOUJOURS « GRÉVÉ » !

Elles se syndiquent et participent aux grèves avec les hommes. Voire même, elles initient des grèves, en particulier dans les industries du textile, où elles sont largement majoritaires, et alors que leur situation est plus défavorable que celle des hommes. Leurs salaires sont bien inférieurs à ceux des hommes, elles sont souvent victimes de harcèlement sexuel; moins scolarisées que les hommes, elles ont plus de difficultés à accéder à des postes de responsables, dans les entreprises comme dans les syndicats. Les grèves de femmes sont la plupart du temps soutenues par les ouvriers (même s'ils cherchent parfois à en prendre la direction!) et déclenchent souvent des grèves générales qui peuvent durer des mois. Pour ne citer que quelques exemples:

→ En juin - juillet 1869, à Lyon, les ouvrières de la soie, les « ovalistes », emmenées par Philomène Rozan, ont déclenché une grève qui s'est étendue à 2000 ouvrières et a fait l'admiration de Karl Marx.

→ À New York, en septembre 1909, les ouvrières du corsage (souvent récentes émigrées d'Europe centrale) ont commencé une action de plus de 3 mois, qui a réuni 20000 grévistes et a été soutenue par des femmes, syndicalistes comme Rose Schneiderman, anarchistes, comme Emma Goldman, mais aussi par les suffragistes qui voulaient mutualiser les luttes.

→ À Paris en 1917, des milliers de « midinettes » (employées des maisons de couture) ont défilé courageusement alors que les manifestations étaient restreintes en raison de l'état de guerre et que certains journalistes parlaient de grève « en dentelles »!

→ À Saint-Petersbourg, en 1917, la grève des tisseuses contre la famine, la guerre et le tsarisme est considérée comme l'initiatrice de la révolution russe.

→ En 1905, à Douarnenez, une première grève avait éclaté parmi les sardinières qui réclamaient le paiement des salaires à l'heure et non pas au mille de sardines. La grève qui marque le plus les esprits, par son ampleur qui dépasse vite le cadre local, est

Grève du textile, à Lawrence (Massachusetts), en 1912.

Cette grève, connue sous le nom de *Bread and Roses Strike* (grève du pain et des roses) a été menée par des travailleuses et travailleurs immigrés, organisés au sein des *Industrial Workers of the World (IWW)*



[DR]



Grève des sardinières,
Douarnenez, 1924

[DR]

celle de 1924. Du 21 novembre 1924 au 6 janvier 1925, les sardinières luttent pour la revalorisation de leurs salaires. Elles demandent un franc de l'heure. Pendant 6 semaines, elles déambulent dans la ville, s'arrêtant devant chaque usine pour entonner leur mélodie favorite. Un comité de grève est élu avec 6 femmes sur 15 membres, afin de négocier avec les représentants du patronat. Les sardinières, qui ont été rejointes par des soutiens locaux et nationaux, représentent 73% des grévistes. Finalement, le patronat doit céder et les sardinières obtiennent une hausse de salaire, le paiement des heures supplémentaires ainsi que celui des heures effectuées la nuit. Leur syndicat est aussi reconnu. Les sardinières se réjouissent alors d'avoir installé un nouveau rapport de forces avec le patronat.

→ En 1936, en France, les femmes – dont l'émancipation s'amorce bien qu'elles n'aient pas le droit de vote – ont participé nombreuses au mouvement de grève générale. Elles ont occupé les usines et pris la parole dans les « meetings », comme en

témoignent de nombreuses photos. Cela a même été reconnu comme un phénomène nouveau par journalistes et écrivains. À ce propos, le témoignage² de la philosophe Simone Weil qui travaillait en usine à cette époque est émouvant.

MOUVEMENT FÉMINISTE ET SYNDICALISME

Le syndicalisme féminin se développe, quelques femmes accèdent au poste de secrétaires confédérales comme Madeleine Colin à la CGT en juin 1955 ou Jeannette Laot à la CFDT en 1970. Plusieurs grèves de femmes sont logiquement soutenues par les féministes du Mouvement de libération des femmes (MLF) : en 1971, celle des ouvrières de la bonneterie à Troyes puis en 1973/1974, celle des femmes de l'usine Lip à Palente (fabrique de montres à côté de Besançon) dont la grève de tous les employés-es est restée mémorable. En juin 1974, les féministes lancent à Paris la première « GRÈVE, GRRR... RÊVE des FEMMES », non seulement pour changer les conditions du travail salarié mais celles du travail domestique qui n'est pas reconnu comme tel, sinon pour « révolutionner » la condition féminine. Leur mot d'ordre se veut « mots de désordre » pour refuser « d'être des mamans ou des putains, des servantes ou des maîtresses, des bonniches ou des potiches, des

² Grèves et joie pure, Simone Weil, Éditions Libertalia, 2016 (rééd.)

Grève des opératrices
téléphoniques
de Cleveland, 1945



[DR]

vierges ou des épouses martyres» Et pour «faire la grève de la reproduction plus que des services sexuels, comme la grève de ce qu'on a appelé notre "nature" qui ne sert qu'à mieux nous asservir à la culture et au bon plaisir des hommes». En juin 1991, à l'initiative de féministes syndicalistes suisses, «mieux qu'un rêve, une grève» arrive à mobiliser pour l'égalité des droits, des milliers de femmes et d'hommes (qui solidaires, repassent le linge dans les rues!) dans presque toute la confédération helvétique. Patrons et hommes politiques étant obligés d'accepter ce mouvement subversif, les militantes ont dit aussi leur joie à rebaptiser les rues de noms de femmes et leur jouissance à coller des affiches sur le marbre des banques.

FEMMES EN LUTTES AUJOURD'HUI

Depuis, les grèves des infirmières en 1988 comme celles des femmes de chambre des grands hôtels (en 2003 dans les hôtels du groupe Accor jusqu'à aujourd'hui à l'hôtel Ibis Batignolles à Paris) ou des employées de supermarchés (très souvent «sans papiers») dans les années 2010, n'ont pas seulement pour revendications les conditions de travail, mais la reconnaissance

d'un emploi qualifié et d'un statut social, voire d'un droit au séjour. Les grèves des femmes dans les usines en Tunisie (usine Latelec, sous-traitante de Latécoère et d'Airbus) et au Caire dès 2010 ont été les prémices des «printemps arabes» de 2011. En 2016-2017, au Pays basque espagnol, une intense mobilisation de plus de deux ans incluant 360 journées effectives de grèves menées avec 5 000 travailleur·ses, en très grande majorité des femmes, des maisons de retraite privatisées de Biscaye, a abouti à une victoire hors norme : amélioration des conditions salariales et de travail (semaine de 35 heures, prise en charge à 100 % du salaire en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, augmentation des salaires, etc.). Victoire éclatante d'une lutte emblématique à la fois au niveau syndical et au niveau féministe ayant permis de rétablir la dignité refusée à des milliers de travailleuses exploitées et sous-payées en Biscaye. Ces revendications dans les entreprises à main-d'œuvre majoritairement féminine continuent : depuis le début de 2019, le mouvement du personnel des EHPAD (publics et privés) comme celui des hôpitaux se poursuit.

COMPRENDRE LES LIENS ENTRE TRAVAIL INVISIBLE ET LUTTES INVISIBLES

Hélas, de même que le travail effectué par les femmes au bénéfice des autres personnes (hommes, enfants) reste invisible de la grande majorité, la plupart des luttes menées majoritairement par des femmes sont peu médiatisées et vite oubliées des mémoires collectives. Pourquoi? Le système patriarcal a cette intelligence de faire croire à tout le monde que les gènes de la vaisselle et du soin sont des gènes réservés à la gent féminine et qu'il est « naturel » que les rôles sociaux soient normés et sexués. Cette norme est vécue comme rassurante par de nombreuses femmes, pensant ainsi occuper une place sociale. Le résultat de cette répartition très inégale des tâches consti-

tue un privilège pour les hommes dont il peut être difficile de prendre conscience, et surtout qu'il est désavantageux de perdre! Cette idéologie construit des relations humaines sur la base de rapports hiérarchisés et inégalitaires et, en faisant croire qu'il s'agit d'un phénomène naturel, il participe à la passivité du plus grand nombre qui ne voit pas comment cela pourrait changer. Et comment cela peut-il changer? Nos luttes nous font prendre conscience de ces inégalités injustifiées et injustes; nous devons les faire connaître et les transmettre pour ne plus être les grandes oubliées de l'histoire humaine; nous portons l'utopie de changer les rapports sociaux pour construire une humanité solidaire et égalitaire.

■ Elisabeth Claude, avec la participation de Nicole Savey

BIBLIOGRAPHIE

- **Tableaux de l'économie française, INSEE, 2019**
- **Claire Auzias, Annick Houel. *La grève des ovalistes : Lyon juin - juillet 1869*. Payot, 1982 Réédition Atelier de création libertaire, 2016**
- **Madeleine Colin. *Ce n'est pas d'aujourd'hui. Femmes, syndicats, luttes de classe*. Éditions sociales, 1975**
- **Madeleine Colin. *Traces d'une vie dans la mouvance du siècle*. Syllepse, 2007**
- **Collectif « La Griffonne » 1970-1981, *12 ans de femmes au quotidien*. 1981**
- **Lucie Colliard. *Une belle grève de femmes : Douarnenez*. Librairie de l'Humanité, 1925. Brochure à télécharger : <https://www.gastonballiot.fr/wp-content/uploads/2017/01/colliard-une-belle-greve-de-femmes-1925.pdf>**
- **Catherine Deudon. *Un mouvement à soi*. Syllepse, 2003**
- **Ursula Gaillard et les collectifs romands. *Mieux qu'un rêve, une grève : la grève des femmes en Suisse le 14 juin 1991*. Éditions d'en bas, 1991**
- **Hélène Hernandez. *Celles de 14*. Éditions libertaires, 2015**
- **Jeannette Laot. *Stratégie pour les femmes*. Éditions Stock, 1981**
- **Martine Laroche et Michèle Larrouy. *Mouvements de Presse*. ARCL, 2009**
- **Théresa Malkiel (préface de Françoise Basch). *Journal d'une gréviste*. Payot, 1974**
- **Monique Méron, Margaret Murani. *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*. Éditions La Découverte, 2012**
- **Françoise Thébaud. *Histoire des Femmes - Tome XX^e siècle* (sous la direction de Michèle Perrot et Georges Duby). Plon, 1992**
- **Simone Weil. *Grèves et joie pure*. Libertalia, 2016 (1^{re} édition : 1937)**
- ***Remue-ménage dans la sous-traitance !* Film documentaire d'Ivora Cuzak <https://www.lesmutins.org/Remue-menage-dans-la-sous>**
- ***On a grévé !* Film documentaire de Denis Gheerbrant <https://www.lesmutins.org/on-a-greve>**
- ***D'Égal à Égales*. Film de Corinne Mélis et Christophe Cordier. 2011 <http://canalmarches.org/spip.php?article1669>**

LE SYNDICALISME ET SA DETTE HISTORIQUE **avec la lutte des femmes**

Les femmes furent motrices dans la construction du syndicalisme. Elles ont pourtant disparu du récit historique, dépossédées de leurs écrits, de leurs réflexions, de leur légitimité dans les luttes. La dette historique est écrasante, doublée de celle engendrée par la lutte non livrée contre le travail domestique gratuit, instaurée par le patriarcat. Travail gratuit que le néolibéralisme tente d'instaurer à l'ensemble de la classe ouvrière.

Professeure des écoles, Nara Cladera est membre de SUD Éducation 31 ; elle coanime l'union locale Solidaires Comminges (31) et le Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

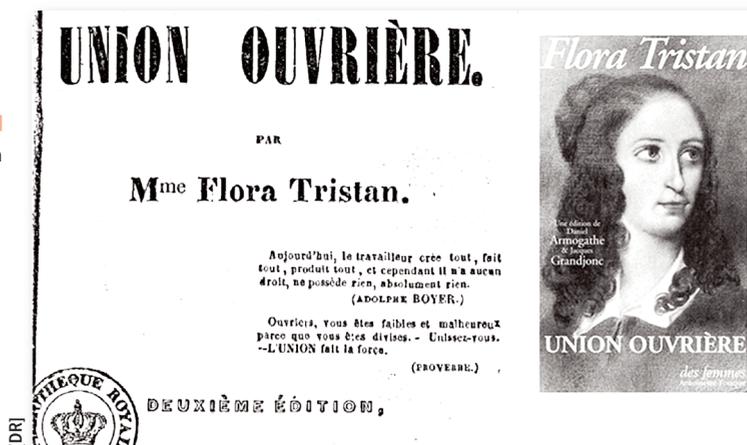
Affiche du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, 2018



[Coll. CMI]

La lutte des femmes se mènerait au détriment de la lutte des classes, puisque pour Marx, Engels et leurs disciples les moins ouverts, la domination masculine étant née avec les sociétés de classe, elle serait destinée à disparaître avec la révolution sociale. Mais les femmes n'ont pas attendu dans leur cuisine que la révolution sociale arrive : au début de ce XIX^e siècle, nombreuses sont celles qui participent à l'organisation des luttes des ouvriers et ouvrières. De la grève des fileuses de Troyes en 1791, aux émeutes de Nottingham en 1812, des troubles de subsistance en 1816, aux grèves des blanchisseuses de Chaillot en 1828, des barricades de 1830, aux grèves des couturières et lingères de Vouvray en 1833,

L'Union ouvrière, Flora Tristan



des émeutes d'Elbeuf en 1846 et des grèves ouvrières de 1843 et 44, en passant par le mouvement chartiste de 1830, des femmes sont leaders dans les trade-unions de l'Angleterre victorienne et meneuses dans nombre de luttes, y compris en France.

Mais dans le premier tome du Maitron¹, répertoriant la période de 1789 à 1864, sur 15 379 notices... 435 concernent des femmes. Dans les dix pages de son avant-propos, Jean Maitron ne fait référence qu'à une seule femme, Flora Tristan²: « *Hommage a été rendu à Flora Tristan, l'extraordinaire petite bonne femme comme dira son petit-fils le peintre Gauguin, et à l'Union ouvrière, nationale, avec de possibles prolongements internationaux, qu'elle essaya d'édifier en France en 1843.* » L'Union ouvrière est l'œuvre maîtresse de Flora Tristan, publiée grâce à une souscription qui la conduisit à un porte-à-porte militant auprès de « personnalités » comme de « simples travailleurs et travailleuses ». Pour faire entendre cet appel à la constitution de la classe ouvrière, elle accomplit un tour de France où son enthousiasme généreux est mis à rude épreuve et au bout duquel, seule et épuisée, elle meurt, à quarante et un ans. L'Union ouvrière est le premier manifeste politique cohérent d'une femme qui ne dissocie pas la lutte des femmes de la lutte ouvrière. C'est aux plus démunies, aux plus

exploitées d'entre elles qu'elle adresse cette apostrophe qui nous touche encore aujourd'hui: « *Mes sœurs, je vous jure que je vous délivrerai.* » En cette même année 1964 où Jean Maitron publie le premier tome de son œuvre, Madeleine Gilbert écrit, citant Edith Thomas: « *Avant Karl Marx, cinq ans avant, Flora découvre en substance l'idée neuve: l'émancipation des travailleurs sera œuvre des travailleurs eux-mêmes. Nul n'avait dénoncé avec moins d'illusion que Flora, la condition misérable de la femme ouvrière; nul avant elle n'avait lié aussi étroitement la libération de la femme et celle du prolétariat tout entier*³. »

Il est vrai qu'en ces temps-là, Proudhon écrit: « *Nous ne savons si, en fait d'aberrations étranges, le siècle où nous sommes est appelé à voir se réaliser à quelque degré celle-ci: l'émancipation des femmes. Nous croyons que non*⁴. » Pour lui, la femme ne peut être que « *ménagère ou courtisane*⁵ ». Mieux vaut s'attarder sur la réponse de Jeanne Deroin⁶, paru dans *L'Opinion des femmes*, journal dont le premier numéro est paru le 28 janvier 1849: « *À votre dilemme, Monsieur, j'en opposerais un autre, qui pour moi est un axiome: esclave et prostituée ou libre et chaste, pour la femme il n'y a pas de milieu. La prostitution est le résultat de l'esclavage de la femme, de l'ignorance et de la misère.* » Révolutionnaire de 1848, Jeanne Deroin consacra toute sa vie à la lutte

pour l'abolition des privilèges. En 1849, avec notamment l'écrivaine et féministe Pauline Roland⁷, elle réalise le projet décrit et défendu par Flora Tristan dans la brochure *L'Union ouvrière*⁸ : une Fédération des associations ouvrières « afin de lutter contre les injustices frappant les travailleurs ». C'est bien sûr pour respecter les termes de l'époque que nous n'écrivons pas « des travailleuses et des travailleurs ». Cependant, un chapitre de la brochure a pour titre « Pourquoi je mentionne les femmes ». Les responsables de la Fédération sont arrêté·es le 29 mai 1850 : 38 hommes et 9 femmes. À l'issue du procès, en novembre 1850, Jeanne Deroin est condamnée à 6 mois de prison. Cette Fédération de 104 organisations ouvrières, imaginée, initiée et portée par des femmes fait partie de l'héritage collectif qui permit la naissance de l'Association internationale

des travailleurs (la 1^{re} Internationale) en 1864. Mais, au mythique meeting fondateur de Saint-Martin's Hall, le 28 septembre 1864, tous les délégués sont des hommes. Aucune femme n'est mentionnée parmi les membres fondateurs de l'AIT.

AUCUNE FEMME!

Les femmes étaient restées aux portes du meeting! Pourtant, lors du recensement de la population de Londres en 1851, parmi la « population active » on dénombre « 709 312 hommes et jeunes gens, 408 609 femmes et jeunes filles⁹ ». Veuves et épouses sont intégrées aux « non-actifs ». Ne sont donc comptabilisées, ni les épouses qui travaillent gratuitement¹⁰ pour monsieur dans les commerces, cabinets, marchés, etc. ni les veuves qui doivent manger, se vêtir, se loger – même sans époux! L'auteur lui-même, indique que le nombre des femmes « actives » est sous-évalué : « On remarque tout de suite que le secteur des domestiques est sous-estimé, puisqu'il se recrute surtout parmi les femmes. » Au moins 50 % du prolétariat londonien, les travailleuses, est restée aux portes du Saint-Martin's Hall.

L'association internationale des travailleurs se donne pour objectif la coordination des luttes syndicales et populaires de tous les pays. Les femmes existent dans les luttes syndicales et dans tous les pays. Mais dans le manifeste inaugural de l'AIT, écrit par Marx, on parle 12 fois des « ouvriers », 9 fois des « travailleurs », 4 fois des « hommes ». D'ouvrière, il n'y a que « la classe », de travailleuses, il n'y a que « les masses » ou « les classes » ; on trouve une mention de « femmes », et c'est à propos « du travail des enfants » où il est constaté que « la classe des potiers, hommes et femmes, présente une population très dégénérée ». Pour être exhaustif, on ajoutera une fois les « mères » car « la mortalité infantile a diminué, parce que, enfin, il est permis aux mères de donner le sein aux nouveau-nés ». Voilà la place des femmes, des ouvrières, des travailleuses parmi les 3 547 mots de ce texte fondateur pour le

1 Le Maitron est le nom d'usage d'un ensemble de dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier dirigé par Jean Maitron, jusqu'à sa mort en 1987. L'œuvre se poursuit.

2 Flora Tristan (1803-1844) est l'une des figures majeures du féminisme et du socialisme français (<https://maitron.fr/spip.php?article24362>).

3 *Les femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Madeleine Guilbert, CNRS, 1964.

4 *Le Peuple*, 12 avril 1849.

5 Citation : « La femme qui commande humilie son mari, et tôt ou tard elle le coiffe. La femme qui, dans le mariage, cherche le plaisir, ne vaut pas mieux : C'est une petite catin, paresseuse, gourmande, bavarde, dépendante, à qui son mari ne suffit pas longtemps. Donc, courtisane ou ménagère ; j'ai eu raison de le dire, et n'en dédorms pas », De la pornocratie dans les temps modernes, Proudhon, 1875 (œuvres posthumes).

6 Jeanne Deroin, née le 31 décembre 1805 à Paris, morte le 2 avril 1894 à Londres ; ouvrière lingère puis institutrice, directrice de journaux « féministes » ; animatrice, sous la Deuxième République, d'associations ouvrières qui furent l'ébauche des syndicats (<https://maitron.fr/spip.php?article29854>).

7 Marie Désirée Pauline Roland, née à Falaise le 18 prairial an XIII (7 juin 1805) et morte à Lyon le 16 décembre 1852, est une féministe socialiste française (<https://maitron.fr/spip.php?article37228>).

8 « Flora Tristan et l'Union ouvrière », Toutes à y gagner ; vingt ans de féminisme intersyndical, Eleni Varikas, Syllepse, 2017.

9 *The results of the census of Great Britain in 1951*, E. Cheshire (1856) ; repris par François Bedaria dans « Londres au milieu du XIX^e siècle : une analyse de structure sociale », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 23^e année, n° 2, 1968.

10 Voir les écrits sur le travail « para professionnel » développés par Christine Delphy.

Suzanne Voilquin, souvenirs
d'une fille du peuple
ou La saint-simonienne
en Égypte, Maspero, 1977

mouvement ouvrier, dont le syndicalisme. En 1865, il est admis que les femmes puissent prétendre à devenir membres de l'AIT. Le 25 juin 1867, Harriet Law¹¹ est admise au conseil général et, pendant les cinq années suivantes, elle est la seule femme représentante. Karl Marx écrit : « Au reste, les dames ne peuvent se plaindre de l'Internationale qui a élu une dame, Madame Law au conseil général. »¹² Après l'admission de Harriet Law, nous, les femmes, devons-nous taire !

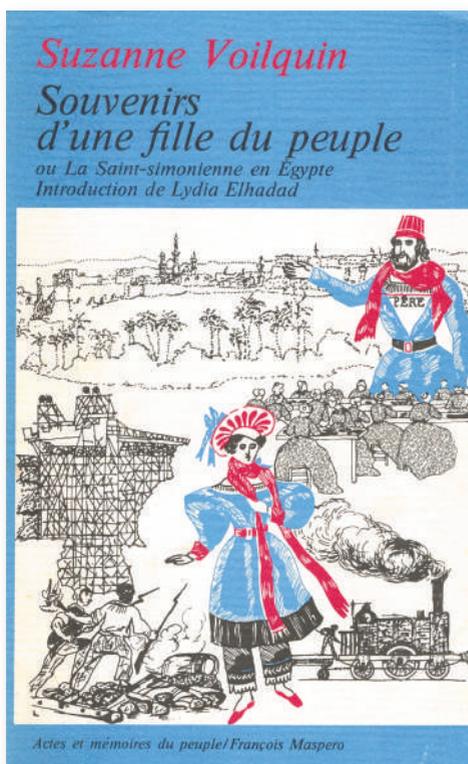
Le pouvoir symbolique de l'écrit ne légitime que ce qui est nommé ; son absence fait disparaître toute trace dans l'Histoire : les paroles s'envolent, les écrits restent. Les Flora, les Jeanne, les Pauline, les Désirée, les Eugénie, les Adèle et toutEs les autreS, ont disparu, dépossédées de leur légitimité dans les luttes, de leurs écrits, de leurs réflexions, de leurs rôles moteur dans la construction du syndicalisme. On se sert des femmes

11 Harriet Teresa Law (née Frost, 5 novembre 1831-19 juillet 1897) était conférencière salariée du mouvement laïc et s'est adressée à de nombreux publics, souvent hostiles, à travers le pays. Seule femme membre du conseil général de l'AIT, elle y engage un débat notamment avec Karl Marx et Friedrich Engels. De 1877 à 1878, elle publie *The Secular Chronicle*, qui couvrait des sujets tels que le socialisme, l'athéisme et les droits des femmes.

12 Lettre de K. Marx à L. Kugelmann, 12 décembre 1868.

13 *Le capitalisme patriarcal*, Silvia Federici, La Fabrique, 2019. *Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive*, Silvia Federici, Éditions Entremonde, 2017.

14 *Pour une théorie générale de l'exploitation*, Christiane Delphy et Diana Leonard, Syllepse, 2019 (première parution en anglais, 1992).



[Coll. CM]

pour les luttes mais leurs collègues révolutionnaires les jettent dès lors qu'il faudrait mentionner qu'elles existent, agissent, pensent, organisent...

Partout dans le monde, à l'accusation de « diviser la lutte de la classe ouvrière » s'ajoute celle de « concurrence déloyale » dans le marché du travail ; d'où les grèves, soutenues par les syndicats, contre l'embauche de femmes. Dans son travail précité, Madeleine Guilbert relève (en France) « entre 1890 et 1908, 54 grèves d'hommes, dans le seul objectif d'empêcher que les femmes entrent dans les ateliers ». En 1913, la section lyonnaise de la Fédération du livre CGT refuse à Emma et Louis Couriau leur inscription au syndicat au motif qu'elle soit, elle, une femme et lui de ne pas l'avoir empêchée de travailler en tant que typographe. Le syndicat, par la grève, impose au patron de renvoyer Emma. Cette affaire a toutefois amené le syndica-



[Coll.CM]

Mémoires de femmes, mémoire du peuple,
collectif, Maspero, 1979

lisme à, finalement, admettre la défense du travail des femmes et le droit des femmes mariées à travailler. Ceci restera toutefois trop peu pris en compte dans les faits, et parfois même, encore combattu. L'ouverture de tous les métiers aux femmes comme aux hommes demeurent à réaliser, plus encore à banaliser. Et il se trouve bien des collectifs syndicaux pour s'y opposer; parfois au nom de « mesures protectrices envers les femmes » (ne devrait-on pas, au contraire, demander leur extension à tous et toutes dans ce cas?); parfois pour dénoncer une tentative de déqualification (acceptée dès lors qu'elle ne s'applique pas aux hommes?). Le même processus s'applique d'ailleurs vis-à-vis des personnes immigrées et/ou racialisées. Avec les conséquences en matière d'inégalités, de discriminations,... et le recul des droits de tous et de toutes,

pour n'avoir pas voulu reconnaître et soutenir les luttes autonomes et spécifiques, seul moyen de les inscrire dans l'indispensable projet émancipateur global.

Dans son livre, *Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive*, Silvia Federici explique comment le capitalisme balbutiant de la fin du Moyen-Âge, amène la réorganisation complète du statut des femmes à travers un procès d'asservissement et d'enfermement dans la famille moderne, afin de produire et reproduire la force de travail dont le capitalisme a besoin. Pour elle, le capitalisme est patriarcal; elle décortique les mécanismes de cette conjugaison dans son dernier livre¹³. En instituant l'incapacité juridique de la femme mariée, le code civil publié en 1804 consacre l'infériorité de la femme face à l'homme : au nom de la famille et de sa stabilité, les femmes sont soumises à l'autorité du mari : le « devoir d'obéissance » de la femme envers le mari n'est aboli qu'en 1938; le droit d'exercer une profession ou d'ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation du mari ne date que de 1965... La « femme au foyer » arrangeait tout le monde : le capitalisme et ce socialisme qui, lui aussi, accepte les « privilèges masculins¹⁴ » dans le droit au travail comme dans le droit politique. Même si, Marx a « oublié » le travail domestique et la question de la domination et de l'oppression des femmes dans son analyse de l'exploitation, la théorie dite « marxiste » est particulièrement utile et riche en instruments intellectuels pour penser l'oppression des femmes et le changement de leur statut. L'op-

pression des femmes et leur exploitation ont été amplement pensées et débattues, à la fois avec et contre Marx et entre féministes, dans leurs moindres recoins, depuis au moins cinquante ans. Le capitalisme et le patriarcat sont deux modes d'exploitation qui s'articulent, ce qui ne signifie que l'éventuelle disparition de l'un entraînerait celle de l'autre ; pour certains courants féministes, ils sont autonomes. Au rapport capitalisme/patriarcat, s'ajoute la question de la racialisation, traitée par d'autres articles dans ce numéro¹⁵. Dans quelle mesure l'oppression des femmes se construit-elle indépendamment ou intrinsèquement de l'exploitation capitaliste ? Les analyses féministes sont riches et variées, les confrontations théoriques et politiques non résolues, encore en ébullition.

Le mouvement féministe des « années 68 » se heurte à un mur, s'agissant de la principale organisation ouvrière du pays, la CGT. Pas seulement un mur ; ainsi, lors de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 1976, malgré une négociation préalable, le cortège féministe est violemment repoussé par le service d'ordre de la CGT. Symbolique, cet exemple ne sera pas le seul. Lors du congrès confédéral de 1970, la CGT affirme ne pas faire sienne une conception « féministe de l'égalité », considérée comme étroite. En 1973, elle confirme à travers les textes de congrès : « La conception "féministe" selon laquelle la société aurait été construite "par les hommes et pour les hommes" est erronée. » Les revendications féministes des années 70 se soldent par la reprise en main du secteur féminin, sous l'impulsion du secrétaire général, Henri Krasucki¹⁶. La CGT est alors la seule organisation syndicale à publier, depuis 1955, un journal mensuel spécifiquement destinée aux femmes ; mais Antoinette se veut un « magazine féminin », pas « féministe ». Au début des années 80, confrontées aux contradictions entre prise en compte des revendications féministes et maintien de l'orthodoxie héritée du PCF, Antoinette connaît une crise qui se solde par le licenciement des rédactrices. Le titre disparaît quelques années plus tard. S'en suit une « décennie silencieuse » sur la question du féminisme. Ce n'est qu'à l'aube du XXI^e siècle, et 28 ans après Mai 68, que le féminisme n'est plus dénoncé officiellement par le PCF et la CGT, comme une idéologie divisant la classe ouvrière, les exploités-es. Lors d'une conférence intitulée « Les rendez-vous manqués du féminisme et du mouvement ouvrier », à l'occasion d'un stage de formation des femmes du PCF, le 30 mars 1996, Françoise Picq pouvait se réjouir que la manifestation du 25 novembre 1995¹⁷ ait été préparée, pour la première fois, par les féministes et par les organisations de gauche et d'extrême gauche (et des organisations syndicales !). Les organisations de gauche, dit-elle, se mobilisent « pour les droits

15 Voir aussi *Les utopiques* n° 8, « Antiracisme et syndicalisme », été 2018.

16 Henri Krasucki, né Henoch Krasucki le 2 septembre 1924 à Wolomin dans la banlieue de Varsovie en Pologne et mort le 24 janvier 2003 à Paris, est secrétaire général de la Confédération générale du travail de 1982 à 1992. Résistant, il fut membre actif de la section juive des FTP-MO pendant la seconde guerre mondiale.

17 Cette manifestation a rassemblé des dizaines de milliers de personnes et s'est pleinement inscrite dans la dynamique de ce qui allait devenir le mouvement de grève et manifestations de novembre/décembre 1995.

18 À Pékin du 4 au 15 septembre 1995 a eu lieu la 4^e conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'Égalité, le Développement et la Paix. « Le Women's Rights Are Human Rights » de Hillary Clinton deviendra un slogan des mouvements féministes dans les décennies suivantes. Les thèmes principaux abordés sont la promotion et l'autonomisation des femmes en matière de droits humains, les femmes et la pauvreté, les femmes et leur pouvoir décisionnel, la petite fille, les violences faites aux femmes et d'autres domaines de préoccupation. On peut douter de la pertinence du choix de Pékin comme lieu d'une conférence sur les droits humains et les libertés fondamentales, mais les constats faits sont justes.

19 « Flora Tristan et l'Union ouvrière », *Toutes à y gagner ; vingt ans de féminisme intersyndical*, Eleni Varikas, Syllepse, 2017.



Manifestation du 8 mars 2020,
Montevideo, Uruguay

[DR]

des femmes » et elle ajoute : « Le mouvement social a fait sien le principe de la Conférence de Pékin¹⁸, que les droits des femmes sont partie intégrante et indivisible de tous les droits humains et des libertés fondamentales. »

La lutte en suspens depuis 150 ans contre le patriarcat, la lutte non livrée par le syndicalisme traditionnel contre l'exploitation domestique des femmes, est revenu comme un boomerang. Flora Tristan l'avait pourtant déjà décrit : « Comme la caste des parias

indiens qui sont considérés par les castes supérieures comme impurs et polluants, les femmes sont depuis tellement longtemps mises à l'écart de l'humanité que le mépris dont elles font l'objet va en quelque sorte de soi. Au point qu'il suffit qu'elles touchent à une branche de l'industrie, il suffit qu'elles deviennent majoritaires pour que cette branche soit frappée de discrédit, de dévalorisation et que les salaires baissent.¹⁹ » Dans l'équation néolibérale de ces 30 dernières années, la réduction « du coût du tra-

vail » a été au centre des mesures économiques des gouvernements successifs. Ces restructurations pour réduire la « masse salariale », le remplacement de fonctionnaires par des contractuel·les dans le secteur public, les licenciements en masse dans le privé, ont accompagné une attaque impitoyable envers les acquis sociaux et les droits des travailleurs et travailleuses. Cette politique de « flexibilisation du marché du travail » voulue par l'État, le patronat et le capital, n'a pas seulement précarisé une partie importante de la population, elle a également mis en place un ensemble d'étapes obligatoires, numériques ou présentesielles, que les travailleuses et travailleurs doivent effectuer pour prétendre au « privilège » d'un emploi, d'une allocation, d'un service public, d'une information. Elles ont un dénominateur commun, au cœur du fonctionnement du marché du travail : ce sont des tâches effectuées gratuitement. Des associations, des services publics et des entreprises fonctionnent hors droit du travail, grâce à des milliers d'heures de travail effectuées gratuitement ou semi gratuitement par des bénévoles, des jeunes en service civique, des stagiaires, des allocataires du RSA, etc. Andrew Ross, professeur d'analyse sociale et culturelle à l'université de New York et activiste social, y voit le « stade ultime du capitalisme » ; pas Maud Simonet, pour qui « la question du travail gratuit ne naît pas avec les stages ni la télé réalité. Elle a déjà été débattue

[...] il y a plus de 40 ans à propos du travail gratuit effectué par les femmes dans l'espace domestique. [...] L'analyse du travail domestique n'est pas seulement à l'origine des réflexions sur le travail gratuit : elle les condense et c'est à ce titre qu'elle apparaît incontournable²⁰».

L'organisation du travail utile à cette étape du capitalisme, a modifié le statut du « travailleur salarié » traditionnel en réduisant ses droits, en poussant même jusqu'à sa gratuité... très majoritairement pour les femmes. Le temps passé en tâches domestiques par un homme seul est de 2 heures et de 2h43 pour une femme ; dans le cas des couples sans enfant, ce temps est de 2h07 pour l'homme et de 3h28 pour la femme ; pour les couples avec un enfant l'homme effectue 2h10 de travail gratuit et la femme 4h05. Ces statistiques de l'INSEE de 2012 sont claires !

Par sa gratuité imposée, le travail domestique est un déni de travail et par conséquent une négation au statut de travailleuse.

Le travail gratuit n'est pas en dehors du « marché du travail » ; pour une très grosse part, c'est le travail domestique, mais il y a aussi celui effectué par les étudiant·es, jeunes diplômé·es et privé·es d'emploi, déguisé en stages « obligatoires », utiles à

8 mars 2018 à Saint-Gaudens



[Coll. CWI]

trier les « dignes de confiance et suffisamment méritants » pour l'hypothétique emploi à la clé ; par les bénéficiaires du RSA à travers des campagnes « d'intérêt général » pour rétribution à la communauté d'être payé-es « à rien faire ». Les multiples contrats bidons inventés par les gouvernements successifs pour ne pas payer les jeunes ou encore les nombreuses activités de « service public » aujourd'hui assurées par des bénévoles dans des associations.

Par sa gratuité imposée par le patronat et l'État, toutes ces « tâches » sont un déni de travail et utilisé d'une part pour maintenir ou aggraver le taux de chômage, d'autre part pour réduire les droits de celles et ceux qui exercent un travail « non gratuit ».

Faibles rémunération, précarité, dépendance, recul de la syndicalisation, toutes ces caractéristiques des emplois féminins ont conduit plusieurs chercheurs et chercheuses à voir dans les transformations actuelles de l'emploi, « la féminisation du travail » (expression popularisée par la philosophe américaine Donna Haraway). La déqualification est une vieille stratégie qui s'applique aujourd'hui à des salarié-es auparavant protégé-es. Dénoncer l'oppression des femmes à travers le travail domestique est essentiel. Il est nécessaire de combattre ce système, dont l'ensemble du patronat bénéficie via l'abaissement du « coût du travail ». C'est une des tâches du syndicalisme de lutte et de transformation sociale que de s'y attaquer.

La dette historique du syndicalisme envers les femmes est immense : autant que leur rôle dans les luttes qui ont construit le mouvement ouvrier et permis d'arracher tous les droits sociaux. Leur absence dans la fondation de l'AIT est révélatrice d'un déni de reconnaissance de leur statut de travailleuse ; elle illustre le refus de leur légitimité à la sphère publique, à leur émancipation. Aujourd'hui encore, l'activité féministe n'a pas acquis cette légitimité pleine et entière. Les luttes non menées contre l'exploitation domestique des femmes, contre leur oppression et la division sexuelle du travail pèsent sur la situation de celles-ci en premier lieu ; mais aussi de toute la classe ouvrière. Le syndicalisme, pour être le plus puissant outil de lutte, a une part de responsabilité dans cet état de fait. Deux siècles plus tard, les propos de Flora Tristan sont toujours d'actualité : « *Il faut montrer que l'émancipation des femmes est non seulement dans leur intérêt mais aussi dans celui de toute l'humanité. L'émancipation des femmes sera aussi celle des hommes.* » Sans oublier que l'émancipation des femmes ne peut venir que des femmes elles-mêmes.

■ Nara Cladera

LES FEMMES ONT TOUJOURS TRAVAILLÉ

« Les femmes sont entrées assez récemment sur le marché du travail » : une fausse évidence ? Oui, car cette affirmation repose sur un problème de taille : ne considérer comme travail que celui qui est rémunéré. Or une bonne partie de celui exercé par les femmes ne l'est pas. La répartition sexuée des métiers, les stéréotypes de genre, mais aussi les lois « protégeant » les femmes, la séparation vie publique/vie privée : autant de phénomènes qui interfèrent. Cette rapide esquisse de l'histoire du travail des femmes met en lumière des reconfigurations importantes et les luttes qui les ont permises.

Fanny Gallot, historienne et chercheuse, a notamment publié : *En découdre : comment les ouvrières ont révolutionné le travail et la société*, La Découverte, 2015 ; *Prolétaires de tous les pays, qui lave vos chaussettes ? : le genre de l'engagement dans les années 1968* (codir. Ludivine Bantigny et Fany Bugnon), Presses universitaires de Rennes, 2017 ; *Féminismes dans le monde : 23 récits d'une révolution planétaire* (codir. Pauline Delage), Textuel, 2020.



[Coll. CM]

Grève des femmes de chambre
d'ACCOR, 2003

Cette évidence est rappelée par l'historienne Michelle Perrot dans *Le Mouvement social* en 1978 et Sylvie Schweitzer en fait le titre de son ouvrage paru en 2020¹. Se concentrant sur les XIX^e et XX^e siècles, cette dernière montre l'ampleur et la diversité du travail féminin, puis s'intéresse aux raisons de son invisibilité et revient sur la persistance de l'affirmation erronée selon laquelle les femmes ne sont entrées que récemment sur le marché du travail. Elle y distingue quatre phases dans l'histoire du travail féminin. Durant la première, si les femmes sont, comme la plupart des hommes, principalement occupées dans les fermes, elles sont également commerçantes, patronnes de l'industrie, domestiques et ouvrières. C'est durant cette période que la partition des tâches entre hommes et femmes se rigidifie : les occupations féminines se caractérisent alors par une absence courante de rémunération salariée et c'est sur cette idée que s'ancre l'idée que les femmes

¹ Les femmes ont toujours travaillé : *Une histoire du travail des femmes aux XIX^e et XX^e siècles*, Odile Schweitzer, Éditions Odile Jacob, 2002.

ne travaillent pas. La deuxième phase, selon l'historienne, est celle de l'industrialisation durant laquelle le durcissement des rapports entre groupes sociaux et entre sexes s'est accompagné de l'éviction des femmes des métiers qualifiés et de leur assignation à certains métiers d'où les hommes étaient exclus. Ce second temps fut aussi celui de l'enracinement des stéréotypes concernant les aptitudes au travail des femmes (patience, docilité, adresse) et des hommes (force physique, décision, inventivité). Le troisième moment, entre 1920 et 1960, est celui pendant lequel les activités traditionnellement féminines comme le soin aux enfants et aux malades sont peu à peu sorties du domaine du bénévolat et de la vocation pour entrer dans la professionnalisation. Enfin, la quatrième phase commence dans les années 1960, avec la proclamation de l'égalité de tous avec toutes, les métiers tendant à cheminer vers la mixité.

Ce bref panorama permet de saisir rapidement les reconfigurations de la division sexuée du travail depuis le XIX^e siècle, selon les termes de la sociologue Danièle Kergoat, qui signifie une séparation – les femmes ne sont tendanciellement pas les mêmes que les hommes – et une hiérarchisation – dans les mêmes secteurs, les femmes se situent à des postes inférieurs à ceux des hommes. Il permet de comprendre également que cette situation matérielle s'accompagne d'une idéologie – des stéréotypes – et de poli-

tiques publiques assurant la « protection » des femmes au travail avec la loi leur interdisant le travail de nuit en 1892 par exemple ou encore l'« égalité » au travail depuis 1972. Mais surtout, de façon sous-jacente, il ne faut pas oublier que ces reconfigurations sont également le produit de luttes et d'engagement syndical des femmes.

DE QUOI LE TRAVAIL EST-IL LE NOM ?

Au tournant du XIX^e siècle, l'idéologie des sphères séparées s'impose : la vie publique – activité professionnelle, relations sociales, vie politique – est réservée aux hommes, aux maris, quand la sphère privée – la famille, les enfants et le foyer – est dévolue aux femmes. Le discrédit est alors jeté sur le travail professionnel des femmes : « ouvrière, mot impie, sordide » écrit Jules Michelet au XIX^e siècle. En effet, le travail des femmes en atelier – et en particulier celui des très nombreuses jeunes filles – est considéré comme incompatible avec les « bonnes mœurs » ou la « moralité ». Une réputation de frivolité pèse sur les ouvrières ; l'historienne Joan Scott montre d'ailleurs comment certains discours d'économistes du milieu du XIX^e siècle assimilent les ouvrières à des prostituées. Cependant, les ouvrières sont de plus en plus nombreuses. Avec les sphères séparées, les tâches de reproduction de la force de travail sont assumées principalement par les femmes. Les féministes des années 1970, qui se sont bat-

2 *Conchita et vous - manuel pratique à l'usage des personnes employant des domestiques espagnoles*, Solange Fasquelle, Albin Michel, 1968.

3 *L'Europe des femmes*, coordonné par Fabrice Virgili et Julie Le Gac, Éditions Perrin, 2007.

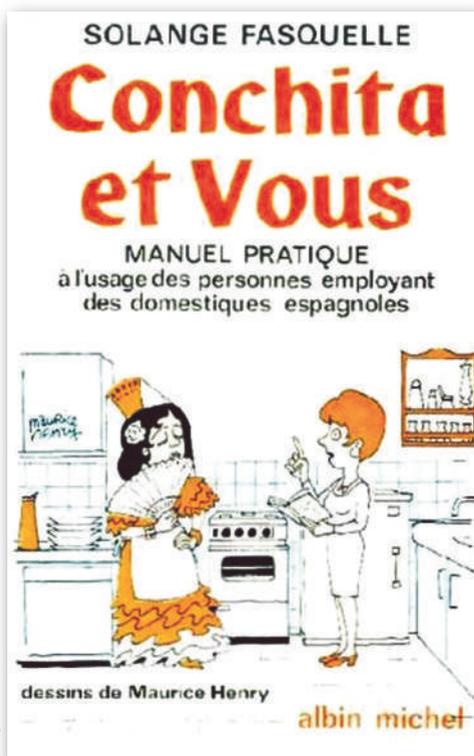
tues pour le droit à l'avortement et la contraception, considèrent qu'il s'agit d'un travail car cela prend du temps, cela peut être assumé de façon rémunérée par d'autres femmes; voire, cela peut passer par le marché du travail. On parle alors de travail domestique et de double journée de travail, pour celles qui assument en plus un travail professionnel. La division sexuée du travail se fonde sur cette inégale répartition du travail domestique, centrale dans l'inégalité professionnelle, persistante encore aujourd'hui.

NATURALISATION DES COMPÉTENCES DANS LE TRAVAIL PROFESSIONNEL

Dans de très nombreux métiers, qu'il s'agisse de l'industrie ou du service à la personne, on considère que les femmes sont «naturellement» aptes à réaliser certaines tâches et,

de fait, qu'il ne s'agit pas d'une qualification. Les ouvrières sont considérées comme «naturellement» adaptées aux «tâches répétitives et simples», comme l'écrit le CNPF, l'ancêtre du Medef, en 1971. Elles seraient plus habiles et minutieuses que les hommes. Mais en réalité, ces compétences étant considérées comme naturelles, elles ne sont pas considérées comme qualifiées et se trouvent finalement déqualifiées et sous payées. De très nombreuses grèves de femmes mettent en avant la reconnaissance de leur qualification, qu'il s'agisse des ouvrières dans les années 1968 ou plus récemment, en 1988, les infirmières, étudiées par la sociologue Danièle Kergoat, se structurant en coordination et revendiquant de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires, la reconnaissance de leur professionnalisme avec le slogan «ni bonnes, ni nonnes, ni connes». L'enjeu de la reconnaissance de leur qualification a également été au cœur de la lutte des sages-femmes en 2013. Et plus récemment, c'est ce qui se joue pour les ouvrières du nettoyage subissant dans le même temps sexisme et racisme et qui multiplient les grèves longues, sortant ainsi de l'invisibilité.

Conchita, en 1968 !



[DR]

DIVISION SEXUÉE ET RACIALE DU TRAVAIL: L'ENJEU DE LA DIGNITÉ

À la division sexuée du travail, s'articule une division raciale du travail. Ainsi, la domesticité est un débouché presque «classique» des femmes migrantes dans les grandes villes: cela concerne d'abord les jeunes femmes issues de la province au XIX^e siècle, puis progressivement les Belges et les Italiennes, puis, après la Seconde Guerre mondiale, ce sont les Espagnoles, les Portugaises, les femmes venant de pays de l'Est ou du Maghreb. Dans les années 1960 et 1970, des stéréotypes articulant la classe, la «race» et le sexe continuent de peser sur elles, comme c'est le cas dans le livre de Solange Fasquelle qui évoque *Conchita et vous*², cité récemment dans l'ouvrage *L'Europe des femmes*³, coordonné par Fabrice

C.R.C

EXCLUS

~~CFDT~~

CONGRES

1er avril 1989

CRETEIL

Maison des syndicats
11/13 rue des Archives
(Salle réservée par le SGEN 94)

SOMMAIRE

Depuis le 30 novembre 1988, les syndicats santé-sociaux CFDT d'Ile de France sont interdits d'activité par les mesures de suspension prises par la Fédération santé-sociaux CFDT. Vous vous réunissez en Bureau national confédéral les 8 et 9 mars 1989 où vous allez décider de notre radiation définitive. Nous ne pouvons que prendre acte de cette décision, compte tenu de la façon dont les procédures de suspension puis de radiation se sont déroulées, refusant tout débat sur le fond et bafouant toutes les règles élémentaires de démocratie ainsi que les règles statutaires qui régissent notre organisation, lésant ainsi l'ensemble des adhérents.

Les raisons de ces exclusions sont simples : nous avons soutenu les coordinations dans notre secteur et nous avons participé activement à toutes les mobilisations. Nous avons rejeté, avec les salariées du secteur, les scandaleux «accords Evin». Nous ne renions rien ! Demain, nous aurons la même attitude dans les luttes à venir.

En annonçant notre radiation, après celles des syndicats PTT, vous détruisez le syndicalisme CFDT. Vous déshonorez le social en Ile de France. Il s'agit d'une véritable scission qui concerne depuis plusieurs années. Parce que nous sommes avec tous les salariés.

Il est de la nécessité de l'outil syndical pour

SERINGUE AU POING

Paris, le 8 mars 1989

- syndicat santé privé 75
- SCER
- syndicat santé-social 93
- syndicat 94 social
- syndicat santé-sociaux 77
- syndicat Ste Anne
- syndicat santé-sociaux 91
- syndicat santé 94
- syndicat santé-sociaux 78
- syndicat santé-sociaux 95



[Coll. CMJ]

Après la coordination infirmière de 1988, les exclusions de la CFDT. CRC en 1989, vers SUD-CRC en 1997, SUD en 2000...

Virgili et Julie Le Gac. Dans les années 1960, 79 % des Espagnoles vivant en France travaillent dans le service domestique. Ce livre, qui s'adresse aux employeuses, reprend de nombreux clichés activant l'idée que la Française est supérieure et correspond à la modernité, ce qui n'est pas le cas de l'Espagnole qui se situe du côté de la tradition et du folklore. Dans le cadre de la domesticité ou, plus récemment en ce qui concerne les ouvrières du nettoyage, la reconnaissance de la qualification s'articule

avec une revendication fondamentale de dignité, car leurs conditions de travail sont finalement « inhumaines » au sens propre.

REDÉFINITIONS DE LA DIVISION SEXUÉE :

L'EXEMPLE DES EMPLOYÉES

Jusqu'à la fin du XIX^e, le bureau était un monde hétérogène et hiérarchisé, masculinisé. Il existait cependant des femmes dans les bureaux, épouses ou filles des receveurs des postes par exemple. Mais la féminisation des emplois de bureau (le remplace-

ment des hommes par les femmes) commence dans le dernier quart du XIX^e siècle et se poursuit au début du XX^e siècle. Dans les administrations de l'État, les chemins de fer, les établissements bancaires, des femmes sont employées dans un premier temps comme auxiliaires, payées à la journée. Dans un second temps, elles sont recrutées pour des emplois techniques liés à l'introduction de machines : machines à écrire, téléphone, télégraphe... Cette mise au travail des femmes dans les bureaux suscite des réactions hostiles : en effet, avec l'entrée des jeunes filles de la petite et moyenne bourgeoisie dans le monde du travail de bureau, l'ordre social est menacé. Dans un premier temps, on prévoit des heures d'entrée et de sortie séparées, par exemple pour les demoiselles du téléphone, pour éviter la mixité sur les lieux de travail. La Première Guerre mondiale accélère cette entrée des filles et des femmes dans les bureaux : le nombre d'employées est multiplié par 2,5 entre 1906 et 1921. Dans les banques, les assurances, l'industrie, le nombre des « cols roses » s'accroît : la féminisation est notable (1/4 des emplois de bureau en France). Cet accroissement est lié aux progrès de la scolarisation des filles – dans les écoles primaires supérieures – et aussi à l'utilisation d'une main-d'œuvre peu onéreuse, comme à la création de nouveaux postes de travail.

CONCLUSION : L'ENJEU DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cette rapide esquisse de l'histoire du travail des femmes met en lumière des reconstructions importantes et surtout les luttes qui les ont permises. Elles s'adosent sur l'engagement syndical. En effet, la loi de 1884, qui autorise la constitution de syndicats professionnels d'ouvriers et d'employés, n'exclut pas la « citoyenneté syndicale » pour les femmes, mais soumet l'adhésion à l'autorité du mari jusqu'en 1920. À ce moment-là, le travail professionnel des femmes ne fait pas l'unanimité syndicale et c'est un euphémisme – la plupart des hommes syndicalistes considèrent qu'elles constituent une concurrence déloyale parce qu'elles sont moins payées et surtout, estiment que leur rôle est au foyer. Cependant, certaines militantes, telle que Lucie Baud⁴, l'ouvrière à laquelle ont rendu hommage Michelle Perrot et Gérard Mordillat dans *Mélancolie ouvrière*⁵, se battent pour de meilleures conditions de travail pour les femmes et, au-delà, pour la dignité. Progressivement, l'enjeu de l'égalité professionnelle sera pris en charge par les organisations syndicales et, aujourd'hui, cette revendication s'articule à une mise en question de l'inégale répartition du travail domestique et cela passe, entre autres, par la grève féministe, une stratégie reprise internationalement.

■ Fanny Gallot

4 Lucie Baud (1870-1913), ouvrière tisseuse en soierie et syndicaliste, en Isère. www.maitron.fr/spip.php?article77375

5 *Mélancolie ouvrière*, Michelle Perrot, Éditions Points, 2014. Film de Gérard Mordillat en 2018 : www.lesmutins.org/melancolie-ouvriere

Des journées EN INTERSYNDICALES femmes

Nées de la rencontre, à la fin des années 1990, entre des militantes féministes de différentes organisations syndicales, ces « journées intersyndicales femmes » ont, depuis lors, continué à enrichir les syndicalistes de la CGT, de la FSU et de l'Union syndicale Solidaires par l'apport et les échanges durant deux jours, avec des chercheuses en études de genre, des militantes du mouvement social, des syndicalistes venant d'ailleurs, d'histoires de luttes ouvrières menées par les femmes.

Postière, Cécile Gondard Lalanne est codéleguée générale de l'Union syndicale Solidaires et animatrice de la commission femmes et des journées intersyndicales femmes.



[DR]

Clôture des journées 2018

Les nouvelles générations des organisatrices, depuis le départ des « historiques », ont fait leur, la nécessité de lier les inégalités au travail aux inégalités de genre dans toutes les sphères sociales. Nous avons été aidées par des recherches universitaires sur le genre, de plus en plus développées, et une transversalité dans différents champs de connaissances, comme un arsenal législatif plus consistant : autant d'éléments qui nous ont permis d'aborder des thèmes toujours variés. De même, les relations que nos organisations ont développées au niveau international, ont permis d'inviter nombre de camarades pour échanger sur leurs luttes et expériences, au-delà de nos frontières.

LE FÉMINISME EST (AUSSI) UN OUTIL SYNDICAL

En 2017, lors de la sortie du livre pour les 20 ans de ces journées¹, la liste des thèmes abordés couvrait un large champ possible d'intervention féministe. Et c'est toujours le cas. Le travail, en premier lieu, sous des angles différents pour les syndicalistes que nous sommes : son histoire, ses évolutions législatives en termes d'égalité professionnelle et salariale, sa précarisation, le temps partiel, les conditions d'emploi et de santé, la classification professionnelle, les enjeux et spécificités de certains métiers, parfois en lien avec les migrations internationales (domesticité et service à la personne, aides à domicile, par exemple), le sexisme au travail, la représentation syndicale, les luttes... Il s'agit là, à bien y regarder,

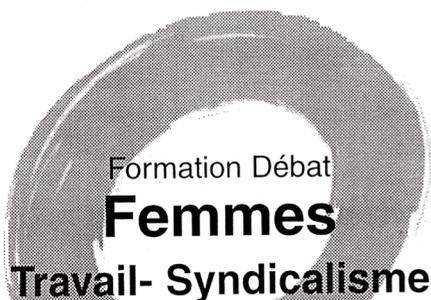
d'un cadre presque complet de l'intervention syndicale; et dont les spécificités genrées, viennent souligner les manques d'une prise en charge collective par le syndicalisme en général. Beaucoup d'entre nous, ont pourtant la conviction qu'en agissant sur ces inégalités, prises comme un miroir grossissant de l'évolution de la condition salariale, le syndicalisme ne fait que « son travail ». Les victoires possibles sur ce terrain peuvent alors, largement, contribuer à changer la donne: en supprimant les inégalités salariales femmes/hommes, par exemple, on touche du doigt la revalorisation de la part travail dans le rapport au capital (au-delà de permettre au syndicalisme d'obtenir un niveau d'augmentations

de salaire, qu'il n'a pas obtenu depuis des décennies par des luttes...). On revalorise par là même des métiers occupés majoritairement par les femmes, comme on offre aux entrant-es sur ces métiers, des salaires autrement plus attractifs. Pour tous les sujets abordés, l'action syndicale engagée permettrait des améliorations concrètes, participant à lutter contre l'exploitation de toutes et tous.

Autrement dit, genrer « le travail » permet aussi d'élargir l'action syndicale, dans des domaines où elle n'est, pour l'instant, pas suffisamment mise en œuvre pour être efficace. Mais cela fait aussi apparaître un constat fondamental: si le capitalisme se sert des inégalités sociales et en crée cer-

La première édition des deux journées de formation, en 1998, après une première rencontre le 8 mars 1997

Journées intersyndicales des 5 et 6 Mars 1998



Bourse du Travail de St Denis

11 rue Genin
93200 Saint Denis
Métro : Porte de Paris

A l'initiative des organisations syndicales

FSU (SNEP, SNUASEN, SNASUB, SNUIPP, SNPES-PJJ, SNES, SNICS ...), CFDT (FGTE, ANPE, URI-Basse-Normandie, URI-PACA, FEP Ile de France, SGEN 75 et 93, Intercro 94) ; Groupe des Dix (SNUI, SUD-PTT, SNJ, SUD-Rail, SUD-Education, SUD-Aérien, SUD-CRC, SUD-FNAC, SNACCRF, SU-Caisse Epargne, SU-CAM, SUD-Energie, SU Trésor, SUD-CT), SUD-Etudiants, SUD-ANPE, SUD-Douanes.



(DR)

taines, les rapports de sexe comme de race existent aussi en dehors de lui, même s'il s'en nourrit. Le combattre est le fondement de l'engagement syndical militant, mais ne suffit pas à répondre aux autres formes de domination. Croire qu'en renversant le capitalisme, on supprimerait les inégalités de genre, de race, de sexualité... revient à nier les spécificités de ces dominations.

ÉLARGIR POUR TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA SOCIÉTÉ

Si la question du travail est récurrente dans ces journées, d'autres thématiques viennent élargir nos horizons de syndicalistes. Certaines, ont des liens étroits avec le travail (comme les retraites ou les politiques d'austérité) et sont souvent au cœur des mobilisations interprofessionnelles des organisations syndicales, dites de transformation sociale, qui préparent et animent ces deux journées. En traitant de ces sujets, nous mettons un focus sur la place des travailleuses dans ces mobilisations et sur l'analyse des effets de ces « réformes » qui, étant donné la position des femmes dans le monde du travail, viennent souvent accentuer les inégalités qu'elles subissent

déjà. C'est aussi, disons-le, un moyen d'élargir le rapport de forces à la « classe des femmes travailleuses ». D'autres thèmes, en revanche, semblent plus éloignés : l'organisation et l'usage genré de l'espace public, les sexualités, les guerres, la fabrique sociale des différences dites « naturelles » entre les sexes, l'éducation, les femmes dans les révolutions modernes (comme lors des printemps arabes), les migrations et les politiques d'asile, le langage égalitaire, le système prostitutionnel, le sport, la bioéthique ou encore, l'histoire des mouvements féministes. Tous ces thèmes participent à forger des connaissances larges sur les rapports de domination, à permettre de questionner le système social dans lequel nous agissons, à mieux le comprendre et, en cela, à faire des liens pour le penser autrement. C'est une pierre, essentielle, que l'approche féministe apporte dans la construction d'une société égalitaire. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'ont aucun rapport avec le travail. Les migrations en ont. Les différences considérées comme « naturelles » (que ce soit clair : elles ne le sont pas) expliquent l'orientation scolaire vers certains métiers, pour les femmes et pour les hom-

L'Intersyndicale Femmes regroupe des militantes de la CGT, de la FSU, et de l'Union Syndicale Solidaires qui travaillent ensemble depuis 1998. Leur but est d'organiser chaque année des journées intersyndicales de formation "Femmes" sur deux jours qui rassemblent entre 300 et 400 participant·es venu·es de toute la France, et de secteurs divers.

Les années précédentes, nous avons travaillé sur les thèmes :

- 1998 : Femmes, Travail, Syndicalisme. • 1999 : Conditions de vie - Conditions de travail.
- 2000 : Violences faites aux femmes ; Pauvreté/Précarité ; Mondialisation. • 2001 : Famille/École/Travail : comment se reproduisent les inégalités. • 2002 : Égalité professionnelle ; Les effets de la mondialisation sur le travail des femmes. • 2003 : Égalité formelle - égalité réelle ; Les politiques familiales ; Les femmes immigrées en France. • 2004 : Retraites ; Protection sociale ; Europe ; Féminisme et syndicalisme
- 2005 : Femmes et Europe ; Femmes et syndicalisme ; Étre féministe aujourd'hui. • 2006 : Femmes et Précarité ; Le féminisme : un mouvement pour construire de l'universel et des droits. • 2007 : Prostitution ; Éducation ; Formation professionnelle ; Émancipation/Égalité/Sexualité. • 2008 : Bilans égalité professionnelle ; Mai 68 ; Corps des femmes. • 2009 : bioéthique ; Femmes et santé au travail ; Les emplois de services à la personne ; Femmes et migration dans la mondialisation. • 2010 : Les Femmes et la crise ; 40 ans du mouvement féministe ; Parentalité dans l'entreprise ; Femmes et guerres. • 2011 : Violences ; Femmes immigrées et syndicalisme ; Inventer une culture de la mixité ; Pour un langage égalitaire.
- 2012 : Lesbophilie et travail ; Femmes dans les révolutions arabe ; Égalité professionnelle dans la Fonction publique ; Femmes et sport. • 2013 : Femmes et austérité en Europe ; Corps, images de soi, publicités sexistes ; Stéréotypes et égalité professionnelle ; Femmes face à l'extrême droite. • 2014 : Politiques publiques, des obstacles à l'égalité ? ; Un siècle de travail des femmes ; Égalité professionnelle : un pas en avant, deux pas en arrière ? ; Retour sur les questions de genre. • 2015 : Femmes et syndicalisme en Europe ; Femmes et création ; Domesticité ; Classifications professionnelles. • 2016 : Femmes et Climat ; Femmes et Santé au travail ; Solidarité internationale par les luttes ; Femmes et Loi Travail • 2017 : Austérité et perspectives de genre ; Femmes/hommes : des différences naturelles ? ; Femmes et numérique ; IVG, une lutte d'actualité • 2018 : Femmes et espace public ; Luttes féministes et mouvement ouvrier ; Quelles retraites pour les femmes ? ; Quel bilan pour l'égalité professionnelle ? • 2019 : Femmes et sexualités ; Violences sexistes et sexuelles au travail ; Asile, migration, migrantes ; Femmes et représentativité syndicale



Cette formation se veut un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.

À l'initiative de la CGT, de la FSU, et de l'Union syndicale Solidaires

Journées Intersyndicales Femmes

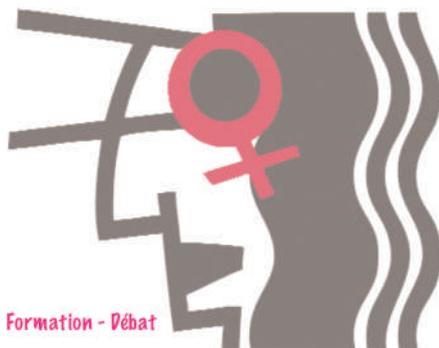
19 et 20 mars 2020

▼ Femmes et enfermement

▼ Masculinité et féminité dans le monde du sport

▼ Retraites : genrer la lutte

▼ Pédagogies émancipatrices, éducation populaire et syndicalisme



Formation - Débat

Bourse du Travail de Saint-Denis - 9/11 rue Ganin - 93200 Saint-Denis
Métro Porte de Paris (ligne 13)

Les journées annulées de 2020

mes. Le langage égalitaire fait (encore !) débat quand il s'agit d'écrire des tracts avec une écriture inclusive. Le sport connaît, lui aussi, quand il est professionnel, des inégalités salariales...

À chaque session, et après les deux journées découpées en quatre tables rondes, les organisatrices sont épuisées certes, mais en ressortent toujours « boostées » ; comme les stagiaires, comme les intervenantes. Un an de travail, où chacune de nos organisations conçoit des tables rondes (en lien avec leurs commissions femmes), cherche et contacte les intervenantes possibles (oui, on assume de privilégier des femmes comme intervenantes), travaille à récupérer les textes des interventions de l'année précédente pour en faire « des actes », prépare l'organisation matérielle de ces journées, en appelle à l'auto-organisation pour en faire un moment de rencontre convivial à plus de 400 personnes, majoritairement des femmes (quelques hommes y viennent, et surtout reviennent eux aussi). Les der-

nières éditions ont vu les participations augmenter et la grande salle de la Bourse du travail de Saint-Denis (93) devenir de plus en plus petite. À chaque fois, des camarades de nos commissions, dont les organisatrices de ces journées, de nos structures locales ou de nos centres de formations accueillent, installent les tables, préparent le déjeuner, servent l'apéro du premier soir ou le petit-déjeuner du matin, rangent... Plus de vingt ans après la première édition, il s'agit aussi, quelles que soient les générations concernées, de profiter de tous ces « petits » moments informels qui, au-delà de nos étiquettes syndicales, nous rappellent que nous sommes des camarades de luttes. C'est sans doute tous ces facteurs réunis qui en font un temps particulier : un temps des femmes, syndicalistes et féministes à la fois.

■ Cécile Gondard Lalanne

PAS DE JOURNÉES EN MARS 2020

Les organisatrices des journées intersyndicales femmes (CGT, FSU et Solidaires) ont dû malheureusement, au vu de la situation sanitaire grave et inédite, annuler les deux jours de formation et débats prévus les 19 et 20 mars. [...] Aujourd'hui plus que jamais, nos combats doivent articuler la mise en lumière des inégalités femmes/hommes et la construction des luttes pour les éradiquer. La crise sanitaire que nous traversons révèle une fois de plus l'importance d'un service public fort que ce gouvernement démantèle pourtant avec hargne. La fonction publique c'est 62 % de femmes : et ce sont elles qui seront les plus mobilisées pour organiser la continuité de l'État. Car ce sont les métiers les plus féminisés qui sont au front : les infirmières et aides-soignantes, les personnels soignantes, les femmes dans les EHPAD, les professeures des écoles qui accueillent les enfants des soignantes. Les employées de la grande distribution ou du commerce, les femmes de ménage, les ouvrières et ouvriers sont aussi sollicité-es car leurs activités rendent souvent impossible le télétravail. Une fois encore, c'est la société dans son ensemble qui a besoin des plus méprisé-es du capitalisme – dont les femmes constituent le gros des troupes. Nous voulons aussi affirmer notre soutien à celles qui, parce que confinées avec un compagnon violent, risquent leur vie. Ce soutien passe par la vigilance, en tant que voisin-es, mais aussi par tous les moyens de communication afin de secourir, prévenir et alerter pour que les victimes ne soient pas isolées. Les derniers mois ont vu les mobilisations féministes grandir à un point que nombre d'entre nous n'avait pas encore expérimenté. Elles sont le signe que nos actions au quotidien participent de cette prise de conscience radicale : l'égalité n'est pas acquise. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces derniers 25 novembre et 8 mars puissants, dont le caractère international est un encouragement, comme le rappel d'un système de domination qui dépasse toutes les frontières. Nous nous réjouissons de ces « Rosies » dans les cortèges contre la réforme de retraite à point, de ce gant levé qui réunit toutes les générations. Ces mobilisations inventives et enthousiasmantes sont et seront les nôtres jusqu'à la victoire ! Persuadées de la nécessité d'un avenir égal, qui passera par une transformation sociale évidemment féministe, nous nous retrouverons pour le (re)dire : nous sommes fortes, nous sommes fières, féministes et (toujours) en colère. ■

BISCAYE

une victoire syndicale et féministe

Un conflit du travail ne se gagne pas simplement parce que nous avons raison ou que nos revendications sont justes ou tout à fait acceptables. Un conflit du travail se gagne avec des efforts, de l'organisation, des moyens et de la volonté. Un syndicat ne peut pas dire que son objectif est d'éradiquer la précarité pour ensuite, refuser la mobilisation faute de moyens pour la soutenir sur la durée.

Leire Txakartegi Iramategi est membre du comité exécutif d'ELA. Elle y est chargée de la planification stratégique, des politiques de genre, de l'action sociale et de l'immigration. Eusko Langileen Alkartasuna (ELA) est la principale force syndicale du Pays basque sud* ; Sur le plan international, ELA est membre de la Confédération européenne des syndicats (CES) et de la Confédération syndicale internationale (CSI).

* Contrairement à LAB, ELA n'a pas de structures syndicales au Pays basque nord.



[ELA]

Les belles paroles ont des ailes; ce qui reste, ce sont les accords comme le nôtre, gagnés après un combat long et difficile. Le 27 octobre 2017, après presque deux ans de mobilisation, les salariées des maisons de retraite de Biscaye¹ sont arrivées à un accord formidable, qui permet de rendre plus dignes les conditions de travail de 5 000 personnes. L'accord reprend les exigences revendiquées depuis toujours dans ce secteur : 35 heures par semaine, salaire minimum de 1 200 euros, 100% du salaire en cas d'accident professionnel ou de maladie professionnelle, augmentation des bonus pour travail dominical et de nuit, reconnaissance de la pause de 20 minutes comme temps de travail... Les signataires de la convention collective de ce secteur, Commissions ouvrières et Union générale des travailleurs pour ce qui est des organisations syndicales, ont fixé un salaire de 974 euros par mois et une durée du travail de 1 792 heures par an. La différence est énorme.

UNE VICTOIRE QUI REPOSE SUR TROIS PILIERS

1. La détermination, la mobilisation : face au chantage du conseil provincial de Biscaye et des entreprises associées ainsi qu'à la démesure des services minimum antigrèves, les 360 jours de grève ont été indispensables pour parvenir à l'accord. Une fois de plus, c'est la preuve que toute mobilisation en vaut la peine.

¹ La Biscaye est une des sept provinces du Pays basque, réparties entre les actuels états espagnols et français; les six autres sont le Labourd, la Soule, la Basse-Navarre, la Navarre, l'Alava et le Guipuscoa.

2. Le soutien et l'orientation d'ELA : au cours de ces 20 longs mois de mobilisation, l'ensemble et chacun des progrès réalisés ont été validés avec les salariées. Mais pour concrétiser les acquis, il est nécessaire d'être organisé-es et de disposer d'un groupe de militant-es toujours disponible. L'aide des 100 000 affilié-es à ELA a eu toute son importance : grâce à leur contribution à la caisse de résistance, nous avons pu nous soustraire aux chantages du Conseil provincial et des entreprises associées.

3. Une large popularisation du conflit : nous avons réussi à y associer les mouvements féministes et sociaux. Le travail d'information sur le conflit a créé de grandes synergies avec les mouvements sociaux, les mouvements féministes, etc. Cela nous a beaucoup aidé-es et encouragé-es.

Si ce conflit nous a appris une chose, c'est bien l'importance de la participation active des salariées dans l'adoption des décisions prises. Cela passe tout d'abord par l'élaboration d'un projet d'accord qui a été apporté à la table des négociations. Toutes les affi-

liées à ELA ont reçu, sur leur lieu de travail, une enquête pour qu'elles expriment, pour qu'elles disent quels étaient, selon elles, les points importants à mettre dans l'accord. Il en est ressorti que la réduction de la journée de travail, les ratios et les augmentations de salaire étaient les principales préoccupations. Le projet a été établi sur cette base, puis approuvé par l'assemblée de déléguées de Biscaye, avant d'être présenté à la table des négociations. Lors de la première réunion, comme nous le craignons, les organisations patronales ont présenté des propositions régressives, qui actaient la perte de droits acquis. Dans ce contexte, confirmation était donnée que la seule solution était la mobilisation.

Malgré une représentativité de 66 % dans ces établissements, la première option d'ELA n'a pas été d'organiser seule la grève. Les excuses des autres syndicats ont été diverses, mais les salariées ont conclu que les raisons de fond de leur fuite étaient claires : « Sans caisse de résistance, ils ne peuvent pas soutenir la mobilisation. » Au cours



[ELA]



[ELA]

de l'année 2016, des dizaines d'assemblées ont été réalisées sur tous les lieux de travail, afin de préparer les personnes à un conflit qui serait long et difficile ; et ça a été le cas. La grève a connu plusieurs niveaux : elle a débuté par des étapes d'une journée, qui sont passées à trois, ensuite cinq, puis une semaine, deux, trois et finalement, les grèves d'un mois entier se sont enchaînées. Et cela, pendant presque deux ans, jusqu'à la victoire finale.

UN IMMENSE TRAVAIL D'ORGANISATION

Le travail des déléguées du secteur pour mobiliser les salariées a été énorme. Chaque maison de retraite est un univers spécifique. Le message des déléguées aux salariées était simple mais catégorique ; et il a fait mouche : « Nous voulions qu'elles assimilent l'idée selon laquelle la mobilisation était la

seule voie existante et que la victoire était entre nos mains ; et que, plus nous serions nombreuses dans la rue, plus nous aurions de chances de gagner. » Faire grève n'est jamais une décision facile. Les déléguées d'ELA savaient parfaitement qu'il fallait casser le discours de la peur et de la résignation. « Certaines salariées argumentaient que la grève ne servait à rien. Nous leur donnions alors l'exemple de la négociation de l'accord précédent, où nous avons réussi à ce que la "réforme du travail" ne soit pas appliquée au secteur. Une autre excuse était le côté financier. Nous leur avons rappelé qu'ELA disposait d'une caisse de résistance, et que plus il y a d'affiliés dans l'entreprise, plus la caisse est conséquente. La troisième était celle du manque d'unité des syndicats. Là, nous leur répondions de demander des explications à ceux qui ne faisaient pas grève malgré leur approbation des revendications. »

COMMENT UN CONFLIT PEUT ÊTRE

MAINTENU PENDANT SI LONGTEMPS ?

La réponse est : l'organisation et... « l'amour du maillot ». « Ce que nous avons fait en premier a été de créer un groupe de travail, formé par une dizaine de déléguées venant de toute la province. Chaque fois que nous convoquons une

² Une des multiples contre-réformes sociales, dans le genre des lois travail en France.

nouvelle vague de grèves, nous décidions des actions présentant un impact public que nous allions réaliser et où nous allions les mettre en œuvre. » Ces déléguées se réunissaient à leur tour avec des salariées et d'autres déléguées rassemblant des idées. « La communication entre nous a été très importante : non seulement, pour les idées qui ont surgi, mais également pour les liens affectifs et personnels que nous avons tissés petit à petit. » Le maillot vert, symbole de la lutte des salariées des maisons de retraite, est le fruit de cet échange constant. Un maillot, qui est devenu la pièce d'identité de tout le collectif, même pour les per-

sonnes qui n'étaient pas membres d'ELA au début du conflit. « Le sentiment d'appartenance au groupe, et de force, que nous a donné le maillot a été incroyable. Nous enfilions le maillot vert et nous nous sentions comme des héroïnes capables de tout », expliquent-elles avec un sourire.

LE SOUTIEN DE TOUT UN SYNDICAT

« Nous ne nous sommes jamais senties seules. Nous avons reçu le soutien des structures locales, de la fédération, des services juridiques, du département de communication... Nous avons senti que le syndicat était présent et travaillait pour



nous.» Ces salariées mentionnent particulièrement le service de l'égalité des genres, clé dans la socialisation de leur lutte, et le lien avec le mouvement féministe ainsi que les organisations sociales en rapport avec les soins à la personne. En effet, la socialisation d'une mobilisation qui allait au-delà du domaine strictement professionnel a représenté l'une des autres clés de la victoire. *« Bien que cela semble incroyable, ni le conseil provincial de Biscaye ni les entreprises ne semblaient s'intéresser à la précarité dont nous, les salariées des maisons de retraite, étions victimes. Mais, quand nous avons été capables de rendre public le débat sur la réalité des maisons de retraite : le manque structurel de moyens, la détérioration de la qualité de l'assistance, etc., quand nous avons réussi à ce que l'organisation des familles, Babestu, soit constituée et nous soutienne, quand les retraité-es se sont manifesté-es en faveur de nos revendications, quand nous avons reçu solidarité et sympathie pour notre cause... Alors, ni les uns ni les autres ne se sont sentis si à l'aise. Nous avons gagné la bataille de l'opinion publique et des réseaux sociaux », affirment-elles catégoriquement.*

DEUX ANNÉES DE MOBILISATIONS

AUX CRIS DE « ERRESIDENTZIAK BORROKAN »³

Un élément crucial de la victoire a été de tenir bon, de ne pas faiblir. Et ce, malgré les coups durs, qui ont été nombreux : licenciements de collègues (déclarés nuls par les tribunaux), ou lorsque les organisations patronales nous ont convoquées en plein milieu de la grève, soi-disant pour un accord, en faisant une offre insultante de six euros d'augmentation de salaire et de deux heures de réduction de la durée de travail. *« La colère motive énormément », se rappellent-elles ! Autre exemple, à Noël 2016, quand les grévistes pensaient qu'un accord était possible et qu'elles se sont trouvées face à un conseil provincial qui les accusait de maltraiter les personnes âgées ; ou quand ce même Conseil provincial a demandé, et obtenu, un service minimum de 100 %. Sans aucun doute, le secret de la résistance de ces femmes s'est trouvé dans la force du collectif : « Quand l'une d'entre nous faiblissait, les autres l'aidaient à se relever, et ainsi de suite. »* Comme l'argumentait une collègue : *« Je me sens aussi fatiguée que convaincue. »* Au fur et à mesure que notre lutte gagnait du soutien et de la sympathie, le conseil provincial et les organisations patronales ont commencé à se sentir mal à l'aise. Nous avons gagné la bataille de l'opinion publique.

Autonomisées, fières et satisfaites, les grévistes démontrent à leurs collègues que se mobiliser vaut la peine ; que leur combat est devenu un exemple pour tous les autres secteurs, pas seulement les secteurs féminisés ou précarisés ; et que la signature d'un accord satisfaisant tient aussi à la syndicalisation, à l'organisation et aux outils syndicaux permettant d'aller au conflit et ce le tenir.

■ Leire Txakartegi Iramategi

³ « Maisons de retraite en lutte ».

Belgique D'UN 8 MARS À L'AUTRE

Des femmes, des mouvements, des organisations se mobilisent chaque année le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Non seulement les femmes sont toujours victimes de violences physiques et psychologiques, majoritairement du fait de comportements masculins, mais une grande partie d'entre elles vit toujours au quotidien des discriminations directes et indirectes d'ordre social, économique, culturel. En 2019, le 8 mars a pris une dimension particulière, du fait d'actions plus visibles, plus coordonnées et multiples.

Claude Lambrechts est secrétaire nationale de la CNE/CSC et responsable du secteur Action Femmes.



[DR]

Bruxelles, le 8 mars 2019

Pourquoi ce regain de mobilisation et de révolte ? Il est certainement dû, entre autres motifs, à un souffle inspirant et contagieux venu d'Espagne. En 2018, des centaines de milliers d'Espagnoles descendent dans les rues sous le mot d'ordre « grève des femmes » et sont bien déterminées à recommencer en 2019. Du coup, des citoyennes, principalement bruxelloises, se disent : et pourquoi pas nous ? Nous avons suffisamment de motifs pour crier également notre ras-le-bol ! Et peu à peu, elles rassemblent autour d'elles des femmes pour rédiger un manifeste et appeler à une grève des femmes en Belgique le 8 mars 2019. Le manifeste reprend une liste de revendications qui balayent large, dans tous les domaines ; et l'appel à la grève dépasse le cadre du travail salarié, puisqu'il s'agit aussi de faire grève du care¹, de la consommation, du travail informel, du travail domestique, du travail étudiant et grève du sexe autour d'un slogan « Si les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête ».

1 Activités du soin et des services à l'autre ; peu reconnues, en partie exercées gratuitement, et par une très grande majorité de femmes.

Interpellées, les organisations syndicales réagissent de diverses façons. À la CNE², c'est l'enthousiasme qui prime et, dès décembre 2018, nous prenons la décision de déposer des préavis de grève et d'action dans les différents secteurs où nous sommes en responsabilité. Nous appelons nos collègues masculins à faire preuve de solidarité vis-à-vis de cette action et mettons l'accent sur nos revendications concernant le monde du travail salarié :

- Stop à la violence économique et à la précarité des travailleuses à temps partiel : 78,9% des temps partiels sont occupés par des femmes ; 90% sont non choisis. Nous revendiquons des salaires qui soient au minimum au-dessus du seuil de pauvreté.
 - Réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire.
 - Un écart salarial hommes/femmes à 0%.
 - Pension minimum à 1 500 €, sujet qui reste d'ailleurs au cœur de l'actualité en 2020.
 - Reconnaissance des métiers pénibles exercés par les femmes et une fin de carrière en douceur à partir de 55 ans.
 - Des équipements collectifs en nombre suffisant et accessibles à tous et toutes.
- Nous y ajoutons, de manière synthétique,

quelques revendications féministes, essentielles pour nous : dépenalisation de l'avortement, libre circulation des personnes migrantes, stop aux violences et stop aux préjugés sexistes.

D'autres organisations, tant du pilier socialiste que chrétien³, ont rejoint également le mouvement. Si les fermetures d'entreprises sont limitées le jour même, il n'en reste pas moins que c'est une première en Belgique d'appeler à la grève le 8 mars. Les actions sont nombreuses : manifestation de la CNE Commerce, au départ du siège de l'organisation pour rejoindre le rassemblement à la Gare centrale, manifestation globale coordonnée par la Marche mondiale des femmes, piquets de grève divers à Bruxelles et des centaines de femmes en grève ce jour-là. Mais les actions, c'est aussi la mobilisation dans les entreprises les jours qui précèdent, entre autres avec nos outils traditionnels de la campagne des femmes CSC. En 2019, c'est le slogan 0% d'écart salarial qui est mis en avant, des tracts et des gommes pour effacer l'écart salarial sont distribués. Dans une entreprise du Hainaut, on distribue du mimosa, symbole des Italiennes qui se sont battues contre le fascisme et pour la liberté, pendant la guerre 40-45. Les partisans



[DR]

qu'elles soutenaient en assurant des missions dangereuses leur offraient des brins de mimosa : le symbole est toujours vivace en Italie, le 8 mars.

Oui, le 8 mars 2019 a rassemblé et a fait parler de lui, pas seulement à Bruxelles mais également à Liège où se déroulait la deuxième cyclo-parade féministe ou encore à Anvers, à Louvain-la-Neuve et dans de multiples lieux. Les médias y ont mis du leur, avant et le jour même ; la vague MeToo n'y est probablement pas étrangère. Depuis quelque temps, on peut souligner un effort de certains médias pour donner plus souvent la parole à des femmes journalistes et pour traiter plus fréquemment les questions relatives à l'égalité des genres et au féminisme. L'expérience de 2019, c'est aussi la rencontre entre des anciennes générations de féministes, du milieu syndicaliste ou associatif – ancrées dans leurs convictions de longue date et habituées aux combats de longue haleine, conscientes des résultats engrangés au fil des ans, conscientes que l'égalité est une mission inachevée – avec des jeunes femmes qui s'éveillent aux luttes féministes, conscientes de vivre dans une société qui reste essentiellement patriar-

cale. Là où les droits des femmes sont identiques à ceux des hommes, il reste encore à les rendre réels ; là où ils ne le sont pas, il faut toujours se battre pour les obtenir. Soulignons la belle mobilisation des femmes en Suisse en juin 2019, espérons que le vent qui souffle d'Espagne se lève encore et toujours plus fort, qu'il amplifie la vague féministe et que celle-ci soit suffisamment forte pour repousser les intégrismes, l'extrême droite, le machisme, le racisme, le sexisme, en bref ce qui est bête et méchant ! Espérons qu'un jour tous les syndicats européens appelleront à une grève féministe, d'une même voix et à la même date !

■ Claude Lambrechts

² La Centrale nationale des employés et des cadres du secteur privé (CNE) est membre de Confédération des syndicats chrétiens (affiliée à la CES et à la CSI). La CNE est très présente dans l'Alter-Summit et membre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes.

³ Par « pilier chrétien », il faut entendre la CSC ; le « pilier socialiste » étant la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB). Traditionnellement, la distinction se fait aussi par les couleurs des deux organisations : vert pour la première, rouge pour la seconde. Dans la réalité, non seulement pour les adhérent-es mais aussi pour les organisations membres, la ligne de partage n'est pas aussi nette ; et elle ne saurait se définir par le seul rapport à ces deux idéologies.

L'ASSEMBLÉE FÉMINISTE Toutes en grève à Toulouse

Un exemple d'auto-organisation féministe. Lors du 8 mars 2019, 4 000 personnes manifestaient dans les rues de Toulouse ; du jamais vu dans la ville rose pour une manifestation féministe. Le 3 octobre 2019, 2 500 personnes dénonçaient vivement les féminicides. Les 26 et 27 octobre, les premières rencontres féministes de construction du 8 mars ont affiché complet, rassemblant 200 femmes et minorités de genre. Le 23 novembre, près de 5 000 personnes manifestaient à Toulouse contre les violences sexistes et sexuelles. Enfin, dans cette même ville, le 8 mars 2020 nous étions plus de 10 000 à battre le pavé ! Et tout cela n'aurait pas été possible sans l'Assemblée féministe Toutes en Grève 31, une assemblée de femmes* auto-organisée.

Julie Ferrua : « Je me considère féministe depuis toujours, sans forcément le savoir, et je suis militante syndicale à SUD Santé Sociaux depuis plus de dix ans. J'ai participé aux Nuits debout, aux Gilets jaunes, mais aujourd'hui ma meilleure expérience de militantisme et de démocratie est, sans aucun doute, l'Assemblée féministe Toutes en Grève. C'est un espace de sororité, de bienveillance, d'écoute, de revendications, de luttes dans lequel je m'épanouis et où nous sommes des dizaines de femmes à y déployer nos ailes, à nous politiser, à lutter, à "grévolutionner". »



[Coll. JF]

Manifestation du 8 mars 2019,
à Toulouse

Je vais beaucoup parler à la première personne du pluriel dans cet article car Toutes en Grève c'est une construction collective. L'emploi du féminin dans cet article est aussi un choix politique. Nous entendons « femmes* » comme sujet politique regroupant les femmes et minorités de genre.

UNE BASE POUR NOUS UNIR

Toutes en Grève est une assemblée féministe toulousaine autonome, créée en octobre 2018. C'est un espace pour comprendre, nous nourrir, nous auto-organiser et agir. Pour défendre notre droit de grève, nos droits effectifs, nos stratégies et notre liberté de manifester. Nos buts :

- Promouvoir la grève féministe du travail rémunéré et « naturalisé », contre le système patriarcal, dans tous ses aspects : grève du travail rémunéré, domestique, reproductif, grève de la charge mentale et des soins, grève de la consommation.
- Promouvoir un changement radical de société.

Assemblée féministe
Toutes en Grève, janvier 2019

→ Et lutter contre toutes les formes d'oppressions et violences générées par le racisme, le capitalisme et le patriarcat.

« Des valeurs communes nous permettent d'avancer ensemble. Nous ne tolérons pas les paroles sexistes, racistes, homophobes, lesbophobes, transphobes, islamophobes et antisémites. Nous avons décidé de nous centrer sur ce qui nous unit, plutôt que sur nos désaccords, Nous laissons la place au débat, pour traiter les divergences dans un espace de parole ouvert qui préserve la sororité. Notre démarche est collective, afin de dépasser les clivages excluants. En ce sens, nous développons un féminisme inclusif envers toutes les femmes, personnes perçues comme telles, personnes non binaires et personnes trans¹. »

UNE HISTOIRE QUI NE VIEN T PAS

DE NULLE PART

L'assemblée féministe Toutes en Grève 31 s'est formée, en octobre 2018, pour construire à Toulouse, la grève féministe contre le système patriarcal et lutter contre toutes les formes d'oppressions. Elle s'inscrit dans le sillage de 50 ans de luttes féministes sur la ville. Après les luttes féministes des années 70 pour les droits sexuels et reproductifs, l'organisation du colloque national « Femmes, féminisme, recherche », au début des années 80, fut un événement fondateur du dynamisme des recherches féministes en France, à côté de la constitution locale, en 1979, d'un groupe de recherche en études féministes rassemblant une dizaine de chercheuses (le GRIEF²) et des luttes des



[Coll. JF]

études féministes toulousain. Cela a permis d'avoir à Toulouse, quelques années plus tard, non sans lutte et pugnacité des chercheuses et militantes féministe, le cycle de formation universitaire des études de genre. Dans le même temps se monte à Toulouse l'association Bagdam café, qui est le premier, et unique, café de femmes en France totalement non mixte. Pendant 10 ans, Bagdam café a été le cœur de la vie lesbienne féministe de Toulouse et de toute la région ; Il a permis à des milliers de lesbiennes de se socialiser et de former des réseaux où inscrire leur vie ; une socialisation qui permet de parler aujourd'hui de « Toulouse lesbopole ». Aujourd'hui, le café est fermé, mais il perdure avec l'association Bagdam espace lesbien. Ce qui explique

1 Extrait de la charte de l'Assemblée féministe Toutes en Grève 31.

2 Groupe de recherche interdisciplinaire d'étude des femmes.



Place du Capitole,
le 7 mars 2020

[Coll. JF]

aussi, pourquoi le réseau d'Accueil des lesbiennes demandeuses d'asile (ALDA) est née à Toulouse. Sur place, il existe aussi d'autres associations féministes, ayant une portée nationale : telles l'Association pour l'initiative autonome des femmes (APIAF), Olympe de Gouges, ou Grisélidis. Et d'autres encore : l'Ébranleuse, Faire-face, Folles saisons, Du côté des femmes, la Marche mondiale des femmes, le Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes, Télédebout, etc. Tout ceci, pour dire que Toulouse est une ville où le mouvement féministe existe depuis longtemps et que ce qui est possible aujourd'hui l'est grâce aux mouvements d'hier.

En 2012, des militantes associatives (notamment de Mix-cité), syndicales (Solidaires et FSU) et de partis politiques, créent le collectif Grrrève des femmes, pour organiser le 8 mars et le relier à son histoire : « Parce que le 8 mars n'est pas "la journée de la femme", mais une journée internationale de LUTTE des femmes et de mobilisation, à Toulouse, le 8 mars c'est la grève des femmes. Grève au travail, grève à la maison ! Révoltons-nous contre l'exploitation salariale/domestique/sexuelle "Parce que quand c'est trop, c'est

la grève !" » Elles décident ainsi de repolitisier le 8 mars en appelant à la grève des femmes ce jour-là et de le réinscrire dans la perspective révolutionnaire de Clara Zetkin, socialiste révolutionnaire allemande qui en fait une journée de lutte en 1910.

Le collectif Grrrève des femmes rassemble des organisations syndicales (Solidaires 31 qui dépose des préavis de grève dans quelques secteurs, FSU 31, CNT 31), des associations féministes (Mix-cité, APIAF, Bagdam Espace Lesbien, MMF, etc.), des associations (ATTAC, LDH, DAL) et des partis politiques (Alternative libertaire, EELV, NPA). De 2012 à 2018, les manifestations du 8 mars rassemblent entre 400 et 1000 personnes. En 2016, la CGT rejoint le collectif. Mais force est de constater que nous n'arrivons pas à dépasser la barre des 1000 manifestant-es ; cette journée ne reste qu'une journée, malgré nos vœux de construction d'un mouvement féministe dans la durée, « d'un 8 mars toute l'année ». Ajoutons, que l'appel à 15h40 plombe un peu la dynamique toulousaine, et que le collectif est traversé par les désaccords du mouvement féministe. De plus, malgré le grand nombre de signataires des appels, l'organisation finit

toujours par reposer sur un petit noyau de 5 à 8 militantes. Fort de ces constats, motivé par les 6 millions de manifestantes le 8 mars 2018 dans l'État espagnol, le petit noyau décide de construire le 8 mars bien en amont et de s'inspirer des camarades féministes espagnoles pour dépasser les clivages et s'élargir.

Début octobre 2018, une semaine après la manifestation pour le droit à l'IVG du 28 septembre, nous sommes une petite dizaine à lancer la première Assemblée féministe Toutes en Grève 31; nous le faisons, en mixité choisie: femmes cis et trans, et personnes perçues comme femmes par la société. Notre organisation en assemblée est inspirée des luttes féministes internationales. Notre objectif est alors de rassembler le maximum de femmes, pour que le 8 mars prenne de l'ampleur, au-delà du cercle militant, et pour que la grève des femmes s'inscrive comme un événement majeur en France. Cette première Assemblée féministe a eu lieu en extérieur et a rassemblé une

cinquantaine de femmes, de divers horizons et âges, des militantes féministes de longue date et des primo militantes.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Dès cette première assemblée, nous avons fixé collectivement les bases qui nous tenaient à cœur:

→ **TOUTES EN GRÈVE** doit rester *une assemblée d'individues*, mais il n'est pas contradictoire de travailler avec des organisations. Celles-ci peuvent être présentes comme soutien au collectif et ne doivent pas passer outre l'auto-organisation souveraine de l'assemblée. Un partage de savoir-faire et savoir-être est indispensable pour permettre une grève féministe d'ampleur en France.

→ **TOUTES EN GRÈVE** doit être une assemblée la plus *démocratique et horizontale* possible. Ainsi, nous sommes toutes garantes du respect de cette démocratie interne qui ne peut fonctionner que sur la transparence. Toutes les décisions doivent être

Toutes en Grève:
fabrication de foulards



[Coll. JF]

prises en assemblée ; les mandats que l'assemblée vote doivent être le plus clair possible pour les camarades ou commissions qui en prennent la charge.

→ TOUTES EN GRÈVE doit permettre à toutes d'avoir un cadre où s'investir, même partiellement.

→ TOUTES EN GRÈVE doit devenir une assemblée féministe permanente et s'inscrire dans une continuité au-delà des journées internationales de luttes pour les droits des femmes !

Rapidement, nous prenons le rythme d'une Assemblée féministe mensuelle. Ces assemblées sont appelées à chaque fois publiquement, avec le rappel de la non-mixité et de tous les propos que nous ne tolérons pas. Le fonctionnement des assemblées est simple, il doit répondre à quelques règles pour permettre à chacune de s'exprimer et travailler. Plusieurs personnes (jamais les mêmes) ont la charge de ce bon fonctionnement : pour mener les débats et rappeler l'ordre du jour ; pour distribuer la parole de façon équitable et permettre que chaque sujet soit traité ; pour prendre des notes et élaborer un compte rendu ; pour établir, voire rétablir si besoin, un climat d'écoute, d'attention et de bienveillance, permettant accueillir les nouvelles personnes ; pour construire des convergences si cela est décidé. À la fin de chaque assemblée, des commissions sont créées avec un mandat précis. Lors des assemblées suivantes, elles font un retour de mandat et de leurs travaux. Les commissions sont mouvantes, suivant l'actualité du moment. Chacune peut s'y inscrire. Chacune de nous est responsable du respect de nos valeurs et de nos règles. Nous cherchons à ce que chacune ait une place au sein de ces assemblées. Nous veillons à assurer des espaces bienveillants et sécurisants pour toutes.

Dès novembre 2018, l'assemblée décide de mettre en place des cafés féministes Marielle³. Ce sont des cadres de discussion sur un sujet donné ; et surtout des moments pour apprendre à se connaître, à prendre confiance, à se politiser ensemble. Ces espaces d'échange en plus petit comité existent une à deux fois par mois. Au vu de la taille de nos assemblées aujourd'hui, il est sûrement plus facile de comprendre le fonctionnement de Toutes en Grève en y entrant par un café Marielle, que par une AG ; même si nous essayons de toujours consacrer un temps à l'accueil des nouvelles.

QU'EST-CE QUE, POUR NOUS, L'AUTO-ORGANISATION DES FEMMES* ?

Tout d'abord, l'auto-organisation permet de redonner une certaine capacité d'agir. Le cadre de Toutes en Grève se construit en permanence, collectivement, et permet à chacune de se l'approprier, de s'en revendiquer et de le développer : celles qui le construisent depuis le début, depuis six mois ou trois semaines ; celles qui ne viennent qu'aux manifs ou aux distributions de tracts, les étudiantes qui ont organisé deux assemblées autonomes à l'université du Mirail et deux autres à Science Po, etc. Entre 300 et 500 femmes se sont auto-organisées dans les assemblées ou dans les différentes réunions depuis un an et demi. Même si certaines ne reviennent pas tout de suite, font des pauses, ou préfèrent momentanément faire autre chose, toutes participent activement à la construction du mouvement féministe autonome à Toulouse. Le format « assemblée permanente » permet de créer une dynamique de lutte et de conscientisation... permanente. Il y a toujours quelque chose à faire ou à discuter. Et, comme rien n'est jamais figé, les allers et retours ne fragilisent pas le collectif, au contraire : le mouvement féministe tendant vers « l'état de mobilisation permanente », pour reprendre l'expression des militantes italiennes. Ainsi, la tension entre les aspirations individuelles et la nécessité du col-

³ En hommage à Marielle Franco (1979-2018), militante politique, défenseuse des droits des LGBT, assassinée à Rio de Janeiro.

lectif se résorbe. Mieux, en proposant un cadre à construire ensemble et en permanence, ce format permet d'accueillir les premières dans la seconde : si on me propose et me permet de m'exprimer par le collectif, pourquoi voudrais-je revenir à une « libération » individuelle ?

Enfin, l'auto-organisation en non-mixité femmes et minorité de genre, nous a permis de créer des liens forts entre nous. Les discussions sont parfois intimes et nous permettent de prendre conscience, et de tenir compte, des difficultés de chacune. Les femmes, plus que les hommes, font face à de nombreux freins quand elles veulent s'impliquer dans un projet collectif. Quand celui-ci est organisé en mixité, elles doivent s'opposer à l'accaparement des initiatives, des prises de décisions et de paroles par les hommes. Elles font face bien plus souvent que les hommes à des freins liés à l'articulation de la sphère professionnelle et domestique, la garde des enfants, des soucis de santé, de la fatigue, etc. Toutes en Grève est un espace où, justement, nous essayons de dépasser tous ces freins par la solidarité, la bienveillance, l'absence de rapports hiérarchiques, la nature même de nos liens. Un espace, où nous prenons soin les unes des autres, où l'on s'inquiète pour une amie quand nous n'avons plus de nouvelles, où la question « comment tu vas ? » n'est pas une simple formule de politesse, où la sororité prend tout son sens.

L'ASSEMBLÉE PERMANENTE, UN LIEU

DE PRISE DE CONSCIENCE

ET DE CONSTRUCTION POLITIQUE⁴

Il n'y a pas celles qui savent et celles qui ne savent pas. Nous nous auto-politisons au fil des échanges, des lectures ; nous confrontons nos points de vue et nos divergences. Ce cadre d'auto-organisation permanent

permet de (se) politiser à tout moment, dans les moments d'accélération comme dans les temps morts. Par exemple, l'assemblée Toutes en Grève a continué, après le 8 mars 2019, à se réunir en assemblées féministes et en cafés Marielle, jusqu'à fin juillet. Les cafés ont permis de maintenir un certain niveau de mobilisation interne alors que nous ne préparions plus d'initiatives de rue. En quelque sorte, et alors que nous réfléchissions stratégiquement aux prochaines échéances (mobilisation contre les violences faites aux femmes, rencontre nationale féministe), ils ont permis de lier les moments d'accélération et de les dynamiser, d'entretenir cet « état d'agitation permanente » : la mobilisation contre les féminicides a pris une ampleur importante sur Toulouse, en partie grâce au fait que, pendant quelques mois, plusieurs dizaines de femmes ont appris à se faire confiance, se sont rencontrées, formées ensemble, etc. Ce temps a aussi permis de construire les Rencontres féministes (inter)nationales, pour octobre 2019. Et certaines d'entre nous ont pris des vacances militantes pour rencontrer des militantes féministes d'autres pays, aller au contre G7 ou encore à des universités d'été politiques. Toujours dans le but de confronter des modes de fonctionnement, d'échanger avec d'autres féministes, mais aussi de se former. Septembre a été parfois source de tension entre nous, entre la mobilisation contre les féminicides et les violences faites aux femmes* qu'il était essentiel de mener, et la préparation des rencontres qui approchaient, avec des démarches administratives qui nous ont pris plus de temps que prévu. Néanmoins, le respect que nous avons les unes pour les autres a permis de dépasser ces tensions, et le nombre croissant que nous étions de se répartir les tâches.

Le fonctionnement en assemblée permanente a aussi facilité le dépassement de ces difficultés. En effet, là où les mobilisations appelées par des collectifs d'inter-organisation sont préparées en général par peu

⁴ « Développer des cadres d'auto-organisation de femmes : un enjeu pour la construction d'un mouvement de masse », ESSF, Arya Méroni, militante de l'Assemblée féministe Toutes en Grève 31.



Manifestation de nuit,
à Toulouse, le 7 mars 2020

[Tatiana Aoun]

de monde, souvent dans des réunions entre « cadres », celles qui émanent d'un espace d'auto-organisation féministe le sont par chacune des femmes qui le souhaite, et cela permet aussi de diluer la charge mentale. L'autre avantage de l'assemblée féministe permanente est que les luttes sont immédiatement appropriées par l'ensemble du collectif : puisque tous les débats politiques et stratégiques sont ouverts, que les décisions sont prises collectivement et sans rapport de hiérarchie, que toutes les tâches pratiques sont accessibles à toutes, tout est transparent, inclusif et démocratique, et l'ensemble du collectif sait immédiatement où il va et pourquoi.

TOUTES EN GRÈVE ET LES ORGANISATIONS

PLUS TRADITIONNELLES

L'Assemblée féministe Toutes en Grève est venue percuter les organisations traditionnelles. Si certaines se sont rapidement inscrites dans la démarche et le fonctionnement (comme l'APIAF, le Planning familial, le DAL, l'Asamblea transfeminista Nati Yarza, les « colleuses », l'Union syndicale Solidaires, la CGT Educ'Action, etc.), d'autres peinent encore à s'y retrouver. De notre côté, il nous semble que cette forme souple permet de redéfinir les liens entre les orga-

nisations traditionnelles et le mouvement féministe de manière positive, malgré un passé houleux, souvent violent, entre le mouvement des femmes et les organisations syndicales et politiques. Puisqu'il ne s'agit pas de construire une organisation en propre, mais de développer un cadre d'auto-organisation, la contradiction entre le mouvement ouvrier/féministe traditionnel et les nouvelles formes de mobilisation se résout temporairement à chaque assemblée : on peut être syndiquée, organisée politiquement ou dans une association et participer au mouvement autonome des femmes. La construction honnête du mouvement autonome par des militantes organisées permet d'améliorer un peu l'image des organisations traditionnelles auprès de toutes celles qui n'y sont pas/plus.

Lorsqu'un syndicat se propose spontanément de tirer gratuitement des tracts, de déposer des préavis de grève, qu'une association met à disposition ses locaux ou qu'un parti politique prête son matériel, la confiance se rétablit, avec une force que ne pourront jamais avoir toutes les déclarations de bonnes intentions du monde. Ainsi, non seulement l'auto-organisation ne dissout pas les organisations (le travail syndical, par exemple, ne peut être soluble dans des

cadres de mobilisations de rue) mais les deux formes se nourrissent dialectiquement: le format « assemblée inclusive » permet aux militantes organisées par ailleurs de dépasser les limites de leurs organisations; en proposant les compétences et ressources de leurs structures, elles nourrissent le cadre d'auto-organisation. En retour, un lien de confiance fort s'instaure entre le mouvement autonome et les organisations qui le supportent. La rencontre des deux permet un nouvel accroissement et dépassement du cadre, et ainsi de suite. Partant de là, il n'y a donc pas d'opposition entre les organisations traditionnelles et les cadres d'auto-organisations du mouvement des femmes.

Il est parfois reproché à Toutes en Grève d'avoir pris le monopole du mouvement féministe toulousain. Ce n'est pas notre but. Nous n'avons aucun objectif de pouvoir quelconque, si ce n'est la révolution féministe. Depuis le 8 mars dernier, où l'émergence d'un mouvement féministe fort en France semblait commencer à se dessiner, des collectifs féministes ont émergé un peu partout. Par centaines, des femmes – souvent très jeunes – ont fait le pas vers le militantisme. La dynamique ne semble pas près de s'arrêter.

Certaines rejoignent l'assemblée féministe, d'autres des associations féministes plus traditionnelles, d'autres portent le féminisme dans leurs organisations, d'autres expérimentent d'autres cadres d'auto-organisation comme Collage féminicides Toulouse, qui est devenu récemment Collage féministes Toulouse. Et c'est cela le plus important pour nous: l'empowerment des femmes*!

Est-ce cet empowerment féministe qui fait peur à certains responsables de partis ou de syndicats? À mesure que se développe le mouvement autonome des femmes*, la confrontation avec certaines bureaucraties est devenue inévitable. Nous nous heurtons à la misogynie et à la peur de certains face à ce mouvement des femmes qu'ils ne maîtrisent pas, sur lequel ils n'ont pas prise ou qui pensent encore que la révolution ne pourra venir que de la classe ouvrière. L'accès refusé par le bureau de l'Union départementale CGT 31, à la Bourse du travail pour les Rencontres féministes (inter)nationales en est l'exemple même, allant contre la volonté de militantes de la CGT. Enfin, il est une chose que nous n'avions pas vu de prime abord: les solidarités et la sororité créées dans le mouvement autonome ont permis



Manifestation toulousaine
du 5 décembre 2019:
les femmes en première ligne

[Coll. JF]

à certaines de prendre des forces pour bousculer et lutter contre la bureaucratie interne de leur organisation. Et plutôt que de quitter des organisations dans lesquelles nous ne nous reconnaissons pas, cela donne la force pour les changer de l'intérieur !

LA RÉVOLUTION SERA FÉMINISTE OU NE SERA PAS !

Les exemples récents du Chili, de la Catalogne ou de l'Équateur parlent d'eux-mêmes : non seulement les femmes sont les premières dans la rue, mais en plus, des appels des mouvements féministes dans ces pays renforcent la mobilisation contre le capitalisme (avec en point d'orgue, l'appel à la grève générale par la coordination 8M au Chili). Si ces cadres ont favorisé cette émergence en sujet politique, partout dans le monde, c'est parce qu'ils permettent, mieux que n'importe quels autres, de lier la question de l'oppression à l'exploitation, de ne pas sectionner théoriquement les violences vécues, mais au contraire de les systématiser. Par exemple, en menant une lutte contre le patriarcat, notamment avec la lutte contre les féminicides et les violences faites aux femmes, on permet à toutes les femmes de ne plus se sentir seules face aux violences vécues et d'en parler. On élabore stratégiquement, collectivement, on discute de la responsabilité du gouvernement, et donc de l'État et de ses choix, et donc aussi du capitalisme.

Dans le même temps, l'état d'assemblée permanente fait que le mouvement n'est pas déconnecté de la réalité : puisque le mouvement féministe se joue en permanence, il faut qu'il débattre du monde dans lequel il évolue. Ainsi, on discute tout aussi collectivement de la mobilisation des Gilets jaunes et de la place des femmes, que du rôle central des femmes dans les soulèvements en Amérique latine, ou encore des liens que l'on pourrait faire avec les grèves climats, du rapport entre la production et la reproduction... En somme, il s'agit de permettre à chaque femme de prendre conscience de nos capa-

cités d'actions et de notre place dans la lutte des classes et, collectivement, de développer un outil qui pourrait jouer un rôle clé dans les mobilisations à venir contre le capitalisme et le patriarcat. Quand nous avons impulsé Toutes en Grève, nous ne pensions pas, qu'un an après, nous pourrions écrire sur un tract, sans que cela soit un consensus mais une évidence : « *Tant qu'il le faudra féministes, anti-impérialistes, anti-patriarcales, anticapitalistes, anticolonialistes, antiracistes, contre le système hétéronormatif.* »

LE MANIFESTE DU 8 MARS

Le mouvement, essentiel, contre la réforme des retraites, est venu perturber notre calendrier de lutte. Nous avons projeté, après les rencontres et la lutte contre les violences faites aux femmes, de prendre le temps de nous rencontrer et de débattre pour écrire un manifeste féministe pour le 8 mars. La lutte se prolongeant face à un gouvernement autoritaire, cela nous semblait impossible de tenir ces délais. Et pourtant, nous l'avons fait. Ce manifeste regroupe des revendications féministes, élaborées lors de débats, discussions, études et a vocation à évoluer. Ces positions reflètent le cadre expérimental de notre assemblée auto-organisée. Elles continueront de s'affiner. En voici l'essence :

« La grève féministe est un outil unique. Elle impacte toutes les sphères de notre vie : le foyer, les lieux de travail rémunéré, l'espace public, les lieux de consommation et loisirs. En appelant à la grève, les femmes ont repolitisé le 8 mars. En effet, l'objectif initial de cette date était bien la lutte révolutionnaire contre le capitalisme. Aujourd'hui, face au néo-libéralisme, aux gouvernements autoritaires et à la marchandisation à outrance, le 8 mars est l'occasion de réaffirmer notre puissance et nos revendications. Nous, Assemblée féministe Toutes en Grève, clamons haut et fort que le féminisme est un mouvement qui lutte contre l'ensemble des rapports d'exploitations et de dominations, en excluant aucun aspect.*

Toutes en grève, avec chacune nos spécificités et unies dans la sororité, en refusant d'être catégorisées. Nous sommes plurielles et inclu-

sives. Nous sommes salariées, au chômage, mères au foyer, étudiantes et de tous âges. Nous sommes lesbiennes, bies, queer ou hétéro, trans, inter ou cis. Nous sommes migrantes, précaires, avec ou sans papiers, de différents milieux sociaux. Nous sommes racisées ou blanches. Nous sommes handicapées ou valides. Nous sommes le cri de celles qui ont été assassinées et n'ont plus de voix.

Nous luttons ensemble contre toutes les violences qui nous transpercent! Nous dénonçons toutes les oppressions et exploitations, formes et instruments du patriarcat, du racisme et du capitalisme. Les violences de genre prennent différentes formes, qu'elles soient physiques, psychologiques, économiques, sociales, institutionnelles et/ou symboliques. Ces violences nous soumettent et nous rappellent chaque jour quelle place le patriarcat nous réserve. Indissociables les unes des autres, elles s'enchevêtrent, discriminent et détruisent d'autant plus si l'on fait partie d'une minorité : handicapée, lesbienne, migrante, racisée, pauvre, trans,... Ces violences sont omniprésentes : aucun lieu, environnement ou classe sociale n'est épargné. Ces oppressions s'inscrivent dans une histoire. Autant les dominations racistes et sexistes existent depuis des millénaires, autant l'avènement du modèle capitaliste les a systématisées en les intégrant pleinement. **Notre mouvement catalyse des énergies collectives et émancipatrices.** Notre inventivité, nos luttes, nos stratégies, notre sororité et notre détermination restent nos meilleures armes pour abattre le système patriarcal capitaliste et raciste : lui qui veut nous réduire au silence n'apprécie guère le brouhaha de la colère qui monte! **La grève féministe est notre arme.** Prenons le temps de redéfinir collectivement un modèle de société dans lequel la solidarité remplacerait l'exploitation ; la sororité, la concurrence ; l'amour libre, les normes hétéros sexistes ; la coopération, la domination. Une société où tout-es prendraient soin les unEs des autres, loin des divisions que nous imposent le patriarcat, le capitalisme et le racisme.

La révolution sera féministe, ou ne sera pas! » Pour conclure, et apporter des nuances dans ce descriptif idyllique, nous sommes perfec-



[Coll. JF]

tibles mais n'hésitons pas à nous remettre en question. La démocratie horizontale que nous prônons se heurte à la temporalité. Ainsi, lors de la manifestation du 23 novembre, une agression que nous n'avons pas vue a eu lieu. Le temps de recouper toutes les informations et témoignages, et d'écrire un communiqué de presse, une quinzaine de jours s'étaient écoulés. De plus, nous n'avons pas dépassé tous les clivages qui traversent le mouvement féministe, mais nous avons appris à nous connaître, à nous faire confiance, à respecter les avis divergents, à nous apprécier, à nous respecter. Enfin, le groupe vit au rythme des entrées et sorties de chacune des femmes qui souhaitent s'impliquer, mais si le groupe tient, c'est grâce à un noyau dur de certaines d'entre nous... Il n'y a pas de hiérarchie mais, inconsciemment nous avons tendance à nous référer toujours aux mêmes personnes. Néanmoins, la sortie du noyau dur n'implique pas forcément une rupture de liens, ni l'effondrement de l'assemblée car celui-ci est beaucoup large qu'au départ (une trentaine de femmes*).

J'ai parfois le tournis quand je regarde en arrière tout ce que nous avons fait en un an et demi : la vingtaine d'AG, les cafés féministes Marielle, les manifestations de jour



Manifestation toulousaine
du 8 mars 2020

[Tatiana Aoun]

ou de nuit, la rencontre exceptionnelle avec Monica Benicio⁵ qui a été organisée en 72 heures, les soirées de soutiens, les multiples actions coup de poing, les Rencontres féministes (inter)nationales et l'appel qui en est sorti au-delà de nos espérances, les tribunes, les milliers de badges faits et vendus pour s'autofinancer, les émissions de radio, le manifeste du 8 mars 2020, etc., et encore ces deux manifestations exceptionnelles les 7 et 8 mars derniers. Avec le confinement, je suis beaucoup moins présente dans l'activité de Toutes en Grève dont, malgré les contraintes, l'activité continue. Nous avons créé un réseau de solidarité pour aider a minima durant cette période. Nous continuons de nous réunir par visioconférence. Nous analysons la crise et le confinement en chaussant les lunettes de genre. Nous participons aussi aux visioconférences internationales, notamment avec le « mouvement 8M ».

Et puis, je regarde en avant ; et je vois tous les projets motivants qui sont en cours de construction : l'organisation dans les quartiers, que nous n'avons pas encore réussi à mettre en place, mais qui se fera dès la levée du confinement, les liens tissés avec des féministes au niveau international, l'organisation des prochaines rencontres féministes nationales de préparation du 8 mars, l'ouverture d'un local pour toutes les femmes* qui souhaitent s'auto-organiser, les cafés Marielle, des manifestations et des actions en préparation, etc.

Nous continuons la lutte. Tant qu'il le faudra féministes, anti-impérialistes, anti-patriarcales, anticapitalistes, anticolonialistes, anti-racistes, contre le système hétéro-normatif ! Pour finir, je dédie cet article à l'Assemblée féministe Toutes en Grève et je souhaite leur dire à toutes : je vous aime les meufs, j'aime les individualités de chacune qui font ce tout qu'est l'assemblée féministe Toutes en Grève. Je souhaite à toutes les femmes* de vivre un jour une telle aventure ou de l'impulser !

Julie Ferrua

⁵ Monica Benicio est la veuve de Marielle Franco.

UN RÉSEAU DE FEMMES MIGRANTES à Rome

Lors des Rencontres internationales des femmes en lutte, organisées au Chiapas par les femmes zapatistes en décembre 2019, les représentantes de l'Union syndicale Solidaires ont rencontré Lizet Aguilar, une jeune femme de nationalité péruvienne qui vit à Rome. Elle a participé à la création, il y a quelques mois, d'un collectif de femmes migrantes : *Rete di Donne Migranti e Figlie. Prolongeant ces premiers échanges, Lizet nous a présenté leur lutte, à Rome.**

Camille Saugon et Cybèle David sont toutes deux enseignantes en Seine-Saint-Denis et membres de SUD Éducation. Elles ont recueilli le témoignage de Lizet Aguilar.

* Réseau de femmes migrantes et de filles de migrantes.



La mia bellezza non è esotica.
Ma beauté n'est pas exotique.

« **O**n fait attention à l'horizontalité des échanges et à la prise de conscience des privilèges qui peuvent exister à l'intérieur-même de notre groupe, en fonction du type de migration. »

Lizet, qui a migré en Italie il y a près de onze ans, se considère comme une migrante privilégiée car elle a fait des études, a appris l'italien et a donc la capacité d'effectuer toutes les démarches administratives liées à son statut de migrante. Selon elle, c'est important de faire ce travail de prise de conscience pour éviter de reproduire des rapports de domination au sein du groupe.

« Notre présence en tant que collectif de migrantes interroge le féminisme européen. »

Le collectif réunit des femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles et de toutes les nationalités ; mais toutes sont racisées et la plupart précaires. Elles s'interrogent sur les systèmes croisés d'oppressions raciale, sexuelle et de classe qu'elles subissent. Lizet explique que ces femmes migrantes, dont elle fait partie, ne sont pas considérées, y compris dans le féminisme européen, dans lequel les thématiques de « racialité », du statut de migrante, de classe, ne sont pas assez prises en compte dans les rapports d'oppressions. Et quand elles sont considérées, ce n'est

Lizet Aguilar,
lors des rencontres
au Chiapas,
en décembre 2019

[Coll. CDJ]



que pour servir un discours : « Ça reste très théorique, ça se voit peu dans la pratique. » Elle présente le travail du collectif, non comme une alternative au féminisme européen mais plutôt comme un complément indispensable aux luttes contre le capitalisme, le patriarcat et le racisme. Elle insiste sur le fait que ces femmes ne sont pas là pour faire de la pédagogie pour les Italien-nes, car c'est bien eux et elles qui doivent prendre conscience de leurs privilèges.

« On commence par prendre conscience des oppressions intersectionnelles qu'on subit, pour les transformer ensuite en luttes. »

Ces femmes se retrouvent chaque dimanche depuis quelques mois pour échanger sur les oppressions qu'elles subissent et mener des actions. Elles se donnent de la force en travaillant beaucoup sur leur empowerment, échangent sur leurs droits et organisent la lutte contre les lois et les politiques racistes et antimigrant-es ; ces derniers points sont d'autant plus importants en Italie, où les héritages de l'extrême-droite et du néofascisme ont une influence significative dans les politiques institutionnelles ainsi que dans la rue.

« C'est aussi un réseau d'entraide et de solidarité. »

Le collectif peut compter sur un réseau de soutien assez large, en collaboration avec des avocat-es bénévoles solidaires, des psy-

chologues solidaires, des assistantes sociales. Il s'appuie aussi beaucoup, sur les réseaux féministes. Souvent, les femmes passent par le collectif pour avoir de l'aide et on recherche tous les partenaires pour trouver une solution. Lizet donne l'exemple d'une femme érythréenne qui a été menacée de perdre la garde de son enfant pour ne pas l'avoir scolarisé. Mais celle-ci ne connaissait ni la langue, ni les lois, ni les démarches à effectuer. Le collectif s'est alors chargé de mettre en lien plusieurs réseaux (professionnels, syndicats, etc.) ; il a rapidement trouvé une place dans une école pour l'enfant et a ainsi évité que cette femme n'en perde la garde.

« C'est un réseau invisible qu'on est en train de visibiliser entre nous. »

Ces femmes sont invisibilisées par le gouvernement italien qui ne s'intéresse pas à elles car elles sont pauvres, racisées et



Double oppression, double lutte. Réseau des femmes migrantes et des filles de migrantes

[Coll. CD]

migrantes. Beaucoup de femmes qui viennent dans le réseau n'ont pas de papiers. Elles sont donc privées de nombreux droits (couverture sociale, contrat de travail, etc.) La première étape consiste à voir si, et le cas échéant comment, elles peuvent les obtenir, puis comment leur trouver un travail sûr.

«La violence faite aux femmes et le racisme en Italie sont plus softs que de pays d'où nous venons, mais aussi plus difficiles à reconnaître car presque invisibles.»

Beaucoup de migrantes viennent de régions du monde où le contexte est beaucoup plus violent qu'en Europe. Lizet cite l'exemple d'une amie mexicaine qui parle de la violence faite aux femmes dans son pays: «Au Mexique, la violence est souvent extrême et se

fait en trois étapes : on te crie dessus, on te frappe, on te tue.» En Italie, la violence envers les femmes, et particulièrement les femmes racisées, existe et elle est plus insidieuse. Lizet nous parle de l'exotisation du corps des femmes racisées en Europe, qui illustre bien ce racisme «soft» qu'elle-même a subi dès son arrivée en Italie. Elle dépeint ainsi, la fétichisation du corps des femmes racisées, sur lesquels les hommes blancs européens projettent leurs fantasmes empreints de stéréotypes racistes et néocolonialistes. Elle explique que cette exotisation est liée, non seulement à la couleur de peau mais aussi à l'origine et à leur condition de migrante. C'est une violence que vivent au quotidien, ces femmes migrantes, racisées et précaires.

«On prend soin des autres mais qui prend soin de nous?»

À ces violences s'ajoute la violence au travail. Le collectif comprend principalement des femmes précaires, qui travaillent en tant que badante (aide à domicile) à Rome. En Italie, le phénomène des badanti est un problème social majeur. Les personnes âgées qui ne peuvent plus être autonomes ne vont pas dans des centres de soin ou maisons de retraite ; les familles qui le peu-

vent exploitent les femmes migrantes pour s'occuper de leurs parents. Ces femmes immigrées vivent, presque toujours, dans la famille ; elles sont corvéables à merci, 24 heures sur 24 : pour donner des soins aux personnes âgées, s'occuper du ménage, des repas etc. Elles sont sous-payées et la plupart n'ont aucun contrat de travail, car elles n'ont pas de papiers. Le collectif compte aussi des baby-sitters et des femmes de ménage qui subissent le même sort. Toutes ces femmes dénoncent leur condition injuste et l'État qui les abandonne.

« Notre pandémie est la discrimination de classe qui se traduit par des inégalités visibles plus que jamais. »

Ces femmes subissent de plein fouet les inégalités, particulièrement en ces temps de crise sanitaire où celles-ci sont plus visibles et plus violentes. En Italie, le décret-loi CuraItalia a été mis en place rapidement ; il est censé amortir la crise, en prévoyant certaines mesures pour aider les employé-es : chômage partiel ou distribution de chèques repas, par exemple. Mais il exclut totalement, les personnes sans papiers et sans contrat de travail, c'est-à-dire les travailleuses et travailleurs les plus précaires. 70% des travailleuses domestiques sont des migrantes sans-papiers. En ces temps de crise sanitaire, la situation des badanti est alarmante : soit elles perdent leur emploi et



se retrouvent sans aucune ressource, soit elles deviennent encore plus esclavisées, car elles sont condamnées à rester confinées avec leurs patron·nes, coupées de leur famille et encore plus privées de liberté. Elles n'ont pas de repos et elles ne sont pas payées le dimanche, ni les nuits durant lesquelles elles doivent se lever plusieurs fois pour assister les personnes âgées.

« L'État nous discrimine et va même jusqu'à nous criminaliser. »

Ces femmes sont totalement abandonnées par l'État. Elles se disent déconsidérées, invisibilisées, méprisées et même criminalisées. En effet, la répression policière est encore plus forte pendant le confinement, en Italie comme en France ; particulièrement envers les personnes les plus défavorisées. Les personnes qui ne fournissent pas d'attestation doivent payer une amende de 200 €, les violences policières envers les personnes racisées se sont accrues, les personnes sans-papiers contrôlées sont emmenées dans des centres de rapatriement qui sont de réelles prisons pour migrant·es. Les personnes sans-papiers, en plus de vivre sans cesse avec la peur d'être arrêtées par la police, ne bénéficient pas de couverture sociale ; elles n'ont donc pas accès aux

soins. Cette situation dramatique en temps habituel, l'est encore plus dans ce contexte sanitaire.

« Nous ne voulons pas la charité. Nous voulons la solidarité. »

L'État a mis en place une distribution de paniers alimentaires, censée aider les plus démunis·es. Lizet a appelé le service qui s'occupe d'organiser cette distribution ; elle témoigne : après plusieurs appels où personne ne savait lui répondre, on a fini par lui dire que les personnes sans-papiers ne pouvaient en bénéficier, n'étant pas inscrites sur les registres de l'État ! Avant d'ajouter qu'elle pouvait s'adresser aux ONG ou à l'Église. Les femmes du collectif dénoncent ce mépris. Face à un État qui les abandonne, niant leur existence et leurs besoins, la solidarité est le seul outil sur lequel elles peuvent compter. Alors, avec le collectif, les femmes se sont organisées, notamment pour des distributions solidaires de denrées alimentaires ou des démarches d'assistance légale pour les personnes ne pouvant pas payer leur loyer. Elles tentent ainsi de construire des alternatives solidaires collectives contre le racisme, le classisme et le sexisme qui, eux, ne sont pas confinés.

■ Cybèle David, Camille Saugon, avec Lizet Aguilar

LAISSER LA PLACE aux premières concernées

L'intersectionnalité a fait sa réapparition en France, il y a une dizaine d'années, dans les champs universitaire et militant. C'est l'analyse des structures de domination et d'exploitation autour de trois piliers : la classe, le genre et la race. Ces trois systèmes ont leurs logiques internes, mais sont aussi interconnectés dans le système capitaliste. Dans le champ syndical, le mot a du mal à s'imposer, en raison de la prédominance de l'analyse des rapports sociaux de domination et de production autour de la classe, et de l'invisibilisation du genre et de la race. Ce concept est porté de plus en plus fortement par des femmes originaires du monde post-colonial, ayant grandi dans des milieux et/ou des quartiers populaires. Par ce concept et les analyses qui en découlent, elles s'attaquent à deux écueils des milieux militants : le sexisme des camarades dans le milieu syndical, mais aussi le racisme des féministes blanches à l'égard des femmes racisées.

Professeure en Seine-Saint-Denis, Manel Ben Boubaker est membre de SUD Éducation. Elle participe notamment à l'organisation du Forum syndical antiraciste.



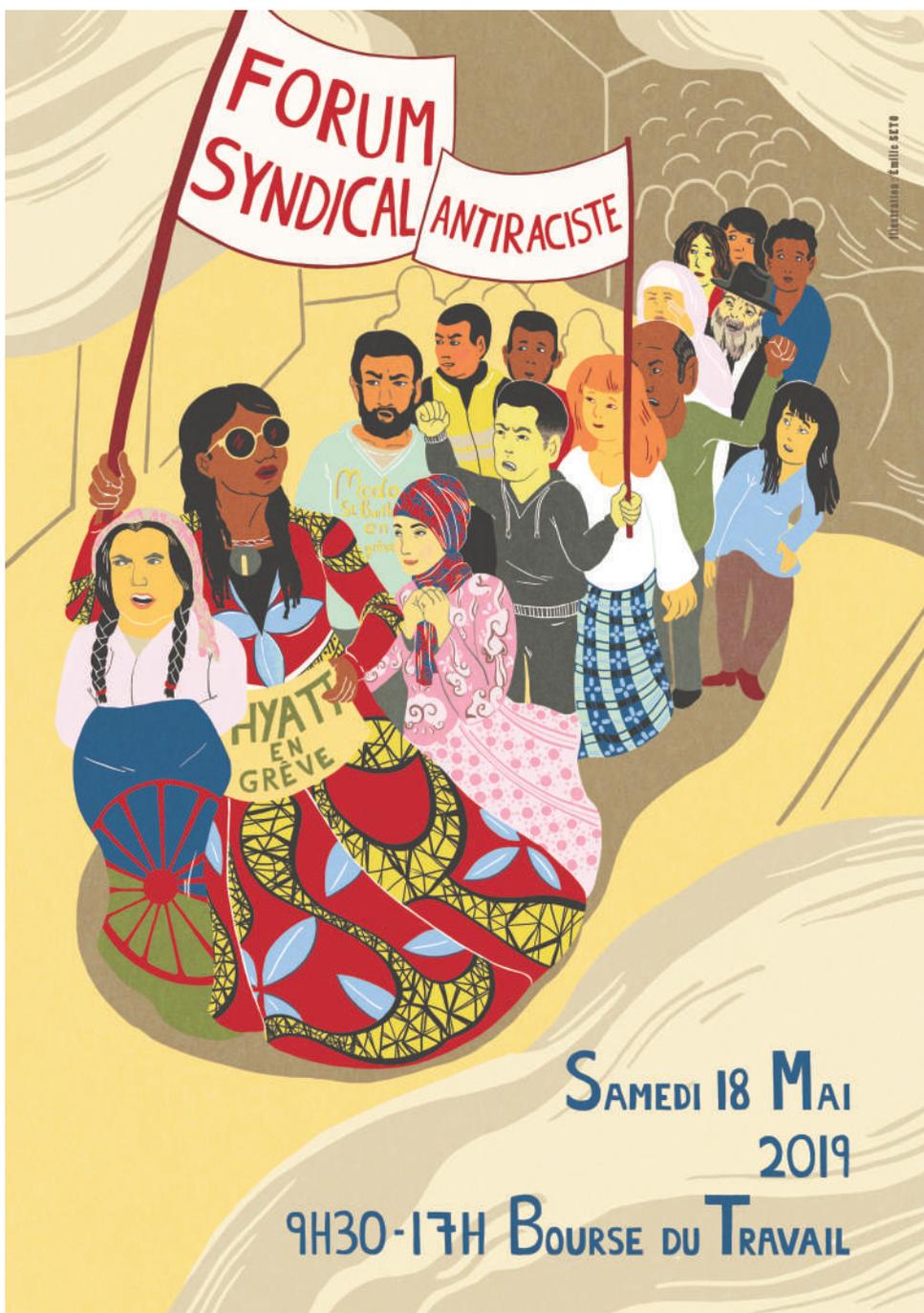
[DR]

LA NON-MIXITÉ RACIALE, UN FAUX DÉBAT

C'est dans cette dynamique qu'avec un petit noyau de camarades, nous avons construit le stage antiraciste dans SUD Éducation en 2017, qui a provoqué une polémique énorme en raison de la plainte du ministre de l'Éducation Blanquer¹. À l'intérieur du syndicat, les débats ont été très tendus sur la nécessité de traiter cette question en priorité. Pourtant, nous n'avons jamais abandonné notre cap, persuadé-es que l'analyse du racisme à l'école est une question primordiale, tant le traitement raciste des élèves, des parents et des personnels racisé-es dans l'Éducation nationale, et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, étaient flagrants, et que la nécessité de former les personnels de l'éducation à ces questions était primordiale dans un syndicat qui prône l'émancipation de toutes.

Ce sont les ateliers en non-mixité raciale qui ont posé le plus de débats, publiquement comme en interne : comme toujours, lorsque les dominé-es se rassemblent sans le parrainage des porteurs de la domination, il y a opposition. Pourtant, c'est la condition de

¹ Plainte classée sans suite.



Le Forum syndical antiraciste, mai 2019

l'émancipation, que les personnes qui subissent une domination structurelle commune se réunissent ensemble pour en discuter : les révolutionnaires le savent, les ouvriers discutent ensemble sans les patrons, les femmes discutent ensemble sans les hommes, et les racisé-es sans les blanc-hes discutent pour rapporter aux autres leurs analyses, mais surtout leurs conditions de luttes.

METTRE AU CENTRE CELLES ET CEUX QUI SONT À LA MARGE

Derrière ces débats stériles sur la pertinence de la non-mixité, c'est notre réel travail syndical qui est invisibilisé. Nous avons pourtant mis en place un certain nombre de principes et d'outils qui peuvent inspirer d'autres syndicalistes sur ces questions. Tout d'abord, il s'agit de mettre en avant les premières et premiers concerné-es par le racisme : nous avons invité des chercheur-ses racisé-es qui traitent de ces questions depuis longtemps, comme Nacira Guénif, Marwan Mohamed, Sonia Merji, afin de visibiliser leur travail et de permettre une formation de qualité à nos stagiaires ; ensuite, nous avons voulu faire le lien entre le monde syndical et le monde militant dans les quartiers populaires en leur consacrant différentes plénières, ateliers et/ou tables rondes (lutte de parents d'élèves dans les quartiers populaires avec le Front des mères de Fatima Ouassak et Goundo

Diawara, lutte contre les violences policières dans les quartiers avec Sihame Assbague, luttes de l'immigration avec le FIUQP², lutte contre l'islamophobie avec Marwan Mohamed). Il fallait montrer que le syndicalisme s'adresse aussi, et en priorité, aux personnels les plus précaires dans l'Éducation nationale : contractuel·les ou agent·es, où l'on retrouve davantage de personnes racisé-es. D'où la proposition d'ateliers et de plénières qui les concernent, dont ces fameux ateliers en non-mixité raciale pour permettre de créer des espaces pouvant accueillir leurs paroles, échanger avec elles des stratégies. Ces espaces sont essentiels, pour permettre la circulation de la parole de celles et ceux qui se sentent les moins légitimes à parler dans des assemblées et/ou des réunions dominées par des blanc-hes. Même si nous n'avons pas de statistiques précises, on a compté plus de personnes racisé-es et de personnels précaires de l'Éducation nationale lors de nos deux stages antiracistes en 2017 et en 2019, que lors d'autres stages qui ont traité de ces questions par le passé. Enfin, nos stages ont été, aussi, l'occasion de mettre en avant les luttes syndicales de personnes racisées dans d'autres secteurs professionnels : ainsi, en 2019, nous avons invité les grévistes d'Onet³, pour notre table ronde « Syndicalisme et antiracisme ».

Nous avons questionné aussi les problématiques liées à notre champ professionnel, ainsi que nos moyens de pouvoir agir contre le racisme systémique. Le but de ces stages de formation est de proposer des pistes pour réagir et lutter contre ce racisme structurel, que ce soit face aux propos racistes de collègues contre des élèves et/ou des collègues, ou encore face à l'institution qui promeut de plus en plus des politiques discriminatoires à l'égard de certain-es catégories d'élèves, comme les Roms ou les filles/mamans voilées. Nous traitons aussi des mécanismes du racisme insidieux dans notre champ professionnel tel que l'invisibilisation des personnes racisé-es dans les contenus scolaires, leurs infériorisations, la

² Front uni des immigrations et des quartiers populaires www.fuiqp.org/

³ Sur la grève des nettoyeuses d'Onet : www.solidaires.org/Bulletin-Gagner-ici-no1-Les-salarie-es-ont-fait-plier-ONET

notation plus sévère à l'égard des filles racisées et surtout des garçons racisés. L'intersectionnalité est un outil central, en tant que praticien·nes de l'éducation, pour comprendre les mécanismes visibles et invisibles de la reproduction de la domination à travers l'école.

Nous menons ce travail à travers des formations syndicales ouvertes à tous les personnels de l'éducation, syndiqué·es ou non syndiqué·es. Nos stages ont toujours été pleins; ils rencontrent un succès important, car il y a une demande toujours plus importante de formations sur ces questions. Nous

intervenons aussi dans d'autres stages du syndicat pour continuer d'« intersectionnaliser » la pédagogie. Ainsi, lors du stage « Pédagogies alternatives et syndicalisme » ou du dernier stage « Féminisme » de Sud Éducation, nous avons mené des ateliers en non-mixité femmes racisées, qui doivent être renouvelés. Mais certains problèmes demeurent: certaines d'entre nous ont fait la formation de formatrices en 2018 sur la question du racisme au sein de Solidaires; à cette session, nous étions parmi les seules racisées présentes, ce qui montre qu'un travail doit être encore mené au sein du syn-

IL Y A CINQ ANS : LA QUESTION DU VOILE

Lorsque j'étais jeune professeure et syndiquée à SUD Éducation Créteil, le syndicat n'était pas qu'un lieu de camaraderie : la violence des listes mails de « vie interne » me l'a rappelé à plusieurs reprises. Je me souviens d'une conversation mails des plus gênantes où l'islamophobie la plus répugnante s'est exprimée suite à la motion des camarades de Seine-Saint-Denis pour défendre les étudiantes de l'ESPE voilées : le climat ambiant islamophobe était aussi dans le syndicat. Il y a quelques années, une militante pendant un stage antisexiste a crié « *le voile me dégoûte, il me débecte* » à une autre camarade racisée qui défendait les filles voilées. J'ai retrouvé ces mêmes propos islamophobes après les attentats de *Charlie Hebdo*. L'émergence d'une section plus claire et plus ferme sur ces questions m'ont permis d'investir, avec d'autres camarades racisé·es, dans le syndicat et d'y intégrer enfin nos propres réalités. Cependant, la question du voile reste encore un point de tension à travailler avec certain·es. Dans un contexte de montée grandissante de l'islamophobie, certain·es s'interrogent encore dans le syndicat sur la pertinence de ce mot qui est utilisé par les musulman·es elles/eux-mêmes : au contraire, lutter clairement contre ce fléau pourrait permettre à davantage de femmes racisées de s'investir dans le syndicalisme et se défendre sur leurs lieux de travail. La participation massive des groupes d'extrême-gauche à la manifestation contre l'islamophobie le 10 novembre dernier est un signe encourageant sur cette question. ■

dicat pour que les personnes racisées soient davantage représentées dans les différentes instances en tant que formateurs, formatrices, mandaté-es, etc.

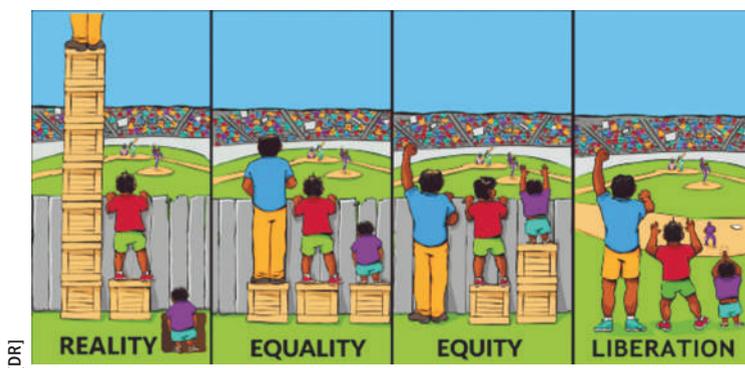
**INTERSECTIONNALISER LES LUTTES,
C'EST OUVRIR LE CHAMP
DES POSSIBLES RÉVOLUTIONNAIRES**

Nos stages ont subi de nombreuses attaques de la part de la fachosphère et de l'État, preuve que nous ne pouvons rien attendre de l'institution concernant les questions de racisme et de sexisme à l'école. Ils ont été aussi l'occasion de montrer que, prendre en compte l'intersectionnalité dans les luttes est un enjeu syndical majeur : nous avons eu de nombreux retours positifs, en off, de camarades d'autres syndicats qui ont été ravi-es et qui ont participé à nos stages ; nous avons de plus en plus de propositions pour mener ces formations au sein du syndicat, mais aussi à l'extérieur, dans des événements et festivals militants ; nous avons été sollicité par des chercheurs et chercheuses en éducation pour discuter de ces questions d'intersectionnalité dans l'éducation et invité-es à des colloques universitaires pour parler de notre expérience de terrain. Voici bel et bien la preuve qu'inter-

sectionnaliser les luttes est au cœur des questionnements des militant-es, dans un contexte de politique néolibérale violente, qui aggrave les dominations et exploitations liées à la race, à la classe et au genre.

C'est en effet à cette unique condition, « d'intersectionnaliser » les luttes syndicales, que le syndicalisme s'ouvrira davantage aux personnes racisé-es, qui subissent sur le marché du travail les pires conditions et qui sont, à l'instar des femmes des sociétés de nettoyage Onet, des grévistes de l'hôtel Ibis ou des sans-papiers de Chronopost, à la fois à la première ligne de l'exploitation capitaliste, mais aussi à la première ligne du combat.

■ Manel Ben Boubaker



SORTIR DE L'INVISIBILITÉ DANS LA CRISE Et après

La crise sanitaire comme sa gestion étatique et patronale amènent le mouvement social, et particulièrement le mouvement syndical, à répondre concrètement et politiquement à une situation inédite dans la société française des dernières décennies. Ce moment articule de façon saillante les axes de luttes socio-économiques et politiques portées par un syndicalisme de transformation sociale*, et comme toutes les situations de crise, il éclaire des enjeux de pouvoirs révélateurs des hiérarchies sociales et des inégalités qui font système dans nos sociétés. Dans la sphère du travail, les décisions publiques et les pratiques patronales, en France en cette période de crise sanitaire, ne touchent pas tous-tes les salarié-es de la même façon, et tous-tes n'ont pas les mêmes outils pour les affronter sur le terrain.

Corinne Mélis est permanente du Centre d'études et de formation interprofessionnel Solidaires. Elle participe à la commission femmes de Solidaires et anime notamment les formations Égalité hommes/femmes et stéréotypes de genre. Elle a réalisé, avec Christophe Cordier, *D'Égal à Égales* (Production Canal marches, 2010).

* La production d'analyses d'acteur-trices du mouvement social et d'intellectuel-les sur ce que cette crise révèle de la nocivité du capitalisme mondialisé est nombreuse et n'a pas fini de voir le jour. Mais ces analyses ne sont pas le cœur de cet article même si elles l'informent et y sont liées.

DES TRAVAILLEUSES DU COVID-19...



[serge.dignazic@free.fr]

Paris, 18 décembre 2018

UNE CRISE SANITAIRE QUI EXACERBE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Les mesures liées au « confinement », tout en maintenant des activités économiques au-delà du strictement nécessaire (on pense à Amazon) et en dérogeant au droit du travail et à la protection des salarié-es, ont très vite mis en relief des vulnérabilités sociales différenciées dans la population en France. Si un minimum de filet social a été activé par le gouvernement, alors qu'il s'évertue habituellement à détricoter les acquis de l'État social, des pans de population entiers sont mis en danger par l'effet combiné, des politiques néolibérales et de la situation sanitaire. Les personnes en situation de précarité, sans domicile, enfermées en prison ou en centres de rétention, etc., sont durement touchées par la situation

générale. Parmi elles des femmes, en emploi précaire, travailleuses ou retraitées pauvres, cheffes de famille monoparentales, migrantes avec ou sans titre de séjour... Et la plupart des femmes sont sur tous les fronts, articulant comme elles le peuvent (télé) travail et vie familiale en temps de confinement, comme les militantes de la commission Femmes de Solidaires partout sur le territoire l'ont relayé.

Double journée et charge mentale, liées à la gestion de la vie domestique, sont amplifiées, avec la crainte de contamination de leur famille pour celles qui restent physi-

quement sur leur lieu de travail, ou l'impossible équation télétravail et garde d'enfants dans un même lieu. Tandis que pour les femmes en arrêt pour garde d'enfant ou en chômage partiel, les revenus diminuent. Le premier tract de Solidaires sur ce thème le formule clairement : « La crise du coronavirus impacte tout le monde, mais certaines plus que d'autres ! La situation d'état d'urgence sanitaire décidé par le gouvernement accentue des inégalités liées au patriarcat et à la répartition genrée des rôles, bien ancrée. Le confinement renforce en outre la vulnérabilité des femmes victimes de violences dans la sphère domes-



[DR]

tique. » Assistantes maternelles à la capacité d'accueil augmentée, agentes d'entretien, aides à domicile, soignantes hospitalières ou en ville, professeures en présentiel auprès d'enfants de soignant.es, caissières... ces femmes aux emplois parfois précaires, souvent sous-payés, aux conditions de travail pénibles mais aux métiers indispensables à la population, sont au front aujourd'hui, comme elles le sont tous les jours, même au mépris de leur propre santé. La précarité de l'emploi, la sous-traitance, les postes isolés et les horaires éclatés rajoutent aux difficultés à faire face aux demandes des patrons et aux conditions de travail dangereuses. Là où les équipes syndicales sont présentes, elles permettent la circulation d'informations sur le droit du travail et l'action collective à cet égard (droit d'alerte danger grave et imminent, grève...), et peuvent contribuer à des solidarités sur le terrain. Mais beaucoup de secteurs très féminisés sont des déserts syndicaux et les salariées sont isolées face aux employeur.es. Ce qui interroge de fait les stratégies et les pratiques de syndicalisation à même de répondre aux évolutions récentes du salariat.

DIVISION DU TRAVAIL ET OPPRESSIONS IMBRIQUÉES

Les métiers du soin (du care)¹ dont la crise sanitaire montre combien ils sont socialement utiles, sont essentiellement occupés par des femmes (87 % pour l'aide à la personne). Ils sont dévalorisés, symboliquement et matériellement, comme le prolongement dans la sphère professionnelle de qualités supposées féminines, relevant du travail domestique et reproductif. C'est également le cas des emplois liés au commerce et au nettoyage quand ils sont occupés par des femmes. Mais le tract sus-cité laisse dans l'ombre un aspect fondamental de cet état de fait². Dans les bassins d'emploi d'installation ancienne ou plus récente de populations immigrées, les emplois d'aide à domicile, agentes des services hospitaliers (ASH), personnel des EHPAD, nettoyage des bureaux et des hôtels, caissières... sont massivement occupés par des migrantes, et souvent par des descendantes de migrant.es, d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne. Des recherches universitaires et de statistiques publiques³ ont montré la façon dont le marché et le monde du travail sont structurés par une segmentation du marché du travail et une ségrégation professionnelle sexiste, raciste et classiste. Celle-ci concentre les femmes dans seulement 12 familles de métiers sur 86 ; par effet d'assignation identitaire fondée sur des stéréotypes raciaux, de discrimination directe et indirecte et d'exploitation des vulnérabilités sociales, elle réduit encore le panel pour les femmes racisées, étrangères ou Françaises. Le secteur du nettoyage, en particulier dans la sous-traitance, et de l'aide à la personne, singulièrement de l'emploi domestique⁴, sont éloquentes à cet égard. Les migrantes composent par exemple 31 % des personnels de l'aide à la personne en 2017, et l'on peut en profiter pour noter que nombre d'entre elles vivent des situations de déclassement social par non-reconnaissance de diplôme obtenu

1 Parmi beaucoup d'articles sur cette question, voir Geneviève Cresson et Nicole Gadrey, « Entre famille et métier: le travail du care », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 23, n° 3, 2004, pp. 26-41.

2 Je le signale d'autant plus facilement que j'ai contribué à sa rédaction. Prises par l'urgence et la nécessité de faire court, nous avons reproduit là ce que nous, syndicalistes féministes, soulignons souvent quant à la marginalisation de la dimension de genre dans les productions de notre milieu militant.

3 Voir la DARES et l'INSEE; Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, 16 | 2008.

4 Voir par exemple : Christelle Avril, *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*, Paris, La Dispute, coll. Corps santé société, 2014; Francesca Scrinzi, *Genre, migrations et emplois domestiques en France et en Italie. Construction de la non-qualification et de l'altérité ethnique*. Editions Petra, Paris, 2013.

dans les pays de départ et/ou de discrimination à l'embauche. Dans tous ces secteurs, les « sans-papiers » sont particulièrement en risque de surexploitation, de conditions de travail dégradées et de violences sexistes dans leur milieu de travail. Les filles d'immigrées sont un peu mieux loties sur le plan de l'emploi, notamment lorsqu'elles ont fait des études, et parce que la nationalité française leur permet d'entrer dans la Fonction publique. Mais la persistance des inégalités d'accès au marché du travail liées à l'origine continue d'être démontrée par plusieurs études et notamment l'enquête de référence TeO « Trajectoires et Origines » réalisée par l'INED et l'INSEE en 2008, et dont une seconde édition est en cours de réalisation. L'enquête du Défenseur des droits « Accès à l'emploi

et discriminations liées à l'origine », en septembre 2016, rapporte que de très nombreux jeunes d'origine étrangère se trouvent exclus des différentes sphères d'intégration sociale, économique et culturelle et que « toutes choses égales par ailleurs, les hommes sans ascendance migratoire directe ont toujours plus de chances d'accès à l'emploi et de meilleurs salaires [...] Quelle que soit leur origine, les femmes sont les plus pénalisées ». Mais ce sont tout de même les femmes « d'origine extra-communautaire », dans les faits, inscrites dans les histoires migratoires coloniales et post-coloniales, qui sont les plus discriminées. Comment nos organisations syndicales s'emparent-elles de ces questions ?⁵

En l'occurrence, les secteurs majoritaires (mais évidemment non exclusifs) d'insertion de ces femmes dans l'emploi sont aussi ceux où l'implantation syndicale est la plus faible, et où l'activité syndicale est une vraie prise de risque face à la violence managériale et au licenciement. Avec un taux global de syndicalisation en France⁶ de 10,8 % en 2016, on compte 19,4 % de syndiqués dans la Fonction publique, et seulement 8,4 % dans le secteur privé et associatif, essentiellement dans les grandes entreprises. En outre, les enquêtes confirment que le temps partiel et les contrats précaires sont de vrais freins à la syndicalisation, tandis que la peur de perdre son emploi est décisive dans la décision de s'engager ou non. Et il est vrai qu'isolement, harcèlement, licenciements, sont des pratiques patronales courantes, en face desquelles les syndicalistes sont plus ou moins outillés, selon le type d'emploi qu'ils/elles occupent, et la protection légale et syndicale dont ils/elles bénéficient. Syndicalisation et activité militante, dans un contexte d'affaiblissement des droits syndicaux, peuvent devenir une gageure. C'est notamment le cas dans les secteurs où travaillent les immigrées, et beaucoup de leurs descendant-es. Mais certain-es s'engagent dans des luttes liées au travail, dans un souci de dignité et

5 Pour un regard historique et actuel sur les liens entre syndicalisme et antiracisme, voir entre autres : « *Antiracisme et question sociale* », *Les utopiques* n° 8, été 2018.

6 Enquêtes de la DARES/Insee-enquête condition de travail et RPS.

7 Voir Cristina Nizzoli, *C'est du propre ! Syndicalisme et travailleurs du « bas de l'échelle »* (Marseille et Bologne), Presses universitaires de France, Paris, 2015 ; Corinne Mélis, « Des syndicalistes comme les autres ? » L'expérience syndicale de migrantes et de filles d'immigrés d'Afrique du Nord et sub-saharienne », *L'Homme & la Société*, vol. 176-177, n° 2, 2010.

8 Les racines de « l'intersectionnalité » s'ancrent en Amérique du Nord, au confluent des luttes féministes et antiségrégationnistes, réflexion prolongée dans les écrits d'Angela Davis, bell hooks... sur la minorisation des revendications des femmes noires dans le mouvement féministe, comme de celles des femmes dans le mouvement afro-américain. La juriste Kimberlé Crenshaw l'a conceptualisé et popularisé, à la fin des années 80, en montrant que les discriminations vécues par les femmes noires, parce que femme ET noire, constituaient un point aveugle de la justice, et plus globalement dans toute la société (en anglais : <https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=ucf>, ou en français : Kimberlé Williams Crenshaw, Oristelle Bonis, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, 2005/2 n° 39).

9 En France, la conceptualisation et la mobilisation pour l'action d'une analyse croisée des oppressions sexistes, racistes et de classe s'ancrent dans l'histoire coloniale et migratoire du pays, comme le soulignent Fatima Ait Ben Lmadani et Nasima Moujoud dans leur article « Peut-on faire de l'intersectionnalité sans les ex-colonisé-e-s ? », *Mouvements*, vol. 72, no. 4, 2012.

10 Voir entre beaucoup d'autres : Sirma Bilge, *Le blanchiment de l'intersectionnalité*. *Recherches féministes*, 28 (2), 2015 ; Danielle Juteau « Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité », *Cahiers du Genre*, vol. hs 4, n° 3, 2016

11 Voir par exemple les pistes de réflexion pour le mouvement syndical de Benedict Jansenn du CEPAG : https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_nov_2017_-_intersectionnalite.pdf



Grève des femmes de chambre d'Arcade/Accor, 2003

[Coll. CMJ]

de justice sociale, malgré la violence des rapports de travail, le manque de moyens syndicaux, les doubles ou triples journées pour les femmes, des situations administratives et sociales précaires... Les luttes dans le nettoyage (depuis Arcade/Accor en 2002 jusqu'à celles plus récentes d'Ibis et d'Onet), ou encore d'assistantes maternelles de la ville de Paris, le montrent et bousculent dans le même temps la figure archétypique du syndicaliste et des terrains de luttes légitimes et prioritaires⁷. Qu'en faisons-nous dans nos débats, nos revendications et nos pratiques? Qu'aurions-nous à gagner à nous approprier une praxis intersectionnelle?⁸ C'est un travail à construire par et avec les premières concernées⁹. Les chercheuses et collectifs développant une analyse intersectionnelle des rapports de pouvoirs dans la France actuelle interrogent l'ensemble du mouvement social, féminisme et syndicalisme inclus. Elles s'inscrivent dans une histoire déjà ancienne, mais peu connue, de luttes et de production de savoirs, par les premières concernées, visant à la reconnaissance de dominations multidimensionnelles et interconnectées, diversement combinées selon les situations dans lesquelles elles s'actualisent. Les discussions sont nombreuses autour du concept d'intersectionnalité et de son

usage¹⁰, mais a minima, il sert à penser la lutte pour la justice sociale dans toutes ses dimensions¹¹.

PENDANT LA CRISE, ET APRÈS

Tout près de nous, au sein de Solidaires, SUD Nettoyage rappelle dans son communiqué du 31 mars que « dans la période difficile que traverse notre pays confronté à la plus grande crise sanitaire depuis des décennies, les salarié-es du nettoyage sont aussi indispensables que les soignant-es et beaucoup d'autres [...] Ces salarié-es invisibles subissent, déjà en temps normal, des injustices sociales (précarité, bas salaire, pénibilité au travail...). Elles et ils sont pourtant si essentiels dans cette bataille contre le covid-19. Elles et ils ne doivent pas être exposés au danger qui les guette au nom de l'oubli ». Le texte se conclut sur une demande de prime pour les salarié-es du nettoyage, comme une meilleure reconnaissance de leur travail. Par ailleurs, le syndicat a obtenu de certains employeurs un paiement de 100% du salaire habituel pour les temps partiels qui ont été mis en chômage partiel, en pensant notamment aux femmes, les plus concernées, qui voient leurs dépenses accrues pour assurer le quotidien à la maison sans école ni cantine... Sur le terrain, si près des deux tiers des sites que couvre Sud Nettoyage sont fermés, les agent-es de propreté (70% sont des



(DR)

Grève des femmes de chambres
d'Elmor à l'hôtel NH Collection
de Marseille, avril-mai 2019

femmes) des sites restants vont travailler la peur au ventre, et avec une surcharge de travail liée aux procédures d'hygiène. Les difficultés d'accès au numérique ou la barrière du français écrit rendent encore plus crucial le rôle d'information et d'intervention auprès des patrons des délégué-es qui sont encore sur site, et dont certain-es font des courses pour les collègues fragiles et isolé-es. Le téléphone des animatrices/teurs du syndicat fonctionne à plein, en plusieurs langues, sur les questions de prime, de chômage partiel, de sécurité... Au-delà, la demande de reconnaissance sociale est forte pour ces salarié-es dont le travail est habituellement déconsidéré et les conditions de travail dégradées.

12 Voir le site de Femmes égalité : <http://katstein.wifeo.com/>

13 L'universalisme abstrait dominant la pensée politique en France ne permet pas de penser le décalage entre l'égalité proclamée des droits des personnes devant la loi et les processus de discriminations de groupes sociaux minoritaires (au sens de dominés dans les rapports de pouvoir).

Ailleurs, ce sont les Gilets roses¹², relayées par des sites comme celui de Femmes égalité, des assistantes maternelles qui revendiquent, elles aussi, plus de protection et la reconnaissance de l'utilité sociale de leur travail. Bien d'autres secteurs du salariat féminin d'exécution dévalorisé, souvent précaire, et composé pour partie de femmes racisées, expriment leur colère et leurs revendications en cette période de Covid-19, sur les réseaux sociaux. La défense de l'hôpital public et des services publics en général est un enjeu majeur de la période que nous traversons. Il s'agit d'y inclure les catégories d'agent-es et de salarié-es les plus exploitées. Cette double revendication de reconnaissance de l'utilité sociale du travail effectué dans ces métiers « invisibles » et d'amélioration des conditions dans lesquelles ils s'exercent ne devra pas être oubliée après la crise sanitaire, et dans la crise économique déjà là.



POUR UN SYNDICALISME INCLUSIF

Les atteintes au droit du travail, à la santé et aux conditions de travail, liées à la gestion gouvernementale du covid-19, comme la précarisation des conditions de vie des personnes et groupes sociaux déjà sur le fil ou dans des processus d'exclusion, mobilisent l'action militante dans cette période. Dans le sillage de cette crise, en même temps que les questions de définition du travail et du modèle de société que nous voulons continueront d'être débattues, la capacité du monde syndical à intégrer de façon conjointe les problématiques féministes, antiracistes, de lutte contre toutes les discriminations et contre la précarisation du salariat doit être renforcée. Les commissions « Femmes », « Migrations et antiracisme », « Précarité-chômage »... sont des espaces spécifiques d'élaboration. La formation syndicale est aussi concernée. Les formations de Solidaires « Agir syndicalement pour l'égalité entre les femmes et les hommes » et « Agir syndicalement contre le racisme », ou encore le film-outil *Minimum syndical* sur les LGBTQI+phobies, sont un

Avec le Réseau de femmes migrantes et de filles de migrantes, Rome :
« Auxiliaires de vie, femmes de ménage, baby-sitters : nous avons droit au salaire du confinement. »

levier ; des syndicats et Solidaires locaux ont créé leurs propres outils, comme SUD Éducation 93. Mais de façon transversale, la plupart de nos formations devrait intégrer un regard sur la prise en charge syndicale de ces oppressions croisées au travail et au sein même du collectif militant, afin d'aller vers une organisation syndicale réellement inclusive. À commencer par remettre en cause nos propres préjugés, à activer les outils syndicaux de lutte contre les discriminations, penser des alliances dans le mouvement social, et au quotidien, par exemple, à ne pas tolérer la moindre réflexion ou blague sexiste, raciste, LGBTQIphobe...

Car dans un monde syndical qui se décline encore trop souvent au masculin singulier sous couvert « d'universalisme »¹³, un constat s'impose. Nous ne sommes pas toutes et tous inséré-es de la même façon dans les rapports de pouvoir. Nous avons des expériences sociales communes de situations d'oppressions, au travail et dans le reste de la vie sociale, et d'autres qui divergent et peuvent se confronter. D'où la pertinence de commissions et/ou d'espaces de non-mixité choisie pour s'outiller entre opprimé-es. D'où la nécessité pour les « dominant-es » de reconnaître et d'abdiquer leur position de domination, pour avancer dans nos luttes communes d'égal-es à égal-es.

■ Corinne Méilis

NI LES FEMMES Ni la Terre !

Militante à Solidaires, je me définis comme écoféministe, et j'ai réalisé un film documentaire, *Ni les femmes Ni la Terre*. L'écoféminisme est un courant encore mal connu en France. Ce film et cet article ont pour but de le faire connaître et comprendre, et de permettre une première approche des enjeux urgents, actuels, et cruciaux qu'il soulève. Je commencerai par présenter le film, avant d'élargir le propos à la genèse de l'écoféminisme, son actualité, et ses malentendus.

Conseillère d'éducation populaire et jeunesse, Lucie Assemat est membre de Solidaires Jeunesse et Sport, et de la commission femmes de Solidaires. Elle est coréalisatrice, avec Marine Allard et Coline Dhaussy, du film *Ni les Femmes Ni la Terre* (2018).



[DR]

Blocage du site nucléaire
de Greenham Common,
en Grande-Bretagne

À LA RENCONTRE DE DÉFENSEUSES DES TERRITOIRE-CORPS-TERRE

Alors que j'étais travailleuse sociale auprès de femmes victimes de violences, j'étais enthousiasmée par la richesse et la puissance des analyses de ces femmes qui entraient dans l'association en demandant de l'aide, et sortaient, trois heures plus tard, de l'accueil collectif après avoir décortiqué les révolutions arabes, l'arnaque des assignations patriarcales à la « tradition » et la « culture » qui les opprimaient... Mais j'étais aussi frustrée, que leurs créativité, leurs rapports au corps, leurs processus de conscientisation, aient si peu de place pour s'exprimer dans le travail social. Je me souvenais de mobilisations féministes auxquelles j'avais participé au Mexique, lors desquelles les terreurs, les rages, les joies, les corps des femmes, s'exprimaient avec tant de puissance, de beauté, d'inventivité dans la sororité et contre les féminicides. J'avais commencé à percevoir les liens théoriques et pratiques qu'elles faisaient dans toute l'Amérique latine entre impérialisme, militarisme, destructions environnementales, et violences sexistes et sexuelles. Des femmes indigènes, dont Lorena Cabnal¹ au Guatemala voisin, avaient inventé le terme de « territoire-corps-terre », pour exprimer les interactions entre les saccages de leur mon-

1 Lorena Cabnal anime l'Association des femmes autochtones Xinka de la Montaña Xalapán (département de Jalapá, Guatemala).

Affiche du film réalisé
par Marine Allard,
Lucie Assemat
et Coline Dhaussy



[DR]

tagne par les compagnies minières, et les viols de guerre perpétrés en temps de conflit, eux-mêmes basés sur le contrôle des ressources. Ces femmes, héritières de la colonisation, de l'impérialisme, des patriarcats ancestraux et « modernes », ont permis de visibiliser la nécessaire jonction, sinon fusion, entre luttes féministes et luttes écologistes, afin de défendre leurs territoires-corps-terre. Ainsi, le territoire-corps, cible des violences en temps de paix comme de conflit, et le territoire-terre sont interdépendants, et l'extractivisme est vécu par ces femmes originaires comme viol de la terre.

Je suis repartie, plus au sud cette fois-ci, à la rencontre de femmes mobilisées pour défendre leurs « territoires-corps-terre », en Argentine et Bolivie. Avec Marine Allard et Coline Dhaussy, nous avons tourné ce film comme un voyage en itinérance, à la rencontre de femmes en lutte pour défendre leurs corps et leurs territoires des violences et prédatons². En Argentine et Bolivie, le film suit au plus près celles qui luttent contre les violences faites aux femmes, le système Monsanto et la destruction de l'environnement par les entreprises extractivistes. Il met en évidence le parallèle entre les logiques d'appropriation capitaliste,

coloniale et patriarcale de la Terre et des corps des femmes, tous deux considérés comme objets à exploiter. Dans les favelas, les périphéries urbaines, les campagnes isolées de Patagonie et de l'altiplano bolivien, Dora et Janet, Ester et Silvana, Margarita et Maxima revendiquent et se réapproprient leurs « territoires-corps-terre », combattent pour le droit à disposer de leurs corps et pour un changement de cap économique, à rebours des logiques mortifères et destructrices de vie, des saccages et des violences. Ces femmes ne se définissent pas toutes comme féministes, encore moins comme écoféministes, pourtant elles dessinent, dans toute la diversité de leurs vécus, des voies pour une révolution écoféministe globale, *desde abajo a la izquierda*², du Sud au Nord.

Nous avons choisi d'intituler notre film *Ni les Femmes Ni la Terre*, inspirées par le slogan « *Ni las mujeres ni la tierra somos territorios de conquista! Ni les femmes ni la terre ne sommes des territoires à conquérir!* » Créé par le collectif anarchiste féministe bolivien *Mujeres Creando*, à l'occasion d'une mobilisation contre un grand projet inutile d'autoroute au milieu de la jungle amazonienne, il résonne en écho dans toute l'Amérique latine, comme le concept de « territoire-corps-terre ».

QUELQUES PRÉCISIONS SUR L'ÉCOFÉMINISME

Pour comprendre le sens et la résonance de ces deux éléments, cri de ralliement, et outil d'analyse, à l'échelle du continent, et même maintenant du monde, on peut se pencher d'une part sur le courant et mouvement

politique de l'écoféminisme, et d'autre part sur les expériences des femmes habitantes de zones touchées par des désastres écologiques existants ou potentiels tels que concessions minières, forestières, décharges à ciel ouvert, installations toxiques et/ou nucléaires... La liste est longue, dans les pays du Sud, comme sous nos latitudes, et nous la connaissons un peu à Solidaires!

L'écoféminisme est un courant et mouvement politique aux origines multiples, mais dont on situe la naissance au moment de l'invention du terme par la militante et théoricienne féministe Françoise d'Eaubonne, en 1974. On peut y ranger les mouvements antinucléaires et antimilitaristes des années 70-80 aux États-Unis, comme le blocage du site nucléaire Diablo Canyon, la *Women's Pentagon Action*, lors de laquelle 5 000 femmes ont défilé en carnaval et ont tissé les entrées du Pentagone pour protester contre les menaces de guerre nucléaire, ou les mobilisations de femmes contre le site d'essais nucléaires de Greenham Common dans les années 80 au Royaume-Uni. Dans les pays du Sud, on trouve des mobilisations menées par des femmes, contre des destructions environnementales et la marchandisation du vivant. On pense ainsi entre autres à Vandana Shiva, physicienne indienne qui se bat contre la brevetisation des semences et contre la logique de rentabilité et de privatisation des ressources naturelles.

L'IMBRICATION ENTRE CAPITALISME

ET PATRIARCAT : APPROPRIATION

ET DESTRUCTION

L'écoféminisme connaît une popularité croissante dans le monde entier. Cela s'explique notamment par la similarité entre la période de son émergence dans les pays du Nord dans les années 70-80, avec l'angoisse de la fin du monde déclenchée par un risque de guerre nucléaire pendant la Guerre froide, et, de nos jours, l'angoisse de l'anéantissement de la vie par le réchauf-

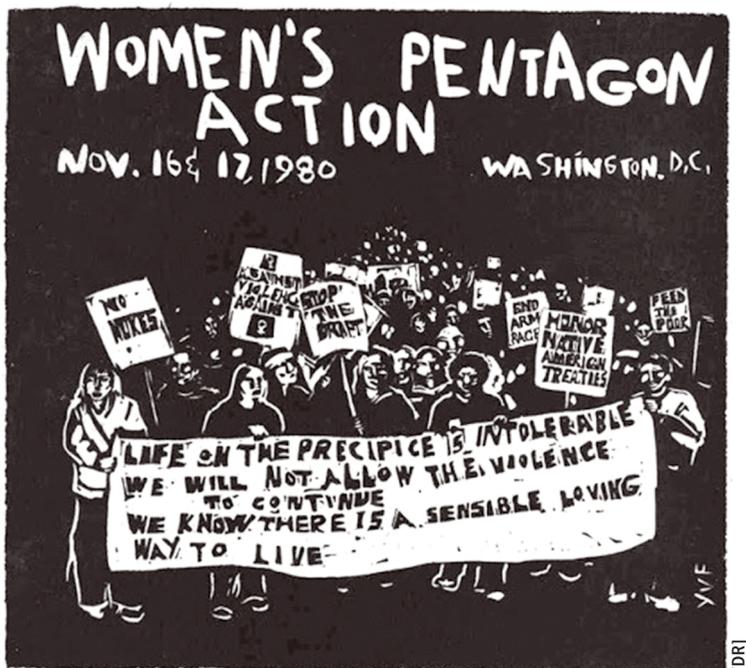
² « Ni les Femmes ni la Terre! À la recherche de la convergence des luttes entre féminisme & écologie en Argentine et Bolivie », Marine Allard, Lucie Assemat, Coline Dhaussy, *Multitudes*, 2017/2 (n° 67), p. 82-89. DOI: 10.3917/mult.067.0082. www.cairn.info/revue-multitudes-2017-2-page-82.htm

³ D'en bas à gauche.

fement climatique et la destruction de la biodiversité. Le point commun? La déréalisation, la déconnexion, et l'absence d'empathie chez les dirigeants du monde, coupés du vivant et de la population, et centrés uniquement sur la recherche absurde de toujours plus de profit. Leur logique viriliste, guerrière, est à l'œuvre dans les deux cas. On les voit déterminés à aller jusqu'au bout de leur soif de pouvoir, quitte à anéantir la source même de leurs profits: la terre, et l'humanité.

En effet, comme le pointent les féministes matérialistes, c'est la division sexuée des rôles entre sphère privée, ou de reproduction de la vie, et sphère publique, ou de production de richesses, qui permet au patriarcat et capitalisme de perdurer. Cette division est construite historiquement: dans les sociétés préindustrielles en occident et ailleurs dans le monde, la distinction est faible entre les deux sphères, puisque l'économie est vivrière, basée sur le travail à la ferme, avec une unité de lieu

et une famille élargie. L'avènement du salariat, ou du capitalisme, entraîne une division croissante des rôles. Le point culminant étant la période fin XIX^e-début XX^e siècle, où le mythe de la femme/mère au foyer est activement construit par les bourgeois qui y voient une garantie de qualité de la main-d'œuvre. Or, comme le montre Silvia Federici⁴, le moment de la transition au capitalisme (XV^e-XVI^e siècle), est celui d'une guerre féroce contre les femmes et la nature. Cette période charnière voit se développer une culture de la rationalité scientifique et dualiste, avec Descartes qui voit en la nature et le corps une matière inerte, réduite à l'état de mécanisme, et qu'il s'agit de dominer. Au même moment est lancée la chasse aux sorcières, qui entraînera neuf millions de mortes, soit un gigantesque gynécide comme l'appellent les historiennes. Cette chasse aux sorcières vise à déposséder les femmes de leurs savoirs en matière de plantes, de soins, de santé sexuelle et reproductive, et de spiritualité.



Women's Pentagon Action, aux Etats-Unis



Ni la Terre, ni les femmes sont des territoires de conquête.

Pour déterminer le statut de sorcière, on va inspecter les sexes des femmes, et si l'on y détecte le « mamelon du diable », elle est décrétée sorcière et brûlée vive. Le mamelon du diable, c'est évidemment le clitoris, curieusement (quoique...) ostracisé et invisibilisé, au fil du temps.

Mais cette période est aussi celle de l'« accumulation primitive de capital », les révoltes paysannes font rage, et que les seigneurs craignent pour leur pouvoir. La chercheuse montre comment les seigneurs établissent une alliance avec les serfs : enlever du pouvoir aux femmes, et en donner aux hommes sur elles, tout en garantissant la paix des seigneurs. Parallèlement, les espaces communs, collectifs, de culture, de forêts, qui permettaient aux femmes de subsister par la cueillette, sont privatisés. C'est le phénomène des enclosures. Ainsi, les femmes, exclues des corporations, de la médecine, renvoyées au foyer, et la nature encerclée sont en même temps « privatisées. » Federici montre que des phénomènes similaires ont lieu au moment de la « conquête » de l'Amérique : les peuples y sont décimés par

la maladie, la guerre, et notamment une guerre contre les femmes, détentrices des savoirs traditionnels et des cultures ; en même temps, les colons font main-basse sur les terres et les ressources. Et de nos jours, la guerre contre les femmes et la nature apparaît clairement quand on observe les guerres, qui visent bien sûr à contrôler le territoire et le peuple, et souvent les ressources. Ainsi, par exemple, des viols de guerre en République démocratique du Congo, pour l'extraction de minéraux employés dans la fabrication des smartphones.

Les écoféministes pointent la volonté de pouvoir, de soumission, de prédation, qui amène à considérer les femmes et les territoires comme des conquêtes (certains hommes ne disent-ils pas qu'ils partent en soirée chasser et ramener des conquêtes ?) ; la nature, les femmes et les non-blanc-hes, comme des objets inertes, et n'existant que pour satisfaire le profit et le confort des hommes, surtout ceux qui ont le plus de pouvoir. D'où le contrôle des capacités reproductives des femmes, leur éloignement des lieux de pouvoir, la marchandisation et le saccage du vivant. Dans le même temps, en Amérique du Nord, les femmes africaines-américaines ont vite constaté que les industries polluantes s'implantent dans leurs communautés, et non dans les banlieues privilégiées. Et ce sont leurs communautés qui sont empoisonnées et détruites. De même, ce sont les femmes, et notamment les femmes des pays du Sud,

4 Caliban et la sorcière : femmes, corps et accumulation primitive, Silvia Federici, Éditions Entremonde, 2004.

qui nettoient les dégâts environnementaux, et luttent pour sauver les vies de leurs proches malades et/ou mourant-es des pollutions. C'est leur santé sexuelle et reproductive qui est affectée le plus durement par les pollutions. Cette logique mortifère est absurde, puisque capitalisme et patriarcat détruisent la source même de leurs profits : les corps des femmes, et la vie sur terre.

DISSIPER CERTAINS MALENTENDUS

AUTOUR DE L'ÉCOFÉMINISME

Comme l'explique Émilie Hache dans sa préface de *Reclaim*⁵, l'écoféminisme est souvent compris et critiqué comme un mouvement de célébration d'une « féminité » essentialisée : « la femme » serait naturellement plus proche et empathique de la nature que les hommes, ce qui constituerait une régression par rapport aux acquis féministes dont l'objet est justement la dénaturalisation des rôles de genre et la dénonciation de l'arnaque que représente la prétendue « nature féminine » : instinct maternel, gène de la serpillère... L'écoféminisme est aussi vu comme un courant spirituel aux relents de patchouli et de danse spirale à base de peintures de menstrues, plutôt mal vu dans nos cultures militantes. Et, en effet, les femmes sont traditionnellement renvoyées à leur/la nature (« LA » femme, l'instinct maternel...), et la nature est traditionnellement féminisée (la « terre-mère »...). Cette assimilation permet, ou a permis, une certaine valorisation des rôles traditionnels féminins, voire des formes diverses de vénération ou de rapport mystérieux à la fécondité de la terre et du ventre des femmes, dans nombre de cultures, y compris les cultures occidentales. C'est justement ce mystère qui a permis, jusqu'aux chasses aux sorcières comme nous l'avons vu, que les femmes soient un peu plus laissées tranquilles que par la suite !

Mais il ne s'agit pas, pour les écoféministes, de revenir à un état antérieur idéalisé en termes de rôles de genre ou de rapport à la nature. Il s'agit bien plutôt de pointer la binarité de la pensée occidentale, capita-

liste et patriarcale, qui pense le monde en deux pôles distincts et hiérarchisés sur le modèle de la division patriarcale étanche entre les qualités, rôles, attributs, valeurs, masculines et féminines : la raison contre les émotions, l'esprit contre le corps ou la matière, la sphère publique contre la sphère privée, les sujets politiques versus les préoccupations intimes, la science contre la spiritualité ou le mystère, la culture contre la nature, les peuples civilisés contre les barbares... Or, tandis que les femmes sont renvoyées à la nature, l'instinct maternel, l'hystérie, les émotions, le soin, de l'autre côté du spectre, les hommes et bien plus les puissants, se gargarisent d'objectivité, de maîtrise technique, et agissent comme si seules comptaient des règles comptables et la recherche maximale de profit.

Au contraire, les écoféministes cherchent à montrer qu'il est nécessaire aujourd'hui de se réapproprier nos corps, nos émotions, nos liens, en nous reconnectant à nous-mêmes. L'écoféminisme permet de se reconnecter

« Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est qu'on me traite de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson. »

Rebecca West # 1913





Image du film *Ni les Femmes
Ni la Terre*

[DR]

avec la nature : nous ne défendons pas la nature, nous sommes la nature qui se défend. Actuellement, beaucoup prônent une écologie individuelle, sinon individualiste, qui passe par la sphère privée et la réappropriation de l'espace domestique : produits cosmétiques et de nettoyage DIY⁶, compost, zéro déchets... qui alourdissent une charge mentale et un travail reproductif assuré par les femmes ; sans parler de la culpabilité pour celles qui n'arrivent pas à mettre en œuvre ces pratiques. L'écoféminisme ne tend pas vers cela. La préservation de la nature revient aux femmes et aux hommes : il appartient à ces derniers de se reconnecter à leurs corps, leurs émo-

tions, leurs sensibilités, et de prendre leur part dans la réparation et le soin du vivant. Cela passe par une remise en question radicale des binarités évoquées plus haut, y compris dans le travail militant. L'écoféminisme prône un changement de société, qui mette au cœur le soin et l'interdépendance, entre milieux de vies et communautés humaines, et dans les communautés humaines, le soin et la préoccupation pour les plus fragiles et vulnérables. Nous sommes tous-tes à la fois nature et culture, raison et émotions, empathie et pouvoir, en colère et... solidaires !

■ Lucie Assemat

5 *Reclaim*, recueil de textes écoféministes, textes choisis et présentés par Émilie Hache, postface de Catherine Larrère, collection Sorcières, Éditions Cambourakis, 2016.

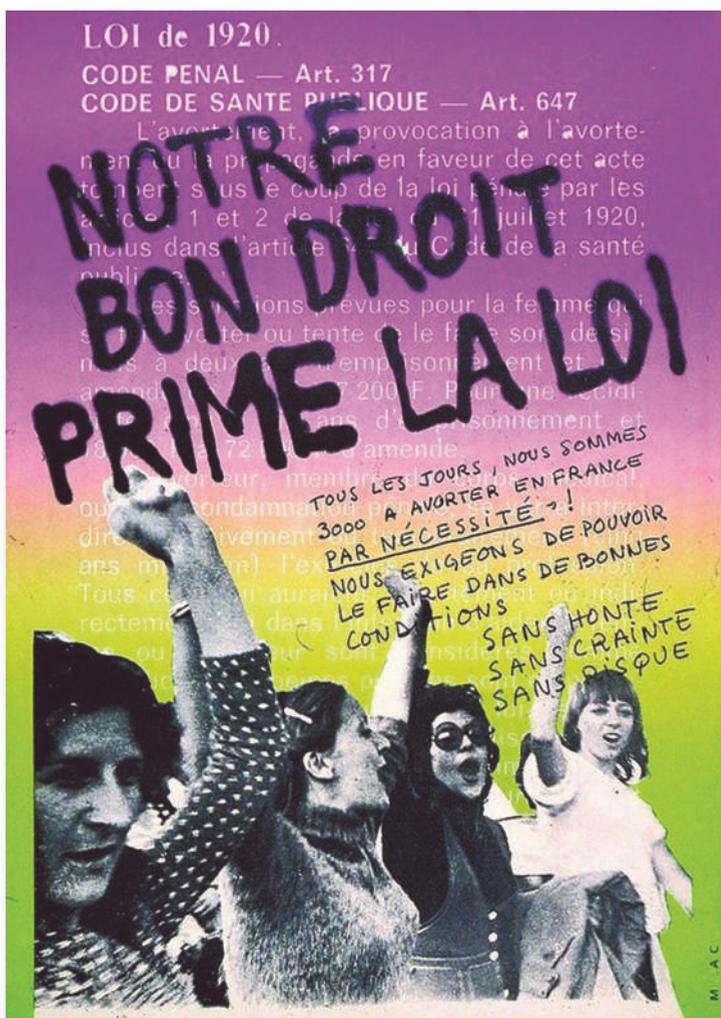
6 DIY : Do it yourself. Fais-le toi-même.

Avortement UN DROIT FONDAMENTAL TOUJOURS À DÉFENDRE !

La lutte sociale et politique pour le droit à disposer de son corps s'ancre, en France, dans des courants féministes, néo-malthusiens et libertaires dès la fin du XIX^e siècle. Elle est alors portée alors par des figures comme Marie Huot ou Nelly Roussel. Mais ces questions font longtemps débat dans le mouvement ouvrier, et ce n'est que sous la poussée des mouvements de femmes des années 1970 qu'elles entrent progressivement dans l'agenda des organisations syndicales de transformation sociale.

Cybèle David, Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert et Corinne Mélis coaniment la commission femmes de l'Union syndicale Solidaires.

Affiche antérieure à la loi de 1973, avec, en fond, le texte de la loi de 1920 : « L'avortement, la provocation à l'avortement ou la propagande pour cette acte tombent sous le coup de la loi [emprisonnement de six mois à trois ans, et d'une amende de 100 à 3 000 francs]. »



[Coll. CMJ]

L'AVORTEMENT, UNE QUESTION SYNDICALE ?

Après la légalisation de la contraception en 1967, s'engage la lutte pour celle de l'avortement (la loi sera votée, dans la douleur et à l'essai, en novembre 1974, puis promulguée le 17 janvier 1975). On y trouve deux organisations phares. Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC¹), rassemblant des femmes et des hommes de diverses composantes du mouvement social, a été décisif dans l'avancée du droit à l'avortement, avec des actions phares comme la pratique revendiquée d'avortements « clandestins ». Pendant ses deux années d'existence entre 1973 et 1975, le MLAC a pour vice-présidente, Jacqueline Laot, alors également

¹ Voir l'article de Michèle Zancharini-Fournel « Histoire(s) du MLAC (1973-1975) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 18, 2003. 1975, *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 18, 2003.

membre de la commission exécutive de la CFDT. La présidente est l'avocate Monique Antoine. Le Mouvement français pour le planning familial (MFPF²) ouvre, lui, dès 1956, des permanences pour la planification familiale; il reste encore aujourd'hui, un acteur central du droit à disposer de son corps et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Sa présidente à l'époque, Simone Iff, était avec Jeannette Laot, vice-présidente du MLAC, et l'une des ouvrières du « Manifeste des 343 » femmes ayant avorté (5 avril 1971). Du milieu des années 70 au début des années 80, au-delà de prises de position

communes sur la contraception et l'avortement, la CFDT et le MFPF, parfois localement au côté de la CGT, créent dans des entreprises des « commissions Planning » en s'appuyant sur les activités sociales des comités d'entreprises³. Il y était question, tout autant de patriarcat et d'émancipation des femmes que de questions concrètes de pilule et de méthode Karman⁴: une mise en acte parmi d'autres du slogan féministe « Le privé est politique ».

Les commissions Femmes des syndicats progressistes ont maintenu le lien avec les associations pour le droit à disposer de son corps, contre les attaques des centres IVG par les intégristes catholiques: lors de grandes manifestations féministes comme celle de novembre 1995, contre la casse continue du service public de santé qui touche durement ces parents pauvres que sont les centres d'orthogénie et les maternités, pour ne citer que quelques exemples⁵. Solidaires,

Brochure de 1973, avant la loi. Au sommaire: « Avortement et contraception: deux aspects d'un même problème - Bref historique du Mouvement pour la Liberté de l'Avortement - Manifeste des 330 - À propos du Groupe Information Santé - Charte du Mouvement de lutte pour l'avortement et la contraception - Méthodes d'interruption de grossesse - Méthodes de contraception - Avortement et législation - Extraits du dernier projet de loi proposé par le gouvernement - La nouvelle loi? Injuste, répressive, inapplicable et déjà caduque - Que faire si vous voulez avorter? »

**QUE FAIRE SI VOUS VOULEZ
INTERROMPRE UNE GROSSESSE
QUE VOUS N'AVEZ PAS CHOISIE ?**

1^o Vérifier que c'est bien une grossesse et non un simple retard de règles.
Des tests de grossesse efficaces sont en vente dans les pharmacies sans ordonnance.

2^o En parler :
Des centaines de milliers de femmes ont connu la même situation. Elles savent ce que c'est; elles vous comprennent. Il n'y a pas de quoi avoir honte; il n'y a pas de quoi avoir peur.

3^o Concrètement :
Votre médecin peut, votre médecin doit vous aider. Mais surtout des groupes militants existent dans la plupart des villes. Ils ne possèdent pas la solution miracle, mais ils vous aideront efficacement.

Consultez :

le M.L.A.C. ou le Planning Familial
de votre quartier, de votre ville.

Mais sachez que leurs moyens sont limités, que leurs permanences sont surchargées.

4^o Et après... Pensez à la contraception !

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL,
2, rue des Colonnnes, 75002 PARIS - Tél. : 752-02-64
imp. G. DARMON - Paris



**HISTOIRES
d'**A****
On ne mendie pas
un juste droit,
on se bat pour lui
W. REICH
d'FILM

la FSU, la CGT, la CFDT dans d'autres réseaux, sont partie prenante des luttes unitaires, ici et ailleurs, pour en améliorer l'accès, en préserver le droit ou l'obtenir, et garantir que le choix de la femme soit au centre de la décision. Dans le contexte actuel d'affirmation de courants conservateurs et autoritaires partout dans le monde, réagir aux atteintes à la liberté de choisir si et quand on veut avoir des enfants, reste essentiel. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2016,⁶ seulement 39,5 % des femmes dans le monde ont pleinement accès à ce droit. Des millions de femmes luttent encore, comme en Argentine avec des mobilisations sans précédent depuis 2018, pour la légalisation de l'avortement. Plus de 21 millions d'avortements clandestins sont pratiqués dans le monde par an (sur 43,8 millions au total), engendrant près de 47 000 décès. En Europe, si l'on peut se

réjouir de la légalisation de l'IVG en Irlande en décembre 2018 grâce aux pressions du mouvement social, quelques pays gardent des lois très restrictives, et la situation en Pologne reste inquiétante. Même là où l'avortement est autorisé, il continue d'être considéré comme un problème et le droit à l'interruption volontaire de grossesse reste fragile et constamment remis en question.

UNE LUTTE SUBVERSIVE DE L'ORDRE SOCIAL

Ce qui est sous-jacent aux tensions autour de l'avortement est une subversion profonde de l'ordre social et des rapports de genre qui le structurent⁷. Même là où l'avortement est légal, il n'en est pas pour autant légitime au regard de la société. Il contrevient à l'injonction à la maternité qui pèse sur les femmes, à la vision sacralisante de la grossesse et à la personnalisation du fœtus. Rappelons que la loi de 75 commence par l'idée de « respect de tout être humain dès le commencement de la vie », sans par ailleurs définir ce dernier. Or, la définition des débuts de la vie n'est pas une donnée immuable ; c'est une question historiquement et socialement située (on pense ici à l'influence des religions monothéistes sur les représentations préexistantes du fœtus, mais aussi aux évolutions de la définition du seuil de viabilité, liées aux évolutions médicales par exemple⁸). Mais certains énoncés sur le registre de l'évidence dans des discours savants, politiques ou religieux, en figent les bornes, quelles que soient par ailleurs les divergences dont ils font preuve entre eux. La loi sur la contraception et l'avortement de 2001, qui sort l'IVG du Code pénal pour l'encadrer dans celui de la santé publique, puis celle de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014, mettent le choix des femmes, majeures ou mineures, de poursuivre une grossesse au centre de la décision. Mais « le commencement de la vie », comme d'ailleurs la notion de « détresse » de la femme qui présidaient à la loi de 1975, ont encore quelques échos aujourd'hui.

2 *Le Planning familial. Histoire et mémoire (1956-2006)*, Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2007.

3 Sur cette expérience peu connue et inédite, voir « Contribution à l'histoire du Planning familial : le partenariat CFDT-MFPF au cours des années soixante-dix », Pascale Le Brouster, *Genre & Histoire*, <http://journals.openedition.org/genrehistoire/297>

4 Avortement par aspiration ; méthode utilisée à partir des années 60 (en 1972, en France, dans une illégalité assumée puisque le premier avortement ainsi pratiqué le fut dans l'appartement de l'actrice Delphine Seyrig). Dans la suite, les médecins du Groupe information santé en généraliseront l'utilisation.

5 « Féminisme et syndicalisme », Annick Coupé, *Lutte des sexes, lutte des classes*, revue *Agone*, 2003 ; <https://agone.org/revueagone-agone28/enligne/9/index.html#debut-chapitre>

6 Pour un état des connaissances récent, voir « L'avortement dans le monde. État des lieux des législations, mesures, tendances et conséquences », Guillaume Agnès, Rossier Clémentine, *Population*, 2018/2 (Vol. 73) ; <https://www.cairn.info/revue-population-2018-2-page-225.htm>

7 Voir entre autres : Béatrice Fougeyrollas et Claude Zaidman, « L'avortement en France, vingt ans après la loi », *Les cahiers du CEDREF*, 4-5/1995 ; « L'avortement, enjeux politiques et sociaux », *Problèmes d'Amérique latine*, 2019/3 (n° 114) ; <https://www.cairn.info/revue-problemes-d-amerique-latine-2019-3.htm>

8 Voir notamment : « La condition fœtale n'est pas la condition humaine », N. Bajos et M. Ferrand, *Sociétés contemporaines* 2006/1 (n° 61), ainsi que l'ensemble du numéro : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2006-1.htm?contenu=sommaire>

Au fond, ce qui est en jeu, et que les femmes perçoivent la plupart du temps, c'est qu'elles transgressent, même ponctuellement, leur assignation à la maternité et au domestique, qui fonde l'ordre des rapports sociaux de sexe. Les filles sont élevées dans l'idée qu'elles deviendront nécessairement mères, et que d'ailleurs une femme n'en est pas totalement une si elle n'a pas d'enfant. Ces représentations sont encore aujourd'hui véhiculées par la famille, les institutions, les médias... malgré des changements notables dans la participation des femmes à la sphère publique.

L'autre transgression fondamentale que sous-tend l'avortement est celle du contrôle social de la sexualité et du corps des femmes. Quelles qu'en soient les interprétations : contrôle patriarcal de la descendance, appropriation du corps des femmes comme pivot des rapports sociaux de sexe, « revanche » masculine sur la capacité physique d'enfanter... force est de constater un contrôle social différencié de la sexualité des hommes et des femmes, qui s'exerce pour les femmes dans la négation de leur propre maîtrise de leur désir et de leur plaisir. Dans ce sens, la dissociation de la sexualité et de la procréation, permise par la contraception et l'avortement, relève d'un registre « révolutionnaire », qui explique notamment les résistances multiples à leur légalisation. On n'entend plus en France, dans les blocs où se pratiquent les IVG, « tant pis si vous avez mal, il fallait y penser avant [d'avoir des rapports] ». Mais la culpabilisation prend des formes plus insidieuses, notamment via les discours sur les « échecs » de contraception, qui sont attribués à la négligence ou à l'irresponsabilité des femmes. D'une certaine façon, les femmes devraient souffrir des conséquences de se permettre d'avoir une sexualité choisie et pour le plaisir – sans oublier toutes les fois où la grossesse résulte de violences sexuelles.

Le contrôle du corps des femmes et de leur capacité d'enfanter a, cependant, plusieurs expressions en fonction des situations : là

où l'association entre conservatisme, nationalisme et natalisme conduit à des politiques publiques répressives de l'avortement, impérialisme, colonialisme et racisme peuvent au contraire amener à des avortements et des stérilisations forcées sur les femmes de populations opprimées⁹. Lorsque l'avortement est interdit, les femmes des classes les plus aisées avortent, certes clandestinement mais dans de bonnes conditions de sanitaire, alors que la majorité des femmes y risquent leur santé, voire leur vie. Enfin, machisme, conservatisme, religions sont trois facteurs imbriqués de rejet du droit des femmes à disposer de leur corps, mais parfois autonomes les uns des autres. Si les incidences des institutions et des courants religieux sur le regard social porté sur l'IVG sont réelles (parole publique et lobbying), sa dévalorisation touche bien plus largement l'ensemble de la société. L'avor-

Comité pour la liberté
de l'avortement
et de la contraception
(Grenoble)

Libérons l'avortement

Bilan de trois cents interruptions de grossesse, pratiquées par la méthode de Karman en France * Le principe de la méthode de Karman * Intérêt de cette méthode en France * Le matériel d'aspiration * Le déroulement de l'intervention * Avantages et limites de cette méthode * Les possibilités d'utilisation par des para-médicaux * Problèmes d'organisation et de relation dans une équipe mixte, médicaux, non-médicaux, hommes et femmes * Ébauche d'une nouvelle forme de médecine * *Témoignages de femmes avortées* *

françois maspero

Mouvement
français
pour le
planning familial

MFPF

Apprenons
à faire l'amour ?

FM / François Maspero

[Coll. CMW]

tement n'est toujours considéré, ni comme une étape parmi d'autres des parcours de vie des femmes, ni comme un acte médical comme un autre. Pour autant, différentes enquêtes montrent qu'autour de 80 % des femmes sont favorables à l'IVG sans restriction, c'est-à-dire à la demande de la femme. Certaines d'entre nous, qui ont milité ou militent encore au Planning familial, témoignent de l'attachement à ce droit des per-

sonnes rencontrées dans des accueils, des animations, des formations... On se prend à espérer que, comme en Espagne, des femmes seraient prêtes à descendre en masse dans la rue pour le défendre.

DES MOYENS D'ACTION

Les régressions des droits en Pologne ou aux États-Unis par exemple (encore plus accentuées lors de la crise du Covid-19), les interdictions dans de nombreux pays, la répression de l'État envers les mouvements pro-choix, l'insuffisance ou le délitement de systèmes de santé publique, empêchent l'accès à la contraception et à l'IVG (comme à des conditions correctes de suivi de grossesse et d'accouchement). De la signature d'appels aux manifestations, en passant par la contribution financière à des cliniques des femmes, des formations pour l'égalité entre les femmes et les hommes à la production de matériel et de revendicatif féministe¹⁰, cette lutte est un pan à part entière des activités féministes de nos syndicats. L'investissement de Solidaires dans la campagne européenne pour l'avortement, les ponts entre commission Femmes et commission internationale sur ces questions en sont d'autres exemples. Lors du confinement et de la réorientation des priorités hospitalières liée à l'épidémie de Covid-19, Solidaires a signé et diffusé la pétition lancée par la Marche mondiale des femmes, pour une loi d'urgence afin de maintenir l'accès à l'avortement. Suivant l'exemple de la commission Femmes de Solidaires Gard, une foire aux questions sur le confinement et le droit à disposer de son corps a été mise en ligne sur le site. Nul doute qu'il faudra rester à l'offensive sur ce front aussi dans la crise déjà là et à suivre. Là où le droit à l'avortement existe, cette crise a mis en lumière toutes les difficultés d'accès concret des femmes à ce droit, et la lutte pour un système de santé garantissant un accès réel et gratuit sera d'autant plus cruciale.

⁹ Voir entre autres : *Le ventre des femmes, capitalisme, racialisation, féminisme*, Françoise Vergès, Albin Michel, 2017.

¹⁰ À ce propos : « L'égalité entre les femmes et les hommes, un enjeu syndical », résolution du congrès de l'Union syndicale Solidaires, 2014.

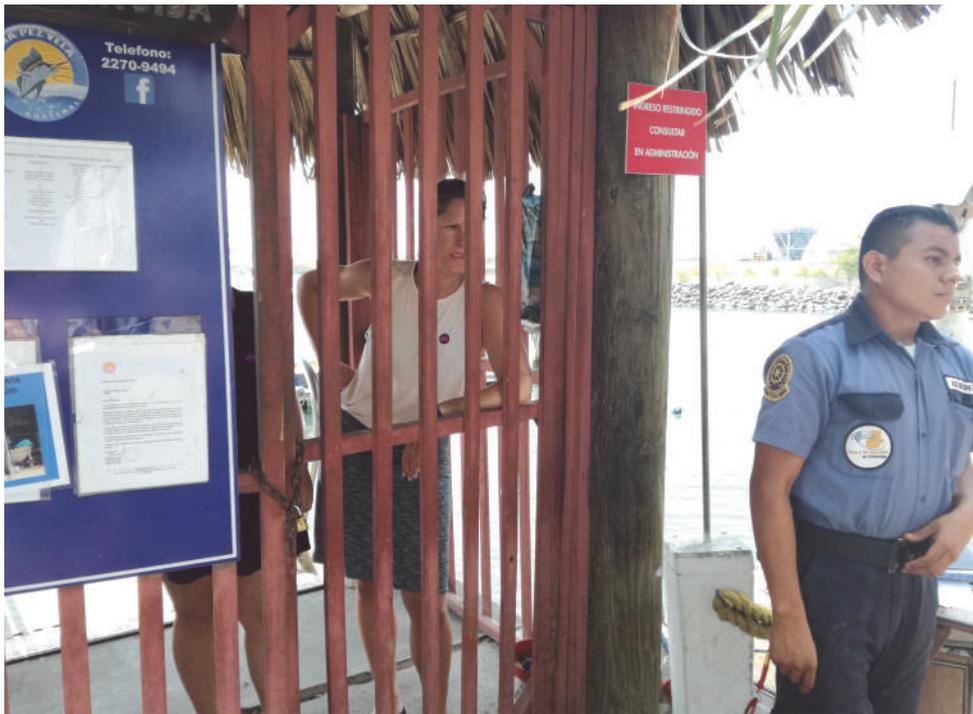
■ Cybèle David, Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert, Corinne Mélias

WOMEN on Waves

En mars 2017, une table ronde des Journées intersyndicales femmes a été consacrée au droit à l'avortement ; ce n'était, bien sûr, pas la première. Les expériences croisées de militantes de *Women on Waves*, du Planning familial de Seine-Saint-Denis, et du mouvement polonais *Czarny protest* ont montré des formes différentes et convergentes d'actions au plus près des femmes concernées et d'interpellation publique. Parce que nous connaissons souvent mieux dans nos milieux l'action du Planning et les manifestations massives en Pologne, nous reproduisons ici l'intervention de Laetitia Zenevich, pour *Women on Waves/Women on Web**.

Laetitia Zenevich est une des coordinatrices du mouvement *Women on Waves*.

* Femmes sur les ondes/
Femmes sur le web.
www.womenonwaves.org/fr
<https://www.womenonweb.org/fr>



[Women on Waves]

Au Guatemala,
une partie de l'équipe
enfermée par la police

UNE EXPÉRIENCE INTERNATIONALE D'ACTION DIRECTE POUR L'ACCÈS DES FEMMES À L'AVORTEMENT

Statistiquement, chaque femme subira un avortement dans sa vie. Aujourd'hui, les techniques d'avortement sont sûres et sans danger pour la santé des femmes. En particulier, l'avortement médicamenteux est très efficace et présente très peu de risques de complications selon l'Organisation mondiale de la santé. Le viagra est plus dangereux ! Et l'on oublie souvent qu'un accouchement est plus dangereux pour la femme, qu'un avortement dans les douze premières semaines de grossesse, ce qui correspond à plus de 95 % de l'ensemble des avortements. C'est donc la question de la légalisation de l'avortement et l'amélioration de son accès pour toutes, qui sont en cause dans les phénomènes de morbidité ou de mortalité des femmes. On est bien dans le champ de la décision politique. L'histoire de *Women on Waves* commence quand Rebecca Gomperts, sa fondatrice, naviguait avec Greenpeace en tant que médecin. Partout, elle a vu des femmes subissant les conséquences d'avortements clandestins. Face à cette réalité, en 1999, elle a décidé de créer *Women on Waves*. L'idée était simple : dans des eaux internationales, la loi qui régit le bateau est celle de son pavillon. C'est-à-dire que sur un bateau hollandais, il est légal de faire des avorte-

ments médicamenteux en eaux internationales. *Women on Waves* est allé en Irlande, en Espagne, au Maroc, au Portugal... et au Guatemala, sur des bateaux loués. Pour l'anecdote, au Portugal, le bateau a été accueilli par deux navires de guerre, car le Portugal s'est refusé à donner accès à ses eaux nationales au nom de la sécurité nationale et l'ordre public. Deux ans après, la loi a changé. Au Guatemala aussi, à l'approche du bateau, le droit à l'avortement est devenu un enjeu de sécurité nationale aux yeux des dirigeants ! Au moment où la conférence de presse a commencé, le président de la république a ordonné à l'armée de l'interrompre. Un navire de la marine s'est positionné en face du bateau et l'équipe de navigation a été détenue, sans procédure formelle. Il a fallu passer par les tribunaux pour libérer l'équipe et le bateau. Quand l'État dit « de droit » a empêché toute action, nous avons décidé de partir. Une semaine après, un

foyer qui hébergeait des jeunes femmes en errance ou des familles pauvres a subi un incendie. Quarante jeunes femmes ont péri. La même armée qui est intervenue en quelques minutes pour empêcher l'action de *Women on Waves*, grâce aux efforts conjoints du président de la République et des tribunaux, a, cette fois, pris 40 minutes, laissant mourir quarante femmes. L'incendie s'est produit dans la capitale. Le bateau était dans un port à 2 heures de la capitale, d'accès beaucoup plus difficile.

La campagne au Guatemala a démontré que le droit à l'avortement est un enjeu de liberté fondamentale et de démocratie. Dans ce pays, en 48 heures, *Women on Waves* a reçu à peu près 300 appels de femmes demandant de l'aide, des informations, ou offrant leur appui à la campagne. Soixante-cinq d'entre elles voulaient faire la procédure d'avortement dans le bateau. Même si l'État n'était pas intervenu, nous n'aurions



[DR]

pas eu les ressources suffisantes pour les aider toutes. C'est ainsi pour toutes les campagnes. Des femmes du monde entier ont écrit après les premières initiatives, demandant quand le bateau arriverait dans leur port. C'est ce qui a amené à l'idée d'utiliser internet pour les actions. Ainsi est née, il y a dix ans, l'organisation partenaire *Women on Web*. En contactant *Women on Web*, les femmes peuvent poser des questions sur l'avortement à une équipe de conseillères et de médecins. Elles peuvent aussi avoir une consultation à distance, et recevoir, après l'accord du médecin, un colis avec des pilules abortives. Ceci, dans tous les pays où l'accès à l'avortement est restreint, légalement ou de facto.

Aujourd'hui, *Women on Web* a répondu aux questions d'un demi-million de femmes, et a distribué 50000 colis de médicaments dans le monde, du Chili à l'Arabie saoudite. L'idée que l'avortement peut être géré par les femmes elles-mêmes commence à se diffuser. Ces derniers jours [en 2017], le Parlement anglais a voté pour dépénaliser l'avortement effectué par les femmes elles-mêmes; le travail de *Women on Web* a été souligné pendant la session parlementaire. Pourtant, il y a dix ans, le scénario était différent. Il a fallu produire des articles scientifiques pour prouver que l'avortement médicamenteux pouvait être fait par les femmes elles-mêmes. Aujourd'hui, la production de *Women on Waves* s'est élargie. En 2015, l'association a lancé la première recherche sur un rapport de causalité entre l'épidémie du Zika, qui a affecté profondément le Brésil, l'Amérique latine et l'Amérique centrale, et une augmentation de la demande d'avortement. Quelques mois plus tard, quand le Congrès irlandais discutait pour assouplir l'article constitutionnel qui interdit la réforme de la loi sur l'avortement, *Women on Waves* a publié une recherche démontrant que les femmes ne subissent pas des problèmes psychologiques après un avortement, que presque toutes les femmes éprouvent un soulagement après la procédure.

Comme *Women on Waves* occupait déjà les océans, les flux postaux et le numérique, il manquait l'action dans les airs ! En 2015, l'association a lancé sa première campagne de drones : un drone a volé d'Allemagne vers la Pologne, avec des pilules abortives. La campagne a été reconduite, en 2016, cette fois en Irlande. Le drone est révélateur de combien il suffit de quelques mètres, dans le contexte de l'Union européenne, pour que le statut des femmes et leur accès à la santé soient très différents. Par la suite, face aux blocages de sites web, ce qui est constamment le cas en Iran, par exemple, *Women on Waves* a créé la première application pour l'avortement, disponible sur iTunes Store. Il y a plus de 10000 téléchargements. L'application permet de contourner le blocage et de faire des consultations hors ligne. C'est une lutte sur tous les fronts, qui utilise la technologie, la recherche scientifique, le droit et la créativité. Elle met les États face à leurs propres lois et au régime international des droits humains. L'irrévérence de son répertoire d'actions en fait un cauchemar pour beaucoup d'États. Au Guatemala, en revanche, le bateau a été appelé par des journalistes indépendant·es « le bateau de l'espoir ».

Pour finir, l'association invite toutes les organisations, toutes les femmes intéressées à se joindre au projet de *dindas*, qui signifie marraine en portugais. Il s'agit de faire en sorte que des femmes européennes reçoivent les prescriptions de femmes brésiliennes, achètent les médicaments en pharmacie et les envoient par la poste au Brésil. Il faut contacter l'association pour en savoir plus. Après quinze ans, *Women on Waves/Women on Web* ont développé un savoir-faire pour la transformation des lois, et surtout pour la libération des femmes en dépit des lois, mais aussi du pouvoir institutionnel de la médecine, et de la biopolitique. Son approche est claire : si l'État se passe des droits des femmes, les femmes peuvent se passer de l'État !

Agir contre les violences SEXISTES ET SEXUELLES AU SEIN DES ORGANISATIONS

La vague #metoo a bouleversé le monde. Tout le monde. Les femmes d'abord se sont rendu compte à quel point elles sont confrontées « aux mêmes choses », que des mots existent pour les nommer, et qu'elles sont liées à un système d'oppression sexiste. Les hommes aussi, évidemment. Les agresseurs en premier lieu, puisque leurs gestes, leurs attitudes ont été mis sur la place publique. Les autres aussi : solidaires des luttes féministes pour certains, étonnés par l'ampleur de ces violences ; et d'autres se découvrant faire partie d'un groupe social exerçant des « privilèges » aux dépens des femmes et remis en cause de ce fait.

Postière, Cécile Gondard Lalanne est codéléguée générale de l'Union syndicale Solidaire. Inspectrice des finances publiques, Murielle Guilbert est secrétaire nationale de l'Union syndicale Solidaires, coanimatrice de la commission femmes. Permanente du Centre d'études et de formation interprofessionnel Solidaires, Corinne Mélis est membre du bureau du CEFI-Solidaires. Toutes trois coaniment la commission femmes de l'Union syndicale Solidaires.



Parce que le patriarcat agit dès l'enfance et structure la « fabrique du genre » : des couleurs des premiers habits aux attitudes attendues pour chaque sexe dans les interactions sociales..., et très vite imprime la supériorité induite des uns sur les autres, c'est un système de domination masculine auquel n'échappe aucun individu. Et comme la domination ne disparaît pas d'elle-même (et peut même se renforcer) dans les collectifs militants, nombre d'organisations ont, par conséquent, été touchées par cette vague. L'Union syndicale Solidaires n'y a pas dérogé. Et même si elle se réclame d'une démarche féministe en participant à ces luttes.

LA CONSCIENCE DE LA PRÉSENCE DU SEXISME DANS L'ORGANISATION

Convaincues tout simplement que le patriarcat ne s'arrêtait pas à la porte de nos locaux syndicaux (et parce que nous en avons fait l'expérience en tant que femmes militantes), nous le soulignons dans notre résolution de congrès «Égalité femmes/hommes: un enjeu syndical», adoptée en 2014 en donnant des analyses, des pistes revendicatives et de prises en charge¹. Mais, en décembre 2017, lors de journées de formation préparant le 8 mars 2018, une partie des camarades présentes ont demandé à visualiser collectivement l'expérience de ces situations dans leur structure syndicale, par un mur de témoignages (sur post-it). Un mur des violences qu'elles subissent, de la part d'autres «camarades», un mur du sexisme quotidien auquel elles sont confrontées s'est progressivement construit. L'ampleur du phénomène a été un choc, et cela même si nous pouvions nous y attendre.

Les formatrices – par ailleurs animatrices de la commission femmes de Solidaires, membres pour une partie du secrétariat national – ont choisi d'en faire état dans l'instance nationale suivante, en janvier 2018 (comité national, instance la plus large entre deux congrès), au nom du secrétariat national, sur le thème «Sexisme et violences sexistes au sein de Solidaires». En soulignant les incohérences entre «ces mots, ces actes» et notre vision de ce que doit être une société égalitaire, juste et démocratique; et donc, de la mise en œuvre de ces valeurs, dans «notre» collectif syndical. À la suite de cette présentation, nos structures ont donné mandat à la commission femmes de travailler à des outils, des pistes de réflexion, pour prévenir ces situations et réaffirmer notre engagement féministe, pour accompagner les camarades victimes, pour agir envers les agresseurs. Ces pistes et ces outils ont été présentés au comité national de juillet 2018 et ont été validés, unanimement. D'autres remontées



de camarades femmes sont parvenues au secrétariat national ou aux membres de la commission femmes, après le débat de janvier 2018: les langues se déliaient.

Cela nous a conduits à présenter un plan d'action consistant à :

→ Revenir sur l'identification des situations de sexisme : à chaque fois que nous avons traité ce point en instance nationale, nous avons ainsi détaillé ce à quoi nos camarades étaient confrontées. Avec leurs mots, et même si nous avons choisi l'anonymat des victimes et des structures concernées.

→ Mettre en place du matériel de sensibilisation et des outils militants. Un guide militant à destination des équipes syndicales est sorti en novembre 2018, élaboré par la commission femmes et la commission santé et conditions de travail: « Agir syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles au travail² ». Il s'agit d'un outil pour répondre aux interpellations des salariées sur ces questions, mais qui a également vocation à prévenir ces situations en interne (définitions, législations, prise en charge, etc.). De la même manière, des affiches militantes dénonçant des situations de sexisme ont été travaillées pour les locaux syndicaux. A cette heure, il reste à produire un « B.A. BA » sur le sexisme, en format de poche.

→ Ce point est également à l'ordre du jour de toutes les réunions de la commission femmes (initialement, toutes les deux commissions, mais vu l'ampleur du travail et le nombre de remontées constantes, il a été abordé à chaque fois).

→ Un calendrier de formations déjà existantes sur les violences sexistes et sexuelles a été retravaillé. Des formations de formatrices et formateurs ont également été mises en place.

→ La volonté de mettre en place un réseau national de camarades « ressources ». Il n'existe pas formellement, mais le développement des formations et de commissions femmes locales, comme des collectifs féministes, a permis d'avoir dans nombre de villes un groupe « ressource » pour agir, en plus de la structure syndicale locale.

→ Un débat large sur cette question a également eu lieu avec la CGT et la FSU, lors des Journées intersyndicales femmes de mars 2019. Les camarades présentes à ces journées ont pu créer des contacts entre organisations syndicales localement, toujours pour agir collectivement. L'Association contre les violences au travail (AVFT) y était également invitée, ce qui a permis, non seulement de faire le point sur la situation avec cette association incontournable sur ces questions, mais aussi d'être conscientes des difficultés que nous avons, au sein de nos structures, pour les traiter.

CAR LES RÉSISTANCES SONT NOMBREUSES...

Face à elles, nous avons choisi de les exposer en instance nationale en novembre 2019, avec un texte introduisant le débat, et des éléments de réponses à apporter, liés à notre positionnement féministe, et ce, dans le but que ce soit validé. Les freins les plus fréquents à la reconnaissance et à la prise en charge de situations de sexisme/violences sexistes sont souvent liés à la camaraderie et à la continuité de l'activité, quitte à être déconnectés avec nos textes et nos valeurs. Ainsi la priorité est donnée à la « préservation » de la structure syndicale : l'agresseur est désigné comme incontournable pour l'action, et, sans lui, la structure ne pourrait plus fonctionner... Ou encore le fait qu'il s'agit de situations d'ordre privé, que c'est alors « parole contre parole ». Et donc, des fractures se créent entre les soutiens à la parole des femmes et ceux des agresseurs « présumés innocents », renvoyant les victimes à la négation de l'expérience traumatisante... Et reportant, par là même, « l'affaire » à la justice qui aurait les

1 <https://solidaires.org/L-egalite-entre-femmes-et-hommes-un-enjeu-syndical>

2 <https://solidaires.org/Contre-les-violences-faites-aux-femmes-17713>

moyens de trancher entre le vrai et le faux... Les résistances sont à la fois individuelles, mais aussi collectives au sein des syndicats ou collectifs locaux.

La méconnaissance des mécanismes à l'œuvre dans ces situations est évidente. Les incohérences, voire les contradictions sont éloquents. Autant de signaux qui ont justifié le texte introductif au débat, en plus du plan d'action initial, réaffirmant un positionnement féministe, appuyé justement par des constats et des analyses connues, travaillées depuis longtemps par les mouvements féministes : les agressions relèvent majoritairement de personnes connues, une justice qui n'échappe pas au patriarcat, un parcours extrêmement difficile pour celles qui osent « dire », le fait que le privé est politique, etc. Avec comme objectif de rappeler tous les éléments que nous avons déjà développés par ailleurs : dans des textes de congrès, de brochures, de tracts et autres bulletins... depuis des années.

Il s'agissait donc de réaffirmer un principe clair : les victimes des violences sexistes et sexuelles ont notre soutien, et nous croyons les femmes qui ont le courage de parler. Même quand ces violences concernent des « camarades » (voir encart sur ces « camarades ennemis »). Il posait également d'autres

pistes de travail, en lien pour certaines avec les limites d'intervention du secrétariat national dès lors qu'il a connaissance de ces situations. En effet, même s'il est habilité, car garant des statuts de l'Union, à interpellier les structures dont certaines attitudes ou positionnements seraient contradictoires avec nos valeurs, ces structures adhérentes à l'Union restent maîtresses de leurs orientations et de leurs actions. Des réflexions autour de modifications statutaires sont également en cours pour que soit réaffirmé ce qui n'est pas acceptable et comment en tirer les conséquences au sein de notre Union.

UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE

Si la grande majorité des structures de Solidaires ont salué les travaux mis en place par la commission femmes, et validé les positionnements proposés, ce travail n'est pas terminé. Il prend du temps car il suppose des outils collectifs, des questionnements collectifs et individuels sans tabous, des formations, etc. Mais nombre de structures se sont dotées de moyens nouveaux (commissions, débats, participation aux formations) pour y faire face. Au-delà, c'est aussi un travail qui veut mettre en lumière des enjeux fondamentaux pour notre syndicalisme en termes :

LE « CAMARADE ENNEMI »

Nous utilisons cette notion au sein de la commission femmes de Solidaires, pour désigner des « camarades » de lutte des classes sociales, au sein de l'organisation, qui se révèlent des ennemis de la lutte féministe, parce qu'agresseurs ou prédateurs.

Elle marque également l'une des difficultés pour les militantes victimes : les affronter ou les dénoncer puisqu'ils sont, au moins pour l'activité syndicale, des « camarades » de lutte. En appuyant sur l'aspect « ennemi », il s'agit de marquer la priorité donnée, au sein de notre outil syndical, au refus d'accepter des attitudes et comportements violents participant du sexisme qui vont à l'encontre de nos objectifs d'égalité entre les sexes, de non-hiérarchie entre les personnes et de priorisation des luttes. ■

→ de démocratie : les femmes ont un taux d'emploi de 61,9% contre 68,9% pour les hommes, la place des uns dans les structures ne peut occulter la place des unes, notre capacité à représenter toutes les personnes...

→ de stratégie de développement comme d'intervention syndicale : comment toucher les secteurs précaires, qui sont souvent féminisés, comment faciliter leur organisation ? Comment allier stratégie de développement et respect de nos valeurs fondamentales ?

→ de capacité à fonctionner en cohérence avec les valeurs que l'on porte (crédibilité). L'ampleur des mobilisations sociales féministes des dernières années appuie ce tra-

vail. Nous le voyons dans l'investissement de nos équipes sur des journées de mobilisation, telles celles des 25 novembre ou 8 mars. Nos outils revendicatifs comme d'informations sur les droits permettent, là aussi, d'agir sur nos lieux de travail avec le pari suivant : plus nos équipes sont confrontées aux expériences des victimes au travail, plus elles les prennent en charge (dès lors qu'elles sont équipées pour le faire), plus elles agiront également en leur sein pour construire des espaces collectifs inclusifs, sans sexisme. Et dans ce cadre, nous aurons toutes et tous à y gagner.

■ Cécile Gondard Lalanne, Murielle Guilbert, Corinne Mélis



L'ACTION SYNDICALE À L'OIT Pour une convention contre les violences

L'Organisation internationale du travail* (OIT) a adopté, le 21 juin 2019, à l'occasion de ses 100 ans, une convention (texte normatif, qui s'impose au droit national), accompagnée d'une recommandation (guide d'application concret et détaillé), contre les violences et le harcèlement au travail. Il s'agit d'une grande victoire pour les travailleuses et travailleurs du monde, qui fait suite à sept ans de mobilisation de la Confédération syndicale internationale (CSI) et de ses 300 organisations affiliées présentes dans 151 pays. Son contenu a été construit à l'issue de deux ans de négociations à Genève, durant lesquelles la CGT représentait les travailleuses et travailleurs français-es.

Cosecrétaire de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT-CGT), Sophie Binet est pilote du collectif confédéral femmes-mixité de la confédération. Avec Maryse Dumas et Rachel Silvera, elle est coauteure de *Féministe, la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale*, aux éditions de l'atelier, 2019.

* www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm



La séance du 21 juin 2019,
Genève, OIT

L'OIT C'EST QUOI ?

L'Organisation internationale du travail a été fondée en 1919, au lendemain du carnage de la première Guerre mondiale, sur le constat qu'il ne pouvait y avoir de paix durable, sans justice sociale. Sa composition est tripartite : les États, les employeurs et les représentant-es des travailleurs et travailleuses. Il y a 190 normes de l'OIT, qui, pour s'appliquer dans un pays, doivent d'abord être ratifiées par l'État concerné. Seules exceptions : huit conventions fondamentales, qui doivent être appliquées, même en l'absence de ratification. La CGT propose que la convention sur les violences et le harcèlement soit une convention fondamentale, au même titre que celles sur le travail des enfants ou le droit de grève. En France, c'est grâce à la convention 158 de l'OIT que le grand frère du CPE, le CNE, a été abrogé en 2005.

UNE CAMPAGNE QUI A PERMIS DE FAIRE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES UN SUJET SYNDICAL

Il est important de noter que la revendication d'une convention internationale consacrée aux violences sexistes et sexuelles a été lancée par la Confédération syndicale internationale en 2012, six ans avant #metoo. Cette décision a enclenché une dynamique sur

le plan mondial, permettant de faire, enfin, des violences sexistes et sexuelles un sujet pleinement syndical.

UNE VICTOIRE ARRACHÉE GRÂCE À L'ARTICULATION DES MOUVEMENTS SYNDICAL ET FÉMINISTE

Alors que le patronat veut en finir avec le caractère contraignant des normes internationales du travail et que la dernière convention date d'il y a presque dix ans, l'adoption d'une nouvelle convention n'a été possible que grâce au rapport de forces construit par le mouvement syndical, en s'appuyant sur la mobilisation féministe. Sous pression de l'opinion publique et de la mobilisation des femmes, les États, y compris les plus réactionnaires, ont été obligés de soutenir les revendications syndicales. Avec l'adoption de cette convention, les organisations syndicales ont offert un débouché victorieux à

la mobilisation mondiale des femmes enclenchée avec #metoo, à partir de faits de violences sexuelles au travail.

En France, la mobilisation intersyndicale et féministe coordonnée par la CGT a joué un grand rôle. Elle a permis de gagner un soutien « sans réserve » de la France, qui a ainsi entraîné l'Union européenne derrière elle. Dans la négociation menée à l'OIT, les syndicats ont ainsi disposé du soutien des 26 pays de l'Union européenne et des 52 pays africains. Associé au soutien du Canada, de Cuba, de la Nouvelle-Zélande et autres, ceci a permis de dépasser l'opposition frontale et systématique du patronat, et de quelques pays particulièrement réactionnaires, Russie en tête, et de gagner la majorité des deux tiers de pays indispensable à l'adoption d'une convention. Cette victoire prouve à quel point le combat pour l'émancipation des femmes est un levier pour gagner des droits pour toutes et tous et renouer avec le progrès.

Après le vote, les délégations gouvernementales, patronales et syndicales qui assuraient la présidence de séance.



UN DES TEXTES LES PLUS AMBITIEUX DE L'OIT

Le contenu de la convention et de la recommandation en fait un des textes les plus ambitieux de l'OIT de ces cinquante dernières années, et permettra de gagner des avancées dans tous les pays du monde, y compris en France. En effet, la convention et la recommandation :

→ couvrent toutes les formes de violence et de harcèlement, y compris psychologiques, avec une prise en compte spécifique des violences fondées sur le genre.

→ Protègent toutes les travailleuses et travailleurs, y compris celles et ceux qui sont précaires, sans contrat de travail, en formation ou dans l'économie informelle.

→ S'appliquent dans l'ensemble du monde du travail, y compris les trajets et déplacements professionnels, les lieux de repas, voire d'hébergement lorsqu'ils sont fournis par l'employeur.

→ Prennent en compte l'impact des violences domestiques sur le monde du travail avec des droits concrets pour protéger le droit au travail des victimes de violences conjugales : droits à congés, à aménagement de l'organisation du travail, protection contre le licenciement...

→ Portent une démarche transversale, en prévoyant l'intégration de la lutte contre le harcèlement et les violences dans l'ensemble des politiques publiques. Ainsi, les États qui l'auront ratifiée devront notamment interdire dans la législation le harcèlement et les violences, former l'ensemble des professionnels intervenants sur le sujet (magistrat-es, inspections du travail, travailleur-ses sociaux, etc.), aménager la charge de la preuve dans

le cadre des procédures judiciaires, prévoir des processus de réparation intégrale du préjudice des victimes...

→ Insistent sur la nécessité de renforcer, à tous les niveaux, la négociation collective sur le sujet, et sur l'enjeu de l'information et de la sensibilisation de tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

ET MAINTENANT ?

Pour s'appliquer, ces textes doivent maintenant être ratifiés par les États ; et il y a urgence, alors qu'un pays sur trois n'a aucune législation pour protéger du harcèlement sexuel au travail. La France a annoncé, très discrètement, sa volonté de ratifier mais se refuse pour l'instant à ouvrir des négociations tripartites. Pourquoi ? Parce que l'objectif du gouvernement est de ratifier à minima, sans rien changer dans notre législation actuelle. Pour ce faire, le gouvernement s'appuie sur le fait que l'essentiel des avancées par rapport à la législation française se trouve dans la recommandation, qui est moins normative que la convention. Mais la convention contient toutefois l'obligation de traiter, à tous les niveaux, de l'impact des violences conjugales sur le travail, sujet qui n'est aujourd'hui, ni obligatoire ni même optionnel dans les négociations de branche et d'entreprise. La bataille de la ratification est donc politique plus que juridique : l'enjeu est d'en faire l'occasion pour que la France se dote des meilleurs standards internationaux, à l'image de l'Espagne, du Canada ou de la Nouvelle Zélande, par exemple.

■ Sophie Binet

Retraites GENRER LE DÉBAT REVENDICATIF

Depuis deux ans maintenant, les organisations syndicales ont le nez dans le dossier, les revendications, la lutte sur les retraites. Nouveauté de ce combat par rapport aux réformes et mouvements précédents : l'enjeu d'une réforme systémique qui veut tout changer et qui met en avant des « valeurs » : universalité, transparence, simplicité. Et comme enjeu premier : la défense des femmes en ce qu'elles sont les premières bénéficiaires ou victimes des petites retraites.

Salariée d'Orange, militante de SUD PTT, Verveine Angeli est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.



Manifestation parisienne
du 8 mars 2020

[DR]

Loin de positions conservatrices qui ne s'attacheraient qu'à la défense de l'ancien modèle, il semble nécessaire de pousser le débat sur le système de retraites que nous voulons et, puisqu'il est largement question de la situation des femmes, de s'interroger sur ce qu'est le système actuel pour elles et ce qu'il devrait être demain. La réflexion présentée ici ne constitue pas une position syndicale actuelle mais elle est le résultat de réflexions de syndicalistes travaillant sur la protection sociale et de celles investies dans un travail syndical et féministe. Elle pose des enjeux nouveaux et, il faut le dire, des débats.

La retraite, c'est en partie le bilan d'une vie, des choix faits et des contraintes imposées que les individu-es ont vécus tout au long de leur vie : études, entrée dans la vie active, professions, enfants, unions... C'est ce qui rend l'enjeu si important pour les personnes, parce que ce qui a été vécu quarante ans plut tôt a des conséquences lors du départ en retraite.

Une autre spécificité, est la prise en compte des situations très diverses dans la population des retraitées. Quand on regarde statistiquement ce qu'elles touchent aujourd'hui, on parle de femmes qui ont commencé à travailler dans les années 70 ou 80 et d'autres dans les années 50. Or la situation des femmes, que ce soit

dans l'emploi ou dans le rapport au mariage, a beaucoup changé. Et le féminisme est passé par là.

Il faut donc faire un exercice qui combine des situations différentes, et qui peut imposer dans le temps des revendications différentes. Mais il faut reconnaître explicitement ces différences, faute de quoi nous commettrions des erreurs : maintenir une situation qui assigne les femmes à l'éducation des enfants et à une vie en couple hétérosexuel de préférence puisque les hommes gagnent plus. Ainsi, s'il est juste de demander pour nos mères ou grands-mères, le

bénéfice de mesures de solidarité familiale qui leur permettent de vivre et de compenser les vies professionnelles et familiales qu'elles ont eues, il serait erroné de s'en contenter pour la vie, la liberté et l'autonomie économique et financière que nous revendiquons pour les femmes que nous sommes et pour nos filles demain.

Alors, qu'est ce qui doit guider des syndicalistes féministes ? Pour toutes les personnes, femmes ou hommes, nous sommes d'abord favorables à ce qu'elles puissent vivre en retraite dans des conditions dignes, ce qui veut dire que notre revendication de

JE SUIS...

caissière, enseignante, agente d'entretien, secrétaire, infirmière, aide à domicile, assistante maternelle, travailleuse sociale, administrative, sage-femme, hôtesse...

ingénieure, technicienne, ouvrière, employée, cadre...

étudiante, lycéenne, retraitée, au foyer, chômeuse, handicapée...

Je suis étrangère, racisée, lesbienne, bisexuelle ou transidentitaire...

brésilienne, espagnole, argentine, polonaise, iranienne, indienne, états-unienne...

52% DE LA POPULATION

Solidaires Union syndicale

fond doit être une retraite de droit direct de haut niveau et cela, quel que soit le mode de vie choisi : en union libre, légale, seule parce que célibataire, divorcé-e, etc. Il faut rappeler que les modes de vie familiale ont beaucoup évolué (familles monoparentales, séparations et divorces tardifs) et que, d'autre part, la situation est souvent plus précaire, quel que soit l'âge, pour les personnes célibataires, que pour celles qui vivent en couple.

Dire cela implique une opposition de fond à cette « réforme », qui prend en compte la totalité de la carrière, qui continue à parler de la retraite des femmes uniquement en rapport avec les enfants qu'elles ont eus, et qui prévoit un minimum de pension à 85 %, seulement, d'un SMIC non véritablement revalorisé. Cette « réforme », en pénalisant l'essentiel des salarié-es, pénaliserait plus encore les femmes : elles sont plus soumises aux emplois précaires, au temps partiel, au chômage, aux bas salaires et à l'éducation des enfants. Il est marquant que l'essentiel de la propagande gouvernementale visant les femmes se soit centré sur la publicité en faveur du minimum à 1000 euros, montrant dans les faits l'identification que fait le gouvernement entre emploi des femmes et bas salaires. C'est justement cela qu'il faut changer. Pour tous et toutes, il faut une retraite équivalente à 75 % du dernier ou des meilleurs salaires, et une retraite minimum au niveau du SMIC revendiqué, à un taux plein équivalent à la durée effectivement passée aujourd'hui dans l'emploi (à savoir entre 37 et 38 ans).

Mais il faut aussi mettre en avant ce que sont nos exigences en matière d'égalité professionnelle. Nous nous battons pour l'égalité salariale dans les qualifications, les promotions... mais même si nous gagnions ce combat aujourd'hui, calculons combien d'années il faudrait pour qu'il ait une conséquence significative sur les retraites des femmes. Alors, prenons la question à l'envers et disons : il y a aujourd'hui, et depuis des années, une discrimination reconnue à

l'encontre des salaires féminins ; ces discriminations sont illégales et mesurées. Eh bien, nous proposons que les retraites des femmes soient systématiquement augmentées de la hauteur de cette discrimination. Cette compensation pourrait être financée par une surcotisation versée par les entreprises et branches qui maintiennent ces discriminations. On peut discuter de la manière de formuler une telle revendication mais il est essentiel d'arriver à porter que là aussi c'est l'égalité que nous demandons.

Bien sûr, il faut maintenir des dispositifs de soutien aux mères qui ont été pénalisées parce qu'elles ont eu des enfants, et une pension de réversion qui, si elle n'existait pas, condamnerait de nombreuses femmes à la misère. Mais n'oublions pas que la pension de réversion est touchée en général à l'âge de 75 ans : on a donc de nombreuses femmes qui n'ont pas les moyens d'une vie indépendante avant cet âge, et il y a toutes celles qui sont seules bien avant. Il faut marquer notre volonté de passer à un modèle égalitaire, pour les personnes, pour l'éducation des enfants, le travail domestique et dans le travail professionnel.

Face à ceux et celles qui nous dirigent, cassent les modèles de solidarité et veulent maintenir les femmes dans une situation de domination et de marginalité sociale et économique, avancer dans ce débat nous semble plus que nécessaire.

■ Verveine Angeli

Pas de violences conjugales SUR LES FEMMES ÂGÉES ?

Officiellement, 219 000 femmes par an en moyenne sont victimes, chaque année, de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire (étude faite entre 2012 et 2018). Mais ces chiffres de l'INSEE et de l'Observatoire national des violences faites aux femmes ne prennent en compte que les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans. Pourtant, le collectif Féminicides, qui enquête sur chaque féminicide, révèle que 16 femmes de plus de 75 ans sont décédées, victimes de leur conjoint violent, au cours des trois premiers trimestres 2019. Cette ignorance n'est pas nouvelle. En 2011, déjà, la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF) s'étonnait de l'absence de données sur les femmes de plus de 75 ans, et en conséquence sur leur exclusion de toute campagne de sensibilisation et de protection spécifique.

Cheminote retraitée, Anne Bennot-Millant représente la fédération des syndicats SUD-Rail au sein de l'Union nationale interprofessionnelle des retraité-es Solidaires (UNIRS). Elle est membre du bureau de l'UNIRS.





|serge.dignazio@free.fr

Manifestation parisienne
du 8 mars 2020

Jusqu'à la fin des années 1990, les statistiques des violences prises en compte s'arrêtaient à 59 ans¹. Concernant les femmes âgées, les seules données chiffrées disponibles étaient fournies par HABEO (Handicap, Age, Bienveillance, Écoute, Orientation) et ALMA (Allô Maltraitance Personnes âgées et/ou handicapées) au travers de leur plate-forme d'écoute téléphonique. En 2011, dans le cadre du programme européen DAPHNE III, le projet *Stop violence against elder women* est lancé. Il concerne les femmes de plus de 65 ans victimes de violences. Ce projet se donne pour objectifs :

- L'amélioration de la connaissance générale du phénomène par le biais du recueil de données et d'échanges de pratiques, d'expériences de terrain et l'analyse des problèmes à un niveau national et transnational.
- L'augmentation de la visibilité à la thématique par l'information, la communication et la diffusion des résultats auprès des institutions nationales et européennes et du grand public.
- Le renforcement de la sécurité des victimes par la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des structures et des person-

¹ Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF, 1999).

nels travaillant avec des femmes âgées mais également par l'implication directe de femmes âgées, pouvant servir de relais.

En 2014, ce programme prend fin pour être intégré dans un projet plus large, Droits et Citoyenneté, afin de faire face aux nouvelles formes de maltraitance, notamment sur les réseaux sociaux. Il reste cependant à craindre que le projet spécifique sur les violences contre les femmes les plus âgées ne soit plus une priorité et renvoie celles-ci à leur invisibilité.

FRACTURE NUMÉRIQUE

Chargée de publier chaque année un rapport sur « Les principales données statistiques disponibles en France sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles », la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) se base sur les données de l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE), de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et du Service statistiques ministériel de la Sécurité intérieure (SSM-SI) du ministère de l'Intérieur. Aucun

de ces organismes ne dispose de données sur les femmes de plus de 75 ans victimes de violences conjugales, parce que le mode de recueil de données, par saisie informatique autonome et confidentielle de la victime ne le permet pas, techniquement (pas d'ordinateur à disposition, ou difficulté d'utilisation). Cela s'ajoute à la réticence qu'ont les femmes les plus âgées à se confier sur leur intimité. Les responsables de ces organismes et les animateurs de ces enquêtes ont-ils à l'esprit que leur choix délibéré d'écarter une partie de la population (plus de 400 000 femmes étaient âgées de plus de 75 ans en France en 2016) est de la ségrégation, technologique, qui se rajoute aux autres : sexuelles, anthropologiques ; c'est fermer cyniquement les yeux sur les violences dont pourraient être victimes des femmes plus isolées, et donc plus fragiles.

UNE INÉGALITÉ SUPPLÉMENTAIRE

Aujourd'hui, la France est toujours très en retard sur le sujet. Comme si, au-delà de 75 ans, d'autres « problématiques » étaient plus pertinentes, plus urgentes à gérer que la violence conjugale, qui serait « forcément » moins importante dans cette tranche d'âge.



Manifestation parisienne
du 8 mars 2020

Si la prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences s'est un peu améliorée depuis 2004, avec la loi du 26 mai relative au divorce, qui introduit la procédure d'éviction du conjoint violent, et celles qui ont suivi, les violences conjugales subies par les femmes âgées sont occultées. Pourtant, celles-ci empilent des difficultés : elles sont plus pauvres, plus isolées, plus faibles physiquement et psychologiquement.

Niveau de vie

La pension moyenne pour les femmes, tous régimes confondus, est de 1091 euros bruts mensuels ; elle est de 1891 euros bruts pour les hommes. Plus précisément : en 2018, 42 % des femmes retraitées contre 23 % des hommes perçoivent une pension totale inférieure ou égale à 1000 euros bruts par mois. Les femmes retraitées sont donc plus fragiles économiquement, et de ce fait, plus dépendantes de leur conjoint ou compagnon, dont les revenus sont en moyenne plus élevés de 40%. En 2014, 7 % des femmes de 60 à 74 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit plus de 400 000), le taux est de 10 % pour les femmes de 75 ans et plus (soit plus de 380 000)².

État de santé

Les femmes ont une espérance de vie en bonne santé plus élevée d'un an que celle des hommes³. Par ailleurs, la différence d'âge entre les conjoints est plus importante chez les couples les plus âgés. En conséquence, la probabilité que la femme se trouve en position d'aidante de son conjoint est importante ; d'autant plus que dans la société, il paraît normal que la femme s'occupe de son époux malade, cette

position pouvant inciter l'homme potentiellement violent à refuser que sa femme lui survive. Inversement, si c'est la femme qui se trouve en situation de dépendance, le mari, astreint à donner des soins, peut profiter de ce pouvoir pour accroître son emprise.

Isolement

La cessation d'activité, qui rompt les liens « obligés » avec l'extérieur, affaiblit la position des femmes âgées face à un conjoint violent. Séparées d'un environnement professionnel – et par là, de la médecine du travail – qui peuvent être vigilants, voire donner l'alerte aux services compétents, et souvent absentes des réseaux d'aide associatifs, n'ayant aucun interlocuteur pour les diriger vers ceux-ci, elles risquent d'être totalement isolées, sans recours sous la pression de leur compagnon de vie. Cette situation est plus sensible encore dans le milieu rural, où les femmes n'ont plus pour interlocuteur que leur patron de mari, avec qui elles ont partagé les travaux agricoles, et n'ont pas de revenus propres. Parfois même, ne disposant pas de moyen de transport particulier, elles ne peuvent s'éloigner de leur enfer domestique, ni contacter personne pour les aider à en sortir.

Une vie de violence

La vieillesse ne fait pas disparaître la violence, elle peut même la renforcer. Tout ce que les femmes ont pu subir comme violence dans le couple se perpétue : elles continuent à être battues, voire violées. Ayant longtemps vécu ces situations, elles n'y sont pas « habituées », mais tentent de « vivre » avec, ne pouvant envisager la possibilité de quitter leur conjoint aussi bien pour des raisons économiques que psychologiques.

L'éducation, la société

Diminuées moralement, psychologiquement, les femmes âgées victimes de violences conjugales ont une image d'elles-

² Tableaux de l'économie française : seuil à 60 % du taux de pauvreté - Source INSEE, édition 2017.

³ Espérance de vie en bonne santé en 2018 : 63,4 pour les hommes, et 64,5 pour les femmes - Source INSEE.



mêmes dévaluée, voire honteuse. Elles doivent à leur éducation de considérer le mariage comme un acte unique : on ne divorce pas, la cellule familiale est « sacrée » et c'est l'homme qui dirige le couple. La femme doit obéir, afin que famille, relations et voisins aient une bonne opinion de son engagement. Le patriarcat, toujours très puissant dans les esprits, a donné un rôle à l'épouse : la maternité, et le soin de la famille. Lorsqu'elle n'est plus en âge de procréer, elle se doit de rester soumise. On passe de la maternité possible, à la vieillesse. Âgé, un couple n'est plus reconnu comme tel, avec une vie sexuelle et affective, il devient « une famille ». La sexualité des personnes âgées est un tabou. Le cinéaste Filippo Meneghetti expliquait, lors de la présentation de son film *Deux* (qui raconte la relation amoureuse entre deux femmes âgées et leurs difficultés avec la famille de l'une d'elles) qu'il avait attendu plusieurs années avant de réunir les fonds nécessaires pour faire le film, tant le sujet était « délicat ».

La famille, les enfants

Le poids de la famille (les parents et beaux-parents) et des enfants est colossal. Les aînés minimisent la situation et les violences subies, parce que leur éducation fut encore plus étriquée, et que l'image de la femme battue rejoint souvent dans leur réflexion celle de la femme violée : « Elle y est sûrement pour quelque chose », « il est si gentil »...

Pour ce qui est des enfants : soit ils ne supportent pas l'idée que leurs parents aient leur propre vie et leurs aspirations personnelles au bonheur conjugal, et n'encouragent pas la séparation. Soit ils considèrent que la mère leur a fait supporter, comme témoins, les affres des années de violence qu'elle a subies, sans avoir « le courage de partir », les maintenant dans un enfer domestique dont ils sont sortis et contre lequel ils refusent d'intervenir, d'autant qu'ils n'ont connu que cela. Pourquoi vouloir « si tardivement » quitter un homme violent : il est difficile d'admettre que c'était

pour assurer leur éducation que leur mère est restée au domicile, alors qu'ils en ont tant souffert. Et pourtant, la possibilité d'y parvenir dépend d'eux en grande partie. Il arrive également que la cessation d'activité provoque un sentiment de rejet social, d'inutilité, de perte de pouvoir, que le conjoint fait supporter à son épouse ; et parfois, celui-ci, qui n'a pas été violent jusque-là, le devient subitement : l'incompréhension des enfants est alors totale.

L'ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES

CONJUGALES CHEZ LES FEMMES ÂGÉES

Sur 149 personnes décédées consécutivement à des violences au sein du couple en 2018⁴, 31 auteurs de violence (dont 28 hommes) et 32 victimes (dont 26 femmes) étaient âgés de plus de 70 ans au moment des faits ; 14 auteurs et autant de victimes avaient plus de 80 ans. La cause principale du passage à l'acte des auteurs relevant de cette tranche d'âge demeure la maladie ou la vieillesse de la victime. Dans de nombreux cas, la violence existait déjà dans le couple. Le rapport fait la liste des mesures prises pour assurer la prévention, l'information de services compétents et la protection des victimes en général, mais rien ne ressort sur la problématique particulière des femmes âgées.

LE GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES

En 2019, le gouvernement lance un « Grenelle des violences conjugales ». Il promet : → 1 million d'euros pour les associations d'aide aux femmes victimes de violences (c'est l'équivalent de 30 emplois à temps plein sur tout le territoire !)

⁴ Ministère de l'Intérieur : étude nationale 2018 « morts violentes au sein du couple ».

⁵ « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ».



[Nayia Hanna]

« Yeux ... regards »

→ 5 millions d'euros pour la création en 2020 de 1 000 places d'accueil supplémentaires : 250 en hébergements d'urgence et 750 en logements temporaires. (Les 250 places d'hébergement d'urgence représentent à elles seules un coût de 3,9 millions. Ce qui ne laisserait pas grand-chose pour les 750 places de logement temporaires prévues).

Pour le seul poste de dépense des hébergements, un rapport, datant de 2016⁵ préconisait un budget oscillant de 193 à 449 millions, selon que soit retenu le nombre de plaintes déposées chaque année ou l'estimation du nombre des victimes. Le budget

actuel n'est que de 40 millions. Or 17% des femmes victimes de violences auraient besoin d'avoir accès à un centre d'hébergement d'urgence. Et ce, pour une durée moyenne de 9 mois. Ainsi, 17 000 à 38 250 femmes pourraient y prétendre chaque année. Donc les 5 000 places existantes, même avec les 250 supplémentaires annoncées, sont loin de répondre aux besoins. Il en va d'ailleurs de même, pour les autres catégories de populations concernées par l'hébergement d'urgence.

Les annonces d'Édouard Philippe donnent une impression de méconnaissance des

enjeux ou d'absence de volonté politique de réellement s'attaquer à la question. À ce titre, la mesure d'urgence consistant à lancer un audit dans 400 commissariats sur la façon dont les femmes sont accueillies est affligeante, tant les insuffisances en la matière ont déjà été relatées dans la presse et par de nombreuses organisations. Sur l'accueil, le rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes » estime les coûts recouvrant les besoins de formation à 13 millions d'euros : 6,47 pour les policiers et gendarmes et 6,61 pour les personnels de santé. À cela devraient s'ajouter 20 millions pour l'embauche d'intervenantes sociales dans les services de police et de gendarmerie. En tout, les montants nécessaires à l'accompagnement de la révélation des faits et

à l'accès aux droits devraient s'élever à 450 millions. Comme on pouvait s'y attendre, le gouvernement aligne des idées : coordinations des intervenants, formation, éducation... mais peu de moyens concrets.

Et concernant les femmes âgées victimes de violences, aucune mesure spécifique n'est proposée. C'est peu étonnant vu la considération que les autorités ont aujourd'hui des personnes séniors (ces improductives !), qui va de pair avec la volonté de réduire ou de limiter les budgets les concernant.

Manifestation contre
les violences faites
aux femmes, Paris,
23 novembre 2019



INTERVENTION MÉDICALE ET SOCIOLOGIQUE

Parce qu'il n'y a pas de profil type du violent conjugal (milieu social, âge, revenus, éducation, niveau scolaire...), il faut apprendre à connaître ces violences au sein des séniors : leur provenance, les prémices, le mode opératoire, le type de violence (physique, sexuelle, psychique). Il faut des intervenant-es médicaux en capacité de s'adresser aux victimes sur les mauvais traitements qu'elles subissent et les convaincre que les supporter n'est pas inéluctable, malgré leur âge avancé.

FAIRE ÉVOLUER LES DÉCISIONS DE JUSTICE

Une approche juridique plus claire est nécessaire dans les procédures judiciaires : comme l'excuse de la minijupe pour le viol, comme l'excuse de l'alcoolisme pour les plus jeunes, celle de la sénilité est invoquée pour les auteurs âgés de violences conjugales, qui deviennent des simples « drames familiaux ». Les décisions de justice se doivent de s'adapter aux dangers spécifiques des violences conjugales, désormais reconnus par la société, en ce sens qu'il n'existe pas de « crimes passionnels », mais seulement des féminicides conjugaux perpétrés par des conjoints frustrés qui considèrent avoir reçu de la société et de l'éducation patriarcale un permis de posséder et de tuer leur femme et leurs enfants.

LA PRÉVENTION SPÉCIFIQUE

Des mesures de prévention spécifiques sont à mettre en place, d'urgence, pour faire face à ce problème :

- une prise en charge immédiate dès le signalement, qu'il s'agisse d'éloigner le conjoint violent du domicile conjugal, ou de trouver un logement transitoire ;
- l'accueil dans des hébergements d'urgence des femmes, en situation de dépendance ou non, lorsque l'éloignement du conjoint violent ne peut être réalisé immédiatement ;
- la mise en place d'une veille en lien avec les élus locaux, les associations et le per-

sonnel aidant intervenant à domicile, le médecin de famille, l'assistante sociale qui instruit les dossiers d'aide à domicile, les associations de défense des femmes victimes de violences...

→ un accueil qualifié et empathique de la part des représentants de l'État chargés de recueillir les plaintes des victimes, des services d'aide spécialisés pouvant assurer la liaison avec la famille, les enfants, informer et conseiller les proches de la victime.

DU RÊVE, FAISONS ENSEMBLE UNE RÉALITÉ

Cette question, comme tant d'autres qui ont trait au machisme, au patriarcat, à la position de la femme dans la société et la famille, nécessite un bouleversement des méthodes d'éducation, dès le plus jeune âge, dans la classe, la cour de récréation et au sein de la famille. Que la femme ne soit plus la princesse, être faible à protéger et à sauver dans l'imaginaire du petit garçon... Et que pour l'apprenti prédateur, ces nouvelles valeurs d'égalité et de respect s'imposent à lui, à travers la société, la famille grâce aux enfants mieux éduqués sur le sujet, et au besoin les institutions chargées de les faire appliquer...

■ Anne Bennot-Milliant



LES LISTES ÉLECTORALES et la mixité

Sans revenir en détail sur les imperfections de la loi de 2015 sur la représentation proportionnée femmes/hommes dans les instances représentatives, il s'agit d'en tirer ici quelques enseignements, d'un point de vue féministe.

Inspectrice des finances publiques, Murielle Guilbert est secrétaire nationale de l'Union syndicale Solidaires et coanimatrice de la commission femmes.





(DR)

Manifestation du 23 novembre
2019, à Paris

Au-delà des situations non prévues ou « pensées » par la loi, et que la jurisprudence de la Cour de cassation tente de combler ou de corriger (cas des listes avec deux postes à pourvoir, des candidatures uniques), on voit bien que dans des secteurs professionnels très masculins, la loi, basée sur la proportion de femmes du secteur, fige cette situation de sous-représentation des femmes, et n'aboutit pas à l'objectif plus large et plus engagé, qui devrait être celui d'une présence de plus de femmes dans les instances représentatives des salarié-es, quels que soient les secteurs d'activités professionnels, publics ou privés. Par ailleurs, par ses zones d'ombre sur ce qu'il est possible de présenter comme candidat-es ou non, la loi peut avoir des effets pervers et contribuer, finalement, à diminuer la possibilité pour les syndicats d'avoir une représentation, ce qui est utilisé par certains employeurs comme moyen déloyal de porter atteinte au droit syndical.

UNE APPROCHE FÉMINISTE DE LA LOI

Je vais aborder le sujet sous l'angle féministe, parce que c'est souvent « l'angle mort » des analyses de cette loi (et sa déclinaison dans la fonction publique), alors que l'on a tendance à oublier qu'elle se

légitime par la nécessité d'aboutir à l'égalité entre les hommes et les femmes! Tout d'abord, il est à noter que la loi sur la représentation équilibrée femmes/hommes utilise la méthode du quota: un outil déjà utilisé, par exemple, pour la représentation des femmes dans les conseils d'administration (loi Copé-Zimmerman 2011), ou pour la nomination dans les postes de catégorie supérieure de la fonction publique (loi Sauvadet 2012), et qui est moins controversé qu'à une certaine époque. Cet outil est une conséquence de la multiplicité de lois en matière d'égalité professionnelle qui n'aboutissent pas à leurs objectifs, dès lors que ne sont mises en place que des « incitations ». Ceci démontre, qu'en 2020, on en est toujours à des résistances profondes, conscientes ou non, quant aux changements sur la place des femmes dans la société.

Première question qu'on peut se poser, quelle est la place des femmes dans la représentation des personnels? L'étude d'impact de la loi Rebsamen avait révélé qu'en 2013, seulement un tiers des représentant-es des personnels étaient des femmes. À qui en revient la responsabilité? Ou, en tout cas, qui doit avoir l'obligation d'œuvrer pour y remédier? Il faut dire d'abord, que cette place moindre des femmes parmi les représentant-es du personnel est la conséquence du système patriarcal dans lequel nous sommes: la construction sociale assigne toujours des rôles différents aux femmes et aux hommes, dans lesquels les hommes sont plus « naturellement » orientés vers des fonctions de représentation dans la sphère publique (politique, associative, syndicale etc.), tandis que les femmes sont renvoyées à des rôles secondaires ou en lien avec la sphère privée. Mais au-delà du système

patriarcal, c'est, en premier lieu, l'État et les employeurs qui ont une responsabilité dans cette sous-représentation des femmes sur les listes électorales professionnelles. Favoriser la place des femmes et leur prise de responsabilité, quelles qu'elles soient, nécessite notamment d'aboutir à l'égalité salariale (garante d'autonomie), de mettre en place concrètement des outils leur permettant d'articuler vie professionnelle, vie personnelle et vie militante, et de faire en sorte qu'elles ne soient victimes d'aucun sexisme, ni de violences sexuelles. Or on en est encore loin.

Pour autant, les syndicats ne peuvent s'exonérer de toute responsabilité sur cette question de la mixité des instances représentatives. La loi sur la représentation proportionnée femmes-hommes sur les listes électorales a interrogé et bousculé au sein des syndicats. Elle revient à réinterroger la question de la place des femmes dans le syndicat. Cette question n'est certes pas nouvelle, notamment au sein de Solidaires. Les femmes sont en moyenne 30% dans les syndicats, que ce soit à la CGT ou à Solidaires et évidemment, là aussi, ces chiffres varient suivant les secteurs professionnels. Mais l'obligation instaurée par la loi, l'enjeu de représentativité syndicale qui y est lié, a

8 mars 2020, à Nantes

[DR]



rendu cette question plus « urgente ». Et ceci se passe dans un contexte où les fusions des instances représentatives, avec la mise en place dans le secteur privé des CSE, ont affaibli les syndicats notamment en termes de droits syndicaux. Cette question de la place des femmes ne peut plus être traitée comme un supplément d'âme que se donneraient les syndicats. Dans la plupart des entreprises ou administrations, il a fallu trouver des femmes candidates. Or, il est clair que trouver des femmes candidates est plus aisé quand, dans un syndicat, les femmes sont présentes ! Il a fallu se poser la question du pourquoi de l'absence des femmes et examiner les pratiques au sein du syndicat. Certaines causes sont classiques : les difficultés pour les femmes à pouvoir assurer le cumul de triples journées (professionnelle-militante-personnelle), avec le poids de la parentalité qui repose encore trop largement sur les femmes. Il y a aussi dans ces causes, l'absence de « place » laissée par les hommes dans le syndicat, le fait que les postes de « pouvoir », même symboliques, au sein des syndicats sont occupés prioritairement par eux... comme ce qu'on peut observer dans la société entière !

Diverses mesures doivent être concrétisées pour favoriser la place des femmes dans le syndicat, et l'Union syndicale Solidaires en a validé plusieurs lors de son congrès, en 2014 : choisir les heures de réunions militantes compatibles avec des charges familiales, prendre en charge la garde (ou le coût de la garde) des enfants. Prévoir la rotation des mandats au sein du syndicat, développer des plans d'actions contre le sexisme et les violences sexuelles au sein du syndicat, faire respecter strictement la parole des femmes dans les réunions (listes alternées, pas d'invectives, etc.), donner de la visibilité aux revendications féministes quels que soient les thèmes revendicatifs abordés (emplois, salaires, retraite, harcèlement sexuel, précarité, immigration, écologie...) sont autant d'éléments clés.

Quelques constats qui ont été faits suite à l'application de la loi. Au-delà des tensions sur la préparation et l'élaboration des listes, les complications dues au « flou » de certains cas qu'il ne s'agit pas de minorer, des effets positifs ont été constatés. Par exemple, certains secteurs professionnels très masculins ont vu le nombre de femmes qui suivent les formations internes aux CSE véritablement augmenter, comme à SUD-Rail. Par ailleurs, ceci s'est accompagné dans ce syndicat d'une réappropriation de la parole des femmes par la remise en activité d'une commission femmes travaillant sur ces sujets. Il y a aussi eu une féminisation plus grande dans certaines équipes syndicales puisque les femmes élues ont intégré les collectifs militants, ce qui change aussi les choses pour l'avenir. Plus globalement, ce sont des questionnements sur les pratiques internes du syndicat qui se font jour ; la reproduction de schémas de domination au sein du syndicat, comme celui du patriarcat, oblige à aller plus loin et à cibler les moyens de les contrer. Ce sera une thématique de notre prochain congrès en octobre 2020. Cécile Guillaume a décrit dans une étude en 2015 comment des syndicats anglais avaient favorisé la mixité (de genre, d'origines) et quel rôle positif cela avait pu avoir pour lutter contre la désyndicalisation et le vieillissement militant.

Favoriser la place des femmes dans le syndicat est donc aussi un enjeu de renouvellement syndical vers les jeunes qui ne se reconnaissent pas forcément dans l'image du syndicaliste homme blanc de plus de 60 ans ! Les questions de mixité, de place des femmes dans le syndicat étaient antérieures à la loi sur la représentativité femmes-hommes sur les listes électorales, mais gageons que, malgré les difficultés d'applications, la loi a remis de l'acuité et de l'urgence à aborder ces questions, qui sont un enjeu majeur de développement syndical et, au-delà, de démocratie sociale et d'égalité.

■ Murielle Guilbert



CANTAMOS SIN MIEDO !

Boulogne-sur-Mer, congrès de la fédération SUD Éducation, 2017. La journée est pleine de débats, avec des règles pour faciliter les échanges et faire émerger le consensus. SUD Éducation s'est dotée d'outils pour comptabiliser les prises de paroles et rendre visible l'écrasante majorité d'hommes qui parlent pendant les débats, ainsi que d'hommes mandatés dans la salle. Le soir, le congrès s'arrête et c'est la fête. On installe les tables, on attend le concert, on trinque. Au moment du concert, il n'y a que des hommes sur scène.

Travailleuse précaire de l'Éducation nationale, Mylène Colombani a milité au sein de SUD Éducation Haute-Garonne et de l'union interprofessionnelle Solidaires 31. Aujourd'hui, auteure-compositrice-interprète, elle est membre de SUD Culture Solidaires 31 et de l'union locale Solidaires Comminges (31). Elle a réalisé deux albums* : *Sans pause* (2016) et *Dimanche* (2019).



[Coll. CMJ]

Pour des chansons de femmes,
collectif, Expression spontanée,
1975.

«**R**ock de gauche», on s'aperçoit vite que les chansons défendent le viol, et que leurs entre-chansons sont ponctuées de «bou-tades» homophobes. Les camarades de SUD Éducation 93 interviendront pour faire arrêter ce concert. De nombreuses justifications seront données immédiatement, puis a posteriori, non par le groupe mais par des camarades qui les ont invités : «*Ce sont des militants*», «*c'est un groupe local*», «*c'était pas méchant*». Le propos ici n'est pas d'accabler ou dénoncer des camarades qui ont supporté toute une organisation de congrès fédéral qu'on ne saurait limiter à cette soirée ; la difficulté avec laquelle cet incident a été géré dans cette organisation syndicale montre qu'il n'est pas évident de faire en sorte que la scène militante s'interdise les chanteurs aux paroles sexistes ; qu'il n'est pas évident, non plus, que la chanson sur la scène militante soit belle, fraternelle, inédite parfois, créatrice, solidaire, et tout ce qui va avec. Qu'est-ce que cette histoire montre ? Je dessine ici des pistes de réflexion au souvenir de cette anecdote, qui traversent mon activité de militante chanteuse, de chanteuse militante. Je ne fais que déblayer les thèmes syndicalisme, chansons, art et féminisme. Le chantier reste ouvert.

LE CONSTAT**Racines**

Nous commençons à réaliser l'existence d'une culture du viol, voire sa prédominance, dans les arts. Espérons que ce mouvement continue. Bien sûr, la scène dominante est dominante. Mais les mécanismes de domination sont différents de ceux du cinéma avec, par exemple, un effet de masculinisation complète des groupes de musique. Les femmes sont absentes de la scène dans bien des cas, et nos oreilles s'y sont habituées. J'ai personnellement grandi avec des groupes exclusivement masculins et pourtant considérés liés à la jeunesse de gauche : Manu Chao, Massilia Sound System, Mano solo, Noir désir, Tryo, la Rue ketanou, et j'en passe. Comment, à partir de là, penser que la culture peut être féministe, ou même simplement subversive, sans aucune femme ? Ces groupes ont choisi de ne se composer que d'hommes tout en occupant une place de chanteurs de la difficulté de vivre dans ce monde – capitaliste. Où sont les femmes ? Même le ministère de

la Culture en a récemment fait son slogan, montrant qu'on ne dépassait pas le 1% de présence féminine financée dans certains métiers de la culture.

Exclusion des femmes

Du point de vue du travail, j'ai vu justifier cette culture de la scène chantée exclusivement masculine, par le phénomène professionnel de tournée. De nombreux artistes justifient ouvertement l'absence de femmes, par l'incompatibilité de ce rythme de travail avec le fait d'élever des enfants, d'être enceinte, ou même de rester des semaines dans des cadres étroits et collectifs où les ambiguïtés sexuelles pourraient naître. Alors, entre hommes, on est mieux. Il s'agit bien d'une question syndicale d'exclusion des femmes des espaces de travail. Car là encore, c'est un argument qui vient défendre le résultat d'un processus de masculinisation de la scène musicale. Qu'on pense au cirque ou même au théâtre, de nombreuses tournées sont composées d'artistes mixtes. La chanson a son degré propre de masculinisation, quasi total.

Est-ce un travail ?

Comme pour toute la culture, sportive, artistique, musicale, les mots de talents et de goûts prédominent pour étalonner le professionnalisme. Pas d'ancienneté ou de grille salariale, c'est plutôt la « réussite » qui est achetée. Le syndicalisme a donc du mal

Les deux albums signés
Mymytchell



(DR)

à s'y insérer. Mais, un autre facteur puissant est que, dans bien des cas, les chanteurs ressemblent davantage à des employeurs-employés qu'à des salarié-es. Chanter et réussir, c'est ouvrir un empire du rendement autour de la pratique artistique, de la vente de disques et du spectacle. Un jour, une salariée d'un théâtre m'a dit « à la chanson, il a manqué Jean Vilar¹ » ; cela signifiait pour elle, que « le théâtre doit être un service public, au même titre que l'eau et l'électricité² » n'a pas eu son équivalent dans la chanson. D'ailleurs, la condition d'intermittent-e est à peine défendue dans le milieu de la chanson, les chanteurs et chanteuses glissant doucement vers l'idée d'auto-entrepreneurs. Le travail gratuit est donc dissimulé sous le plaisir ou le mécanisme de se faire connaître. En force arrivent les termes de « projets artistiques », « porteurs de projets. » C'est mieux que chansonnier ?

Vieille rengaine de la classe contre le genre Si on revient au congrès de SUD Éducation, une des raisons avancées pour justifier les paroles du groupe de Boulogne-sur-Mer, était son statut de groupe local d'une ville pauvre du Nord et il s'agissait de camarades ayant participé à un mouvement social. Et donc ? La culture populaire serait nécessairement sexiste et homophobe ? Si ce sont des camarades, on accepte tout ? Il est important d'observer que quand on dit cela, on considère que la classe est plus impor-

tante que le reste. Le même mécanisme de défense est à l'œuvre quand il s'agit du rap. Le cas du rap est d'autant plus intéressant, qu'il s'agit d'une musique contemporaine dignement représentante de la chanson à texte, française. Considérer le rap comme l'esthétique la plus directe et fidèle du monde ouvrier et immigré est un raccourci, qui ne vient même pas du rap lui-même. Dans la sphère politique, ce raccourci autorise tout. Il autorise à ne programmer que des hommes, à faire entendre des textes réactionnaires, sexistes... Ces invitations sont le reflet des sociabilités militantes, pas de la musique. Cela vient illustrer que de nombreux militants ont des habitus virils, masculins, fantasmagoriques sur les quartiers populaires. Pourtant le rap est aussi pratiqué avec des textes politisés, et par des femmes, qui pourraient tout aussi bien être invitées, encore faut-il les connaître.

Instrumentaliser l'histoire de la musique

Le rock comme le rap, ont leurs évolutions et débats propres ; ce sont des mouvements culturels en grande partie autocentrés. Ce texte ne répond pas à la complexité de la question des cultures ouvrières masculines, mais vient soulever les raisonnements des militants qui s'y adossent. On vient justifier cette masculinisation de l'espace culturel des opprimés par des raisonnements inutiles. Car le rap n'a pas attendu le monde militant pour exister. Par-dessus le marché, le syndicalisme n'est pas à proprement parler composé de gangsters chantants. Le monde syndical n'a pas produit le rap, il n'a pas à le défendre. Le rap dans un certain espace, dans un certain contexte, est un art émancipateur. On peut prendre plaisir quand on grandit en banlieue, et/ou dans des lieux désaffectés et périphérisés, de voir émerger une poésie singulière, d'apprendre par cœur des textes, d'aller voir des gens de chez nous rapper des mots, d'esthétiser la violence, mais en revanche on ne passe pas son temps à en défendre la sur-présence masculine.

1 Jean Vilar (1912-1971) est un comédien, metteur en scène, auteur et directeur de théâtre. Il est le créateur du festival d'Avignon en 1947 qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Il fut aussi le directeur du Théâtre national populaire (TNP) de 1951 à 1963.

2 La citation originale de Jean Vilar est « le TNP est au premier chef un service public, tout comme le gaz, l'eau, l'électricité », *Le TNP, service public*, Jean Vilar, 1953.

Si vous écoutez du rap, vous y entendez de l'histoire mais vous n'y entendez pas l'histoire syndicale. Le mouvement social américain nous a laissés, par exemple, une abondante littérature chantée de l'histoire syndicale. Nous y retrouvons les termes de grève, de jaune, de rail, de patrons, de camarades. Rêverions-nous que les rappeurs fassent la même chose ?

PISTES

L'ultra-présence masculine peut s'attaquer l'ensemble de la scène militante ne s'encombre pas de débats sur la parité des invitations. Une écrasante majorité d'hommes parcourt les scènes musicales « alternatives », à la recherche de salaires en bières et de femmes dans le public, et envahit le paysage militant. J'ai traversé des années où les commissions culturelles des mouvements sociaux, souvent animées par des syndicalistes, ne s'intéressaient qu'à faire danser les gens et collecter de l'argent pour les luttes. La première intention est souvent de trouver un groupe disponible dans des délais non professionnels et les conditions d'accueil de ces groupes, financières et politiques, favorisent la présence masculine. La notion même de « groupe » favorise la présence masculine.

La chanson est loin d'être étrangère à l'histoire des luttes

Ces débats ne sont pas anecdotiques dans l'histoire de la musique et de la lutte. Mais on parle de plusieurs choses : chanter en tant qu'opprimé-e, chanter en tant que militant-e. Dans le premier cas, est-ce qu'il y a une esthétique qui illustre pour toujours une situation d'oppression ? Le blues est ancêtre de bien des choses et nous apparaît avec des noms d'hommes noirs devenus célèbres, incitant à penser qu'il prend directement ses racines dans l'esclavage. Mais voici que l'œuvre d'Angela Davis³ vient nous apprendre que les premiers blues émanent exclusivement de femmes noires, lesbiennes ou bisexuelles, chantant les vio-

lences conjugales, la dépendance économique aux hommes, l'amour dans la misère. Le blues a donc basculé. Les femmes disparaissent un temps du blues, alors qu'il n'y avait qu'elles. Elles réapparaîtront individuellement, dans un monde d'hommes. Dans le second cas, la chanson militante a elle-même évolué. En France, les chansons de 1789, 1848, 1871⁴, accompagnent les révolutionnaires et sont particulièrement importantes dans la culture populaire. On chante partout. Ces chansons sont restées, en partie, dans le folklore. Aujourd'hui, que chantons-nous dans les luttes ? Peut-être y a-t-il une perte de repères, que nous éprouvons dans la consommation de la musique, un éloignement de la pratique de la chanson de notre intimité ou de nos communautés. Je crois que les mouvements sociaux ne montrent plus une capacité de reprendre en cœur des chansons aux textes aussi complexes que l'étaient ceux du XIX^e siècle. Il est à noter que, de tout le mouvement des Gilets jaunes, la seule chanson partagée et représentante du mouvement a été « On est là », une chanson (plaisante) avec un unique couplet. Ce couplet a remis le terme de travailleur à l'honneur, mais même la version avec « travailleuse » n'a pas réussi à prendre complètement. Cette envie de chanter se retrouve dans la création de chorales militantes. Et c'est loin d'être hors sujet car le mouvement féministe se dote beaucoup de cet outil pour chanter ensem-

3 *Blues et féminisme noire*, Angela Davis, Éditions Libertalia, 2017. L'œuvre originale, *Blues Legacies and Black Feminism*; Gertrude « Ma » Rainey, Bessie Smith et Billie Holiday, est paru en 1998.

4 Sur le sujet, un travail musical s'écoute sur le site www.ruedelacommune.com



(DR)

ble, prendre la parole, oser chanter et être sur scène. L'art de la goguette – reprendre un air, écrire un autre texte – perdure fort.

LA SCÈNE EST POLITIQUE

Il ne s'agit pas seulement de monter sur scène mais de faire descendre les scènes. Inventer et maintenir en vie une scène où on peut exister, puisque rien ne nous est acquis en matière de droits. Qui dit droit, dit syndicalisme, non ? Ce texte est aussi un témoignage de la construction d'une carrière au milieu de tout cet héritage positif ou négatif. De Gertrude Ma Reiney, qui a dû se repentir publiquement d'être bisexuelle quand la scène blues se masculinisa, à Lesley Gore qui disparut des ondes quelque temps après son coming-out, à Chavela Vargas injustement méconnue, ou à Griboville suicidée, quelques mois avant Mai 68, il y a une histoire féministe à la chanson ; une histoire où les lesbiennes furent invisibilisées et mises au chômage technique, les femmes noires écartées de leurs propres créations, la scène trans traquée par la police, les femmes empêchées d'écrire.

LE SYNDICALISME DOIT ÊTRE CULTUREL

Le syndicalisme, en tant que masse de personnes en réseau politique, pourrait participer à diffuser, dévoiler, financer même, la poésie révolutionnaire, la chanson militante,

la chanson collective, les chorales. En avril 2020, est sortie sur Youtube la chanson *Cantamos sin miedo, Chantons sans peur*. Là, j'entends, chanté, le terme de féminicide. Pas scandé, chanté. Les noms, les prénoms des assassinées. Une chanson qui vient représenter les espoirs, les luttes, les colères d'un mouvement entier en une seule chanson et qui vient dire également qu'une nouvelle ère de la chanson militante est en marche. Derrière, j'ai une déformation professionnelle. Je sais le travail considérable pour que cette vidéo soit vue. Parce que dehors, vous savez, c'est le libéralisme. Les femmes n'auront pas le micro. Les femmes n'auront pas « les vues ». Les femmes n'auront pas l'argent. N'auront pas les scènes. Mon monde professionnel se confond avec celui de la fête, mais implique aussi la possibilité que la poésie ait de la place dans nos luttes. Pour ce que ce ne soit pas toujours les féministes qui perdent subitement leur droit à festoyer. Pour que la fête ne soit plus un danger. Pour que la chanson prenne des airs de lutte.

■ Mylène Colombani

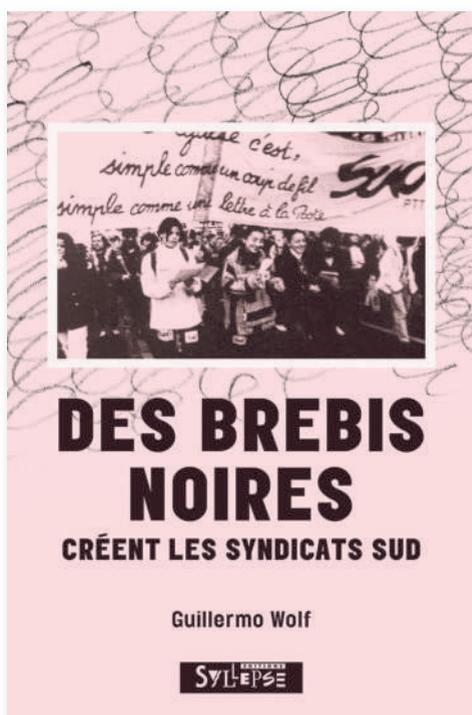
ÉDITIONS SYLÉPSE

DES BREBIS NOIRES CRÉENT LES SYNDICATS SUD Guillermo Wolf

En 1989 le premier syndicat SUD voit le jour aux PTT, en rupture avec une CFDT en plein recentrage. Le titre de cet ouvrage fait d'ailleurs référence aux « moutons noirs » fustigés par Edmond Maire, secrétaire général de cette confédération de 1971 à 1988. Ces syndicalistes essaieront au cours de la décennie suivante dans différents secteurs : santé, éducation, SNCF, etc. pour constituer aujourd'hui une union syndicale singulière dans le paysage syndical hexagonal.

Quelle était la place des femmes et des revendications féministes lors de la création de ces syndicats ? C'est la question à laquelle cet ouvrage tente de répondre. L'auteur est militant d'ASSO et Solidaires Maine-et-Loire. En complément, les interviews qui sont à la source de ce livre sont disponibles ici :

<https://www.lesutopiques.org/des-brebis-noires-entretiens/>



Cet ouvrage est le deuxième volume de la collection *Les utopiques*. Le premier : *Sorti d'usines*, Robert Kosmann, 2018. À paraître en novembre 2020 : *Balayons les abus*, Marielle Benchehboune

Parution mars 2020

Pages 224

Format 150 x 210

ISBN 978-2-84950-832-9

**CAPITULATION ENTRE ADULTES
GRÈCE 2015 : UNE ALTERNATIVE
ÉTAIT POSSIBLE**

Éric Toussaint

L'année 2015 marquera l'histoire de la Grèce, de l'Europe et de la gauche. Ce livre ne se satisfait pas de la narration dominante des grands médias et des créanciers. Il ne se satisfait pas non plus de l'interprétation donnée par Yanis Varoufakis, l'ex-

ministre des finances du gouvernement Syriza, dans son livre, *Conversations entre adultes*, adapté au cinéma par Costa-Gavras. Alors que pour la première fois au XXI^e siècle, un parti de gauche radicale avait été élu pour former un gouvernement, il est essentiel d'analyser la politique mise en œuvre par Yanis Varoufakis et Alexis Tsipras. Éric Toussaint, qui a coordonné les travaux de la Commission d'audit de la dette mise en place par la présidente du Parlement grec, en 2015, a vécu de près les événements qui ont secoué l'Europe cette année-là.

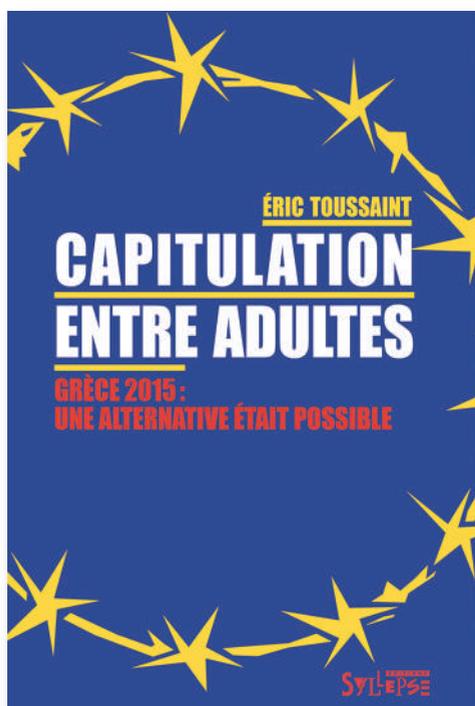
Éric Toussaint montre qu'à chaque étape du chemin de croix qui fut celui du peuple grec de février à juillet 2015, il était possible d'opter pour une autre politique. Les mesures qu'il aurait fallu mettre en pratique et les initiatives qu'il était possible de prendre sont identifiées et clairement argumentées. Elles dépassent le cadre grec et alimentent la réflexion sur les batailles politiques pour l'émancipation sociale. Une victoire était possible et l'issue que nous avons connue n'était pas inéluctable. Ce livre invite à réfléchir à la stratégie à mettre en œuvre dans le reste de l'Europe

Parution mars 2020

Pages 224

Format 150 x 210

ISBN 978-2-84950-832-9



**LE SEXE DE LA VILLE
IDENTITÉ, GENRE ET SEXUALITÉS
DANS LA VILLE ÉTATS-UNIENNE**
Laurence Gervais

Dans un pays, les États-Unis, où les relations de genre sont fortement liées à l'histoire de son territoire urbain, sexe, genre et sexualités imprègnent l'espace des villes. Cet ouvrage se propose de nous en révéler les liens. Dans une première partie historique, il nous fait découvrir comment les espaces genrés et ségrégués se sont construits dans l'histoire des États-Unis et de ses villes. Il explore comment le partage de l'espace public entre les sexes s'est organisé.

La ville d'aujourd'hui a-t-elle toujours « mauvais genre » comme le croyaient les progressistes du XIX^e siècle (homosexualité, queerness, prostitution...)? Ou, au contraire, les municipalités jouent-elles désormais de la diversité de la ville pour mieux la « vendre », notamment aux femmes, à qui la ville est censée « faire peur »? Existe-t-il aujourd'hui un droit à la ville « genré », c'est-à-dire déterminé par le genre?

Fondé sur de nombreux entretiens menés dans la ville de Chicago et s'appuyant sur les théories des géographes féministes anglo-saxonnes, trop ignorées en France, cet ouvrage s'interroge sur la coconstitution d'identité de genre et de l'espace urbain aux États-Unis, et plus généralement sur la relation entre sexe et ville.

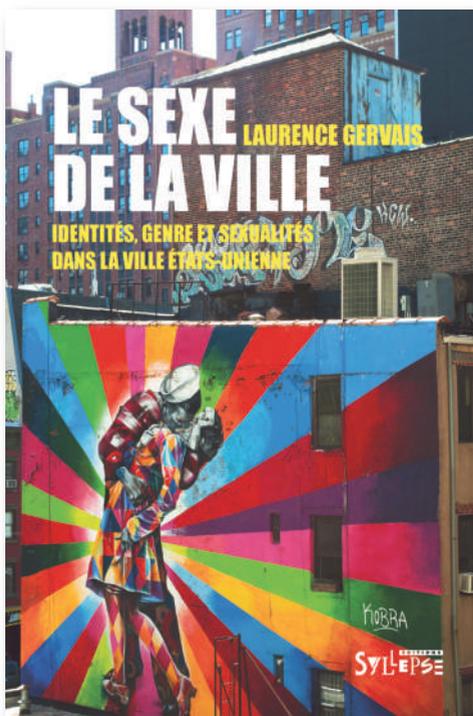
Chemin faisant, l'autrice nous dévoile les nouvelles divisions genrées qui se déploient au détour de nos rues. Elles ont des effets sur la propriété foncière, sur l'architecture, sur les magasins, le mobilier urbain, les cafés, etc., ainsi que les stratégies de résistance des intéressé-es pour occuper la ville. Un ouvrage sur une question qui interpelle autant le féminisme que la sociologie urbaine.

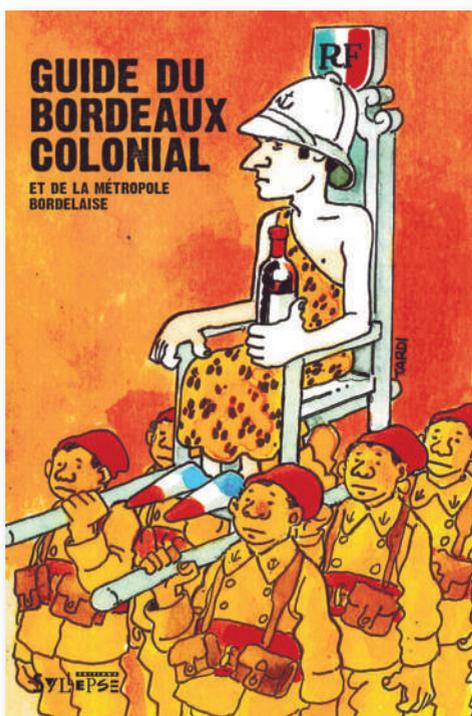
Parution octobre 2020

Pages 336

Format 150 x 210

ISBN 978-2-84950-835-0





**GUIDE DU BORDEAUX COLONIAL
ET DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE**
Collectif

Bordeaux s'est développé en jouant un rôle essentiel dans la constitution de l'Empire français. Ce livre s'intéresse à l'histoire de la ville à travers les noms de rues, voies et autres lieux choisis pour honorer ceux qui ont contribué à la construction de la France coloniale. Ce n'est pas, le plus souvent, en tant que négriers, esclavagistes, sabreurs, administrateurs coloniaux, théoriciens du racisme que beaucoup de personnalités ont été honorées. Elles l'ont été pour d'autres raisons mais elles ont été clairement engagées dans le système colonial. Bien des bienfaiteurs de la ville ont fait ruisseler un peu de leur fortune accumulée par la production et le négoce des produits coloniaux issus de l'esclavage et du travail forcé. Bien des militaires et des hommes poli-

tiques honorés ont contribué à leur ouvrir et à protéger leurs marchés. Bien des universitaires ont apporté la caution scientifique justifiant la domination. Ce guide n'ignore pas les quelques anticolonialistes à qui une place a tout de même été faite dans la ville. Il visite quelques lieux de mémoire et propose quelques coups de projecteur sur des aspects peu enseignés de l'histoire coloniale. Que ce guide permette de voir la magnificence de la ville sous un autre jour. Qu'il invite à d'autres promenades. Qu'il contribue à décoloniser les imaginaires. C'est un produit de haute nécessité dans la lutte contre toutes les formes de racisme.

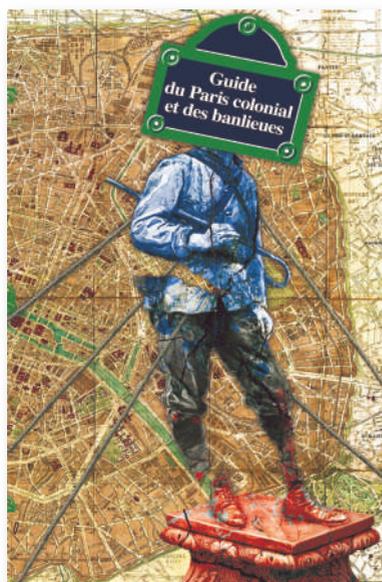
Parution juin 2020

Pages 252

Format 160 x 240

ISBN 978-2-84950-853-4

TOUJOURS DISPONIBLE
**GUIDE DU PARIS COLONIAL
ET DES BANLIEUES**
Collectif



Comité éditorial : Éric Beynel – Annick Coupé –
Gaëlle Differ – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon –
Christian Mahieux – Théo Roumier
Équipe du site www.lesutopiques.org:
Aurélien Boudon – Pascal Bonpain – Guillermo Wolf
31, rue de la Grange-aux-Belles – 75010 Paris
Tél : 01 58 39 30 20
contact@lesutopiques.org
Directeur de publication : Éric Beynel
Été 2020
N° ISSN 2491-2352
Dépôt légal à parution
Couverture : [Que Du Charbon] Merci à Apolline
Correction : Marie-Claude Guignard
Mise en pages : Marie-Hélène Klein
Imprimerie : Delta Papiers, Paris
Éditions Syllepse
69, rue des rigoles – 75020 Paris
Tél : 01 44 62 08 89
www.syllepse.net
N° ISBN 978-2-84950-842-8

BULLETIN D'ABONNEMENT

Les utopiques

CAHIER DE RÉFLEXIONS
DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

→ 2 ANS / 6 NUMÉROS = 30€

→ 1 AN / 3 NUMÉROS = 15€



| | | |
|-------------------------------|---------|----------|
| NOM / | | PRÉNOM / |
| ORGANISATION / (facultatif) | | |
| ADRESSE / | | |
| CP / | VILLE / | |
| TÉL / | | |
| COURRIEL / | | |

Nombre d'abonnements : x 30 € soit la somme de : €

Nombre d'abonnements : x 15 € soit la somme de : €

Règlement par chèque à l'ordre de Union syndicale Solidaires
Les utopiques - 31, rue de la Grange-aux-Belles - 75010 PARIS

Les utopiques

www.lesutopiques.org

Solidaires

Union syndicale

SOLIDAIRES LES utopiques 14 ■ 144

